

A large, stylized 'V' graphic composed of overlapping light blue and white shapes, serving as a background for the main title.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
21 JUIN 2023**

**Comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2022
(incluant le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent)**

Extrait du Document d'enregistrement universel 2022

4.1 États financiers consolidés au 31 décembre 2022

4.1.1 Comptes du résultat consolidés et États consolidés du résultat global

Comptes de résultat consolidés

(En milliers d'euros) (Excepté pour les valeurs par actions)	Note	Exercice clos le 31 décembre		
		2022	2021	2020
Revenus de la vente de produits	4/5	114 797	62 984	65 938
Autres Revenus	4/5	246 506	285 101	44 383
CHIFFRE D'AFFAIRES		361 303	348 086	110 321
Coûts des produits et des services	4/6	(324 441)	(187 920)	(54 302)
Frais de recherche et développement	4/6	(104 922)	(173 283)	(84 454)
Frais de marketing et distribution	4/6	(23 509)	(23 643)	(18 264)
Frais généraux et administratifs	4/6	(34 073)	(47 606)	(27 539)
Autres produits et charges opérationnels, net	4/8	12 199	22 976	19 117
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		(113 443)	(61 390)	(55 120)
Produits financiers	9	260	249	516
Charges financières	9	(19 054)	(16 964)	(10 738)
Gains/(pertes) de change, nets	9	(12 587)	8 130	173
Résultats des participations dans les entreprises liées	16	9	(5)	(133)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		(144 815)	(69 979)	(65 302)
Produit/(charge) d'impôt sur le résultat	10	1 536	(3 446)	909
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		(143 279)	(73 425)	(64 393)
RÉSULTAT PAR ACTION				
Lié au résultat net de la période attribuable aux détenteurs des actions de la Société (en euros par action)	11			
• Base		(1,24)	(0,75)	(0,71)
• Dilué		(1,24)	(0,75)	(0,71)

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Les « Gains ou pertes nets de change » ont été reclassés des catégories « Produits financiers » et « Charges financières » pour la période ouverte à compter du 1^{er} janvier 2022. Les périodes comparables ont été ajustées en conséquence afin de maintenir la comparabilité.

États consolidés du résultat global

(En milliers d'euros)	Note	Exercice clos le 31 décembre		
		2022	2021	2020
Résultat net de la période		(143 279)	(73 425)	(64 393)
Autres éléments du résultat global				
Éléments susceptibles d'être reclassés en profit ou perte				
Écarts de conversion	22.1	(73)	(2 877)	2 438
Éléments non reclassés en profit ou perte				
Régimes à prestations définies - Bénéfices/(Pertes) actuarielles	30.1	178	205	(78)
Autres éléments du résultat global, net d'impôts		105	(2 672)	2 360
RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ		(143 174)	(76 097)	(62 033)

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

4.1.2 État de la situation financière consolidée

(En milliers d'euros)	Note	Exercice clos le 31 décembre	
		2022	2021
ACTIF			
Actif non courant		196 685	231 520
Immobilisations incorporelles	12	28 711	32 700
Droit d'utilisation des actifs	13	41 603	48 285
Immobilisations corporelles	14	112 435	125 545
Titres mis en équivalence	16	—	2 124
Actifs d'impôt différé	10.2	5 637	3 582
Autres actifs non courants	20	8 299	19 282
Actif courant		424 660	585 832
Stocks	18	35 104	124 098
Créances client	19	23 912	44 013
Autres actifs courants	20	74 079	71 036
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	289 430	346 686
Actifs détenus en vue de la vente	16	2 134	—
TOTAL DE L'ACTIF		621 344	817 352
CAPITAUX PROPRES			
Capital et réserves attribuables aux actionnaires de la Société		219 797	170 581
Capital social	22	20 755	15 786
Primes d'émission	22	594 043	409 258
Autres réserves	22.1	55 252	52 512
Bénéfices non distribués/(Déficit accumulé)	22	(306 974)	(233 549)
Résultat net de la période		(143 279)	(73 425)
PASSIF			
Passif non courant		124 156	277 791
Emprunts	24	87 227	50 726
Passifs de location	13/27	28 163	53 687
Passifs sur contrats	28	—	4 741
Passif au titre de remboursement futur	29	6 635	158 970
Provisions	30	1 320	8 308
Passifs d'impôts différés	10.2	694	1 290
Autres passifs	31	116	69
Passif courant		277 392	368 979
Emprunts	24	11 580	7 107
Fournisseurs et autres crédateurs	25	41 491	68 119
Passif d'impôt exigible		532	83
Dettes fiscales et sociales	26	15 738	17 249
Passifs de location	13/27	25 411	3 135
Passifs sur contrats	28	9 411	124 017
Passif au titre de remboursement futur	29	136 450	95 611
Provisions	30	31 257	48 708
Autres passifs	31	5 523	4 950
TOTAL DU PASSIF		401 547	646 771
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		621 344	817 352

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

4.1.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés

(En milliers d'euros)	Note	Exercice clos le 31 décembre		
		2022	2021	2020
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ				
Résultat net de l'exercice		(143 279)	(73 425)	(64 393)
Autres éléments du résultat sans effet sur la trésorerie	32	44 070	56 476	37 941
Variations des actifs et passifs opérationnels non courants	32	(147 713)	59 353	88 472
Variations du besoin en fonds de roulement	32	1 732	36 127	77 740
Trésorerie générée par les opérations courantes	32	(245 189)	78 532	139 759
Impôts sur les résultats payés		(154)	(1 631)	(2 021)
TRÉSORERIE NETTE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ		(245 343)	76 901	137 738
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT				
Acquisitions d'immobilisations corporelles	14	(29 246)	(92 229)	(18 936)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	32	8	—	—
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	12	(76)	(942)	(535)
Produit de cession d'actifs incorporels	32	—	—	24
Intérêts perçus		260	54	107
TRÉSORERIE NETTE ABSORBÉE PAR LES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(29 054)	(93 116)	(19 340)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT				
Produits provenant de l'émission d'actions ordinaires, net des coûts de transaction sur capitaux propres	23	189 837	166 614	75
Cession par la Société de ses propres actions	22.1	—	209	215
Nouveaux emprunts, net des coûts de transaction	24/32.2	39 331	859	50 266
Remboursement des emprunts	24/32.2	(1 793)	(1 956)	(21 995)
Remboursement des passifs de location	13/27	(3 048)	(2 805)	(2 111)
Intérêts payés		(9 211)	(8 417)	(4 711)
TRÉSORERIE NETTE GÉNÉRÉE PAR/(ABSORBÉE PAR) LES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		215 116	154 504	21 740
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE		(59 282)	138 288	140 138
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture de la période		346 642	204 394	64 439
Gains/(pertes) de change sur la trésorerie		(828)	3 960	(183)
Liquidités soumises à restrictions	27	2 898	44	41
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE		289 430	346 686	204 435

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

4.1.4 État de variation des capitaux propres consolidés

(En milliers d'euros) (sauf nombre d'actions)	Note	Nombre d'actions émises	Capital social	Prime d'émission	Autres réserves	Bénéfices non distribués /(déficit accumulé)	Résultat net de la période	Total capitaux propres
SITUATION AU 1^{ER} JANVIER 2020		90 943 812	13 642	244 912	45 756	(167 412)	(1 744)	135 153
Résultat global de l'ensemble consolidé		—	—	—	2 360	—	(64 393)	(62 033)
Affectation du résultat		—	—	—	—	(1 744)	1 744	—
Paiements fondés sur des actions :	23							
• Valeur des services		—	—	—	4 012	—	—	4 012
• Exercices		26 750	4	71	—	—	—	75
Actions propres		—	—	—	215	—	—	215
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2020		90 970 562	13 646	244 984	52 342	(169 156)	(64 393)	77 422
SITUATION AU 1^{ER} JANVIER 2021		90 970 562	13 646	244 984	52 342	(169 156)	(64 393)	77 422
Résultat global de l'ensemble consolidé		—	—	—	(2 672)	—	(73 425)	(76 097)
Affectation du résultat		—	—	—	—	(64 393)	64 393	—
Paiements fondés sur des actions :	23							
• Valeur des services		—	—	—	2 632	—	—	2 632
• Exercices		952 372	143	2 114	—	—	—	2 257
Actions propres	22	(4 025)	(1)	—	209	—	—	209
Émission d'actions ordinaires, mai 2021	22	8 145 176	1 222	88 375	—	—	—	89 597
Émission d'actions ordinaires, novembre 2021	22	5 175 000	776	87 199	—	—	—	87 975
Coûts des transactions sur capitaux propres net d'impôts	22	—	—	(13 414)	—	—	—	(13 414)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2021		105 239 085	15 786	409 258	52 512	(233 549)	(73 425)	170 581
SITUATION AU 1^{ER} JANVIER 2022		105 239 085	15 786	409 258	52 512	(233 549)	(73 425)	170 581
Résultat global de l'ensemble consolidé		—	—	—	105	—	(143 279)	(143 174)
Affectation du résultat		—	—	—	—	(73 425)	73 425	—
Paiements fondés sur des actions :	23							
• Valeur des services		—	—	—	2 635	—	—	2 635
• Exercices		2 578 636	387	3 371	—	—	—	3 758
Actions propres	22	—	—	—	—	—	—	—
Émission d'actions ordinaires, juin 2022	22	9 549 761	1 432	89 195	—	—	—	90 627
Émission d'actions ordinaires, octobre 2022	22	21 000 000	3 150	99 750	—	—	—	102 900
Coûts de transaction sur capitaux propres, net d'impôt	22	—	—	(7 531)	—	—	—	(7 531)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2022		138 367 482	20 755	594 043	55 252	(306 974)	(143 279)	219 797

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

4.1.5 Annexes afférentes aux états financiers consolidés

Note 1	Informations générales et événements marquants de la période	250	Note 8	Autres produits et charges, net	270
			8.1	Subventions d'exploitation	270
Note 2	Résumé des principales règles comptables	255	8.2	Crédits d'impôt pour la R&D	271
2.1	Référentiel comptable	255	Note 9	Produits/(charges) financier(e)s, nets	271
2.2	Impact des nouvelles normes, révisées ou modifiées et interprétations	255	Note 10	Impôt Produit/(charge) d'impôt sur le résultat	271
2.3	Consolidation	255	10.1	Impôt courant sur les résultats	272
2.4	Conversion des devises étrangères	256	10.2	Impôts différés	272
2.5	Gestion des risques financiers	256	Note 11	Résultat par action	273
2.6	Gestion du risque en matière de fonds propres	258	Note 12	Immobilisations incorporelles	274
2.7	Estimation de la juste valeur	258	Note 13	Contrats de location (Actifs de droit d'utilisation et Dettes de location)	276
Note 3	Estimations et hypothèses comptables déterminantes	259	13.1	Variation des actifs de droit d'utilisation et des dettes de location	277
3.1	Jugements critiques dans l'application des règles comptables du Groupe	259	13.2	Autres montants comptabilisés dans le compte de résultat consolidé	277
3.2	Principales sources d'incertitude d'estimation	259	Note 14	Immobilisations corporelles	277
3.3	Évaluation des justes valeurs	260	Note 15	Test de dépréciation	279
Note 4	Informations sectorielles	261	Note 16	Titres mis en équivalence/ Actifs classés comme détenus pour la vente	281
4.1	Compte de résultat par segment	261	16.1	Informations financières résumées	282
4.2	Ventilation par zones géographiques	262	16.2	Réconciliation de la valeur comptable	282
4.3	Informations relatives aux principaux clients	262	Note 17	Instruments financiers	282
Note 5	Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	263	17.1	Instruments financiers par catégorie	283
5.1	Ventes de produits	263	17.2	Évaluation de la juste valeur	284
5.2	Autres revenus	263	17.3	Qualité de crédit des actifs financiers	284
5.3	Répartition du chiffre d'affaires	266	17.4	Dépréciations des immobilisations financières	284
5.4	Actifs et passifs liés aux contrats avec des clients	268			
Note 6	Charges par nature	269			
Note 7	Charges sociales	270			

Note 18	Stocks	285	Note 27	Dettes de location	296
Note 19	Créances clients	286	Note 28	Passifs sur contrat	296
Note 20	Autres actifs	286	Note 29	Passif au titre de remboursement futur	297
Note 21	Trésorerie et équivalents de trésorerie	287	Note 30	Provisions	298
Note 22	Capitaux propres	287	30.1	Dispositions relatives aux engagements vis-à-vis des salariés	298
22.1	Autres réserves	289	30.2	Autres provisions	299
Note 23	Paiements fondés sur des actions	289	Note 31	Autres passifs	299
23.1	Plans d'options de souscription d'actions	290	Note 32	Informations relatives aux flux de trésorerie	300
23.2	Actions ordinaires gratuites	291	32.1	Trésorerie générée par les opérations courantes	300
23.3	Plan d'attribution gratuite d'actions de préférence convertibles	291	32.2	Réconciliation des passifs découlant d'activités financières	301
23.4	Actions fictives	292	Note 33	Engagements et autres passifs	302
23.5	Bons de souscription d'actions	292	33.1	Autres engagements, promesses et garanties	302
Note 24	Emprunts	293	33.2	Autres passifs et litiges	302
24.1	Autres emprunts	294	Note 34	Opérations entre parties liées	303
24.2	Emprunts et autres emprunts garantis	294	34.1	Prestation de services	303
24.3	Juste valeur des emprunts et autres emprunts	294	34.2	Rémunération des cadres dirigeants	303
Note 25	Fournisseurs et autres crédeurs	295	34.3	Rémunération des membres du conseil de surveillance	303
Note 26	Dettes fiscales et sociales	295	Note 35	Événements postérieurs à la clôture	303

Note 1 Informations générales et événements marquants de la période

Valneva SE (« la Société ») et ses filiales (le « Groupe » ou « Valneva ») est un groupe spécialisé dans les vaccins prophylactiques contre les maladies générant d'importants besoins médicaux. Valneva a une approche hautement spécialisée et ciblée et utilise son expertise dans les différents modes de vaccination pour développer des vaccins prophylactiques destinés à lutter contre ces maladies. Le Groupe a mis à profit son expertise et ses infrastructures pour commercialiser avec succès trois vaccins et pour faire rapidement progresser un large éventail de candidats vaccins en développement clinique, notamment ses candidats vaccins contre le virus de chikungunya (CHIKV) et la maladie de Lyme.

Le portefeuille du Groupe comprend trois vaccins commerciaux :

- IXIARO (également commercialisé sous le nom de JESPECT), indiqué dans la prévention de l'encéphalite japonaise;
- DUKORAL, indiqué dans la prévention du choléra, et, dans certains pays, dans la prévention des diarrhées à *escherichia coli* entérotoxiques; et
- VLA2001, le seul vaccin inactivé contre la COVID-19 à virus entier approuvé en Europe.

Valneva est présente en Autriche, en Suède, au Royaume-Uni, en France, au Canada et aux États-Unis et compte plus de 700 employés.

Valneva SE est une société cotée sur Euronext Paris (symbole : VLA) et sur le Nasdaq Global Select Market (symbole : VALN) depuis mai 2021.

LISTE DES PARTICIPATIONS DIRECTES OU INDIRECTES DE LA SOCIÉTÉ

Nom	Pays d'immatriculation	Méthode de consolidation	Intérêts détenus au 31 décembre	
			2022	2021
BliNK Biomedical SAS ⁽¹⁾	FR	Mise en équivalence ⁽²⁾	48,9 %	48,9 %
Vaccines Holdings Sweden AB	SE	Consolidation	Intégration globale	Intégration globale
Valneva Austria GmbH	AT	Consolidation	Intégration globale	Intégration globale
Valneva Canada Inc.	CA	Consolidation	Intégration globale	Intégration globale
Valneva France SAS	FR	Consolidation	Intégration globale	Intégration globale
Valneva Scotland Ltd.	UK	Consolidation	Intégration globale	Intégration globale
Valneva Sweden AB	SE	Consolidation	Intégration globale	Intégration globale
Valneva UK Ltd.	UK	Consolidation	Intégration globale	Intégration globale
Valneva USA, Inc.	US	Consolidation	Intégration globale	Intégration globale

(1) Voir Note 16.

(2) La participation dans BliNK Biomédical SAS a été reclassée de « Participations dans les entreprises associées » à « Actifs détenus en vue de la vente » au 30 juin 2022.

La date de clôture des comptes consolidés est fixée au 31 décembre de chaque année.

La Société est immatriculée au 6 rue Alain Bombard, 44800 Saint-Herblain (France).

Le site de la Société basé à Saint-Herblain (Nantes, France) regroupe les fonctions générales et administratives ainsi que les installations de R&D. Le site de Valneva SE à Lyon regroupe des activités commerciales.

Vaccines Holdings Sweden AB est la Société holding de Valneva Sweden AB.

Valneva Austria GmbH (Vienne, Autriche) se concentre sur les activités de développement préclinique et clinique des vaccins. Les installations abritent des services de R&D préclinique, de développement de produits techniques/cliniques, de qualité et d'affaires réglementaires, ainsi que des services généraux et administratifs et des fonctions commerciales. Valneva Austria GmbH commercialise les produits IXIARO, DUKORAL, VLA2001 et des produits tiers comme FLUCELVAX TETRATM, FLUAD, Moskito Guard, RABIPUR et ENCEPUR.

Valneva Canada Inc. (Montréal, Canada) commercialise les produits IXIARO, DUKORAL et des produits tiers comme KAMRAB et RABIPUR.

Valneva France SAS (Lyon, France) commercialise IXIARO, DUKORAL et des produits tiers comme RABIPUR et ENCEPUR.

Valneva Scotland Ltd. (Livingston, Écosse) est principalement impliquée dans la production d'IXIARO et du candidat vaccin contre le chikungunya de Valneva, VLA1553, actuellement en phase de développement. Valneva Scotland Ltd. a également été impliquée dans la production de VLA2001 avant la suspension de sa fabrication.

Valneva Sweden AB (Solna, Suède) fabrique le vaccin DUKORAL et commercialise les produits DUKORAL, IXIARO et des produits tiers comme Moskito Guard et d'autres vaccins dans les pays nordiques. En outre, Valneva Sweden AB fournit des services de R&D et de remplissage pour VLA2001.

Valneva UK Ltd. (basée près de Londres, Royaume-Uni) commercialise les produits DUKORAL, IXIARO et des produits tiers comme RABIPUR au Royaume-Uni.

Valneva USA Inc. concentre la commercialisation d'IXIARO pour l'armée américaine et le marché privé américain.

Événements marquants de la période

Impact de la COVID-19

Le Groupe a été et pourrait continuer à être fortement affecté par la pandémie actuelle de la COVID-19, dans les régions où Valneva possède des sites de production importants, des concentrations de sites d'essais cliniques ou d'autres activités commerciales. La COVID-19 a eu un impact négatif sur les ventes de vaccins de voyage, les voyages dans les zones endémiques ayant considérablement diminué par rapport à 2019 (période pré-pandémie). DUKORAL et IXIARO visent les maladies qui menacent principalement les voyageurs dans certaines régions (par exemple, l'Asie). En conséquence, les ventes de ces vaccins ont fortement diminué en 2020 et 2021, ce qui a eu un impact négatif sur les résultats financiers du Groupe. Tout au long de 2022, les règles d'urgence COVID ont été assouplies dans la plupart des régions du monde, ce qui a entraîné une reprise significative des voyages

internationaux, sans toutefois atteindre les niveaux pré-COVID. Cette tendance à la hausse des voyages internationaux devrait se poursuivre au cours de la nouvelle année. Si les voyages internationaux ne reprennent pas comme prévu, les ventes de produits de la Société continueront à être affectées, et Valneva pourrait ne pas être en mesure d'achever le développement de ses vaccins candidats sans financement supplémentaire. Valneva continue de suivre de près la manière dont la pandémie et les mesures d'intervention connexes affectent les activités du Groupe. Valneva a fait état d'une trésorerie et équivalent de trésorerie de 289,4 millions d'euros au 31 décembre 2022. Bien qu'il soit difficile de prévoir les besoins futurs de liquidités, la direction du Groupe estime que la trésorerie existante au 31 décembre 2022 sera suffisante pour financer ses opérations pendant au moins les 12 prochains mois à compter de la date d'autorisation de publication des états financiers consolidés. Pour plus de détails sur le risque de liquidité, voir Note 2.5.

L'impact de la COVID-19 est décrit dans les Notes suivantes au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date :

Impact de COVID-19	Note	
Informations sectorielles « COVID-19 »	1/28/29	<p>La Société a développé VLA2001, un vaccin contre le virus SARS-CoV-2 responsable de la COVID-19, qui a été approuvé avec l'autorisation d'utilisation d'urgence de Bahreïn en février 2022, avec une autorisation de mise sur le marché conditionnelle de la MHRA au Royaume-Uni et a reçu une autorisation de mise sur le marché complète de l'EMA en juin 2022. Valneva a vendu 1,25 million de doses de VLA2001 à certains pays de la Commission européenne.</p> <p>En 2022, Valneva a vendu 0,5 million de doses de VLA2001 au Royaume de Bahreïn et vendra 0,5 million de doses en 2023.</p> <p>Pour plus d'informations, voir Note 5.</p> <p>Les investissements pour la production du VLA2001 ont été réalisés. En raison de la demande réduite pour VLA2001, l'équipement associé de 11,9 millions d'euros, les droits d'utilisation des actifs de 1,0 million d'euros, les aménagements des locaux à usage locatif de 1,9 millions d'euros, et les stocks restants de 176,9 millions d'euros ont été dépréciés au 31 décembre 2022. Sur le stock de VLA2001 déprécié, 159,4 millions d'euros ont été dépréciés en 2022. Tous les autres équipements COVID seront utilisés dans d'autres activités à compter de fin 2022.</p> <p>À compter de fin 2022, la COVID n'est plus une UGT pour les besoins du test de dépréciation. Pour plus d'informations, voir Note 15.</p>
Produits des contrats avec les clients	5	<p>Le chiffre d'affaires total de Valneva sur l'exercice 2022 était de 114,8 millions d'euros contre 63,0 millions d'euros sur l'exercice 2021, soit une hausse de 82,3 %. Cela s'explique par une reprise continue des ventes de vaccins de voyage qui a dépassé les attentes, complétée par les ventes de vaccins contre la COVID-19 en Europe et à Bahreïn (29,6 millions d'euros). Les ventes d'IXIARO/JESPECT se sont élevées à 41,4 millions d'euros en 2022 contre 45,1 millions d'euros en 2021, soit une baisse de 8,4 %, en raison de la baisse des ventes au département américain de la défense. Cette baisse est partiellement compensée par la reprise significative des marchés du voyage privé, les ventes d'IXIARO/JESPECT atteignant 28,8 millions d'euros en 2022 contre 7,1 millions d'euros en 2021. Les ventes de DUKORAL s'élèvent à 17,3 millions d'euros en 2022 contre 2,4 millions d'euros en 2021, en hausse de 610,3 %, bénéficiant également de la reprise significative des marchés du voyage privé. Les ventes de produits de tiers ont augmenté de 26,5 millions d'euros en 2022 contre 15,4 millions d'euros en 2021, soit une augmentation de 72,1 %.</p>
Stocks	18	<p>La dépréciation des stocks d'IXIARO et de DUKORAL dont la vente n'est pas prévue avant la date d'expiration a été ramenée à 2,0 millions d'euros ; les stocks liés à la COVID ont été dépréciés de 176,9 millions d'euros au 31 décembre 2022.</p>
Clients et autres débiteurs	19	<p>L'évaluation de la perte de crédit attendue n'a eu qu'un impact mineur sur les chiffres du Groupe.</p>

Effets du changement climatique sur les états financiers consolidés

Lors de la préparation des états financiers consolidés, la direction de Valneva a pris en compte l'impact du changement climatique. Ces considérations n'ont pas eu d'impact significatif sur les jugements et les estimations de l'information financière en 2022, 2021 et 2020.

Accords significatifs signés au cours des exercices 2022, 2021 et 2020

La COVID-19

Autorisations et utilisation en urgence accordées par les autorités de santé pour le vaccin contre la COVID-19 inactivé et avec adjuvant de Valneva, VLA2001 en 2022

En février 2022, l'agence de santé bahreïnienne, NHRA, a accordé une autorisation pour l'utilisation d'urgence du VLA2001.

En avril 2022, Valneva a annoncé que l'agence de réglementation des médicaments et des produits de santé (MHRA) du Royaume-Uni avait accordé une autorisation de mise sur le marché conditionnelle pour VLA2001, pour la primovaccination chez les adultes de 18 à 50 ans.

En mai 2022, Valneva a annoncé que les Émirats arabes unis avaient accordé une autorisation d'utilisation d'urgence pour VLA2001.

En juin 2022, Valneva a annoncé que la Commission européenne (CE) avait accordé une autorisation de mise sur le marché de VLA2001 en Europe, pour une utilisation en primovaccination chez les personnes de 18 à 50 ans. Avec cette approbation, VLA2001 est devenu le premier vaccin contre la COVID-19 à recevoir une autorisation de mise sur le marché standard en Europe. L'autorisation de mise sur le marché couvre l'ensemble des 28 États membres de l'Union européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

Accord de fourniture de vaccins conclu avec l'Autorité britannique à partir de 2020, sa résiliation en 2021 et accord transactionnel de 2022

En septembre 2020, Valneva a conclu un accord de fourniture (l'Accord de fourniture pour le Royaume-Uni) avec le secrétaire d'État du Royaume-Uni chargé des entreprises, de l'énergie et de la stratégie industrielle (l'Autorité britannique), en vertu duquel Valneva fabriquerait et fournirait à l'Autorité britannique (au Royaume-Uni et en Irlande du Nord) son vaccin contre le SARS-CoV-2, après augmentation de ses capacités de fabrication en Écosse.

En septembre 2021, Valneva a été avisée de la décision de l'Autorité britannique de résilier l'Accord de fourniture pour le Royaume-Uni, une résiliation qui a pris effet en octobre 2021.

En juin 2022, Valneva et l'Autorité britannique ont signé un accord transactionnel. L'accord transactionnel résout certaines questions relatives aux obligations de la Société et de l'Autorité britannique à la suite de la résiliation de l'Accord de fourniture pour le Royaume-Uni et en relation avec l'accord distinct relatif aux essais cliniques de VLA2001 au Royaume-Uni, qui reste en place. La Société continue d'avoir certaines autres obligations en vertu des dispositions de l'Accord de fourniture pour le Royaume-Uni qui restent en vigueur après sa résiliation. Pour plus d'informations, voir Note 29.

Accord d'achat anticipé avec la Commission européenne en 2021 et avenant en 2022

En novembre 2021, Valneva a signé un Accord d'achat anticipé (APA) avec la Commission européenne (CE) pour fournir jusqu'à 60 millions de doses de VLA2001 sur deux ans. Selon les termes de l'APA, Valneva devait livrer 24,3 millions de doses en 2022 (à compter du mois d'avril 2022), sous réserve de l'approbation du VLA2001 de l'Agence européenne des médicaments (EMA). La Communauté européenne disposait d'une option lui permettant d'acheter 35,7 millions de doses supplémentaires pour une livraison en 2023. Au cours de l'année 2021, aucun chiffre d'affaires n'a été comptabilisé, car les livraisons devaient intervenir à compter de 2022. Des avances, pour un montant de 116,9 millions d'euros, sont enregistrées en passif sur contrats au 31 décembre 2021.

En mai 2022, Valneva a reçu de la CE une notification de son intention de résilier l'APA sur la base d'un droit de résilier l'APA si le VLA2001 n'avait pas reçu d'autorisation de mise sur le marché de l'EMA avant le 30 avril 2022. Selon les termes de l'APA, Valneva disposait d'un délai de 30 jours à compter du 13 mai 2022 pour obtenir une autorisation de mise sur le marché, ce que Valneva n'a pas obtenu dans ce délai. Valneva a toutefois obtenu une autorisation de mise sur le marché en juin 2022. Suite à la réception de la notification de résiliation de l'APA par la CE, les deux parties ont entamé des négociations en vue d'un plan de remédiation. En juillet 2022, la CE et la Société ont signé un avenant à l'APA. En vertu de cet amendement, la quantité de commandes a été réduite à 1,25 million de doses de VLA2001 en 2022, avec la possibilité d'acheter une quantité équivalente plus tard en 2022. En 2022, 1,25 million de doses ont été délivrées. Selon les termes de l'APA, les pré-paiements reçus en lien avec le volume de la commande d'origine ne sont pas tenus d'être remboursés. Sur le montant total des pré-paiements, Valneva a comptabilisé 110,8 millions d'euros en autres revenus en 2022.

Royaume de Bahreïn et fourniture de VLA2001

En novembre 2021, Valneva et le Royaume de Bahreïn ont signé un accord d'achat anticipé portant sur la fourniture d'un million de doses de VLA2001. En 2022, 0,5 million de doses de VLA2001 ont été vendues et 9,5 millions d'euros de chiffre d'affaires ont été comptabilisés à ce titre. Au 31 décembre 2022, les créances clients et les passifs sur contrats liés à cet accord s'élevaient respectivement à 3,4 millions d'euros et 3,8 millions d'euros (3,8 millions d'euros de créances clients et 3,8 millions d'euros de passifs sur contrats au 31 décembre 2021).

IDT Biologika GmbH (IDT) – Collaboration pour la production de VLA2001

En novembre 2021, Valneva et IDT Biologika ont annoncé leur collaboration pour la production du VLA2001. Dans le cadre de cette collaboration, IDT Biologika devait produire la substance médicamenteuse du VLA2001 dans ses installations de sécurité biologique de niveau 3 à Dessau-Roßlau, en Allemagne, en plus des activités de production déjà en cours sur le site de Valneva à Livingston, en Écosse.

En septembre 2022, Valneva a annoncé la décision de suspendre la fabrication du vaccin et l'arrêt des activités liées au VLA2001 à la lumière de la réduction des commandes de la CE.

En septembre 2022, Valneva Austria GmbH, Valneva SE (ensemble dénommées Valneva) et IDT ont conclu un accord transactionnel aux termes duquel elles se sont engagées à mettre fin à leur collaboration VLA2001 suite à la livraison de vaccins en vrac à Valneva et en tenant compte des niveaux de commandes existantes et stocks. Valneva a accepté de verser à IDT une rémunération en espèces et en nature, sous la forme d'équipements spécifiques achetés par Valneva. Au 31 décembre 2022, une provision de 0,1 million d'euros est liée au contrat avec IDT (16,4 millions d'euros de pré-paiements versés au titre du contrat comptabilisé au 31 décembre 2021).

LYME

En avril 2020, Valneva a signé un accord avec Pfizer (l'Accord de collaboration et de licence) pour co-développer et commercialiser le vaccin candidat du Groupe contre la maladie de Lyme (VLA15). Il s'agit d'un contrat avec un client tel que défini par la norme IFRS 15 sur les revenus des contrats avec des clients, et par conséquent, les montants reçus ou à payer par Valneva dans le cadre de l'Accord de collaboration et de licence sont comptabilisés dans le chiffre d'affaires du Groupe. L'Accord de collaboration et de licence comprend un paiement initial de 116,9 millions d'euros (130 millions de dollars) à Valneva reçu en juin 2020. Valneva est tenue de rembourser certains coûts de développement engagés par Pfizer, qui est l'achèvement du programme de développement, ce qui est attendu en 2024. Le prix de transaction selon IFRS 15 a été déterminé en tenant compte de l'obligation de remboursement attendue de Valneva relative à sa quote-part des coûts de développement. L'accord comprend des obligations de performance en matière de recherche et développement et de services pour lesquelles les revenus sont comptabilisés progressivement ainsi qu'une obligation de performance en matière de licence pour laquelle les revenus sont comptabilisés au moment où Pfizer peut bénéficier et utiliser la licence sans autre intervention de Valneva. Les paiements initiaux, nets des remboursements estimés, ont été affectés aux obligations de performance au prorata de leur prix de vente autonome. Par ailleurs, Valneva a le droit de recevoir le remboursement partiel des frais de recherche et développement et des frais de service engagés. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, 14,3 millions d'euros ont été comptabilisés en autres revenus et correspondent principalement à des prestations de services. En outre, au 31 décembre 2021, 3,0 millions d'euros de coûts pour

obtenir un contrat ont été inclus dans les autres actifs non courants, et un montant de 79,6 millions d'euros a été comptabilisé en tant que passif au titre de remboursement futur actualisés.

En juin 2022 et en novembre 2022, Valneva et Pfizer ont mis à jour les termes de leur Accord de collaboration et de licence. À partir du 1^{er} mai 2022, Valneva financera à hauteur de 40 % les coûts de développement partagés restants, contre 30 % dans l'accord initial. Pfizer versera à Valneva des redevances échelonnées allant de 14 % à 22 %, contre des redevances commençant à 19 % dans l'accord initial. Par ailleurs, Valneva est éligible à par des paiements d'étape pouvant atteindre 100 millions de dollars, payables à Valneva sur la base des ventes cumulées. Les conditions de paiement des coûts de développement de paiement inhérentes au remboursement des frais de développement ont également été modifiées. Les autres paiements liés aux étapes de développement et au début de la commercialisation restent inchangés, à 168 millions de dollars. Une étape de développement liée au lancement, par Pfizer, de l'étude de Phase 3 de 25 millions de dollars a été payée à Valneva en octobre 2022. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, une reprise de 45,9 millions d'euros a été comptabilisée en autres revenus et reflète principalement l'impact de la réduction de la part hautement probable du prix de transaction. Au 31 décembre 2022, le passif au titre de remboursement futur s'est élevé à 135,5 millions d'euros (79,6 millions d'euros au 31 décembre 2021), dont aucun montant (75,2 millions d'euros au 31 décembre 2021) n'a été comptabilisé en passif au titre de remboursement futur non courant. Au 31 décembre 2022, 3,7 millions d'euros de coûts marginaux d'obtention du contrat ont été inclus dans les autres actifs non-courants (3,0 millions d'euros au 31 décembre 2021). Pour plus de détails, voir Notes 5.2 et 29.

IXIARO

Département américain de la défense (DoD)

En septembre 2020, le département américain de la défense (DoD) a attribué un nouveau contrat à Valneva pour la fourniture d'IXIARO. Les termes de l'accord, tel que modifié en septembre 2021, prévoient une première année incluant des ventes fermes, suivie de deux années où les ventes sont optionnelles, chacune avec des commandes potentielles minimales et maximales. L'année de base avait une valeur minimale d'environ 53 millions de dollars pour 370 000 doses et la première année assortie d'une option, exercée par le DoD en septembre 2021, avait une valeur minimale d'environ 28,8 millions de dollars pour 200 000 doses. Valneva a également accepté de fournir des stocks supplémentaires au DoD après septembre 2023 pour atténuer l'impact potentiel des stocks inutilisés susceptibles d'expirer. Ce stock de remplacement sera fourni gratuitement et a donné lieu à un passif sur contrat de 5,2 millions de dollars (4,9 millions d'euros) au 31 décembre 2022 (5,4 millions de dollars (4,7 millions d'euros) au 31 décembre 2021). En août 2022, Valneva a annoncé que le DoD avait décidé de ne pas exercer la deuxième année optionnelle du contrat, le DoD estimant que son approvisionnement existant en IXXIARO répondait de manière adéquate aux besoins actuels.

CHIKUNGUNYA

Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies (CEPI)

En juillet 2019, Valneva et la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies (CEPI) ont annoncé un nouvel accord de partenariat en vertu duquel la CEPI fournira à Valneva jusqu'à 23,4 millions de dollars pour la fabrication du vaccin et le développement clinique à un stade avancé du vaccin vivant atténué à dose unique (VLA1553) contre le chikungunya de Valneva. Au quatrième trimestre 2022, la CEPI a attribué à Valneva un montant complémentaire de 1,2 million de dollars.

En janvier 2021, Valneva et l'Institut Butantan, fabricant de produits immunobiologiques, ont annoncé la signature d'accords définitifs pour le développement, la fabrication et la commercialisation du candidat vaccin à dose unique de Valneva contre le chikungunya, VLA1553, dans les pays aux revenus faibles et intermédiaires. Cette annonce fait suite à la signature d'une lettre d'intention liante en mai 2020. Cette collaboration s'inscrit dans le cadre du contrat de financement de 23,4 millions de dollars que Valneva a conclu avec la CEPI en juillet 2019. Dans le cadre de cette collaboration, Valneva a transféré la technologie de son vaccin contre le chikungunya à l'Institut Butantan, qui développera, produira et commercialisera le vaccin dans les pays à revenus faibles et intermédiaires. De plus, l'Institut Butantan réalisera certaines études cliniques et des études observationnelles de Phase 4 que Valneva utilisera pour répondre à certaines exigences réglementaires. L'accord prévoit de faibles montants à titre de paiement initial et de paiements d'étapes liés au transfert de la technologie. Au 31 décembre 2022, 3,9 millions d'euros ont été comptabilisés au titre des autres revenus et 0,7 million d'euros ont été enregistrés en passif sur contrats (0,8 million d'euros enregistrés en passif sur contrats au 31 décembre 2022 et 2,1 millions comptabilisés au titre des autres revenus en 2021).

FINANCEMENT

En février 2022, Valneva a annoncé qu'un financement pour la recherche et le développement de vaccins d'un montant maximal de 20 millions de livres sterling a été alloué à sa filiale Valneva Scotland Limited par l'agence de développement économique de l'Écosse « Scottish Enterprise ». L'investissement comprend deux subventions qui s'appuient sur l'engagement de longue date de l'agence avec Valneva et bénéficieront au site de fabrication de la Société à Livingston. Les subventions devaient être reçues au cours des trois prochaines années. En 2022, Valneva a reçu 5,1 millions d'euros (4,3 millions de livres sterling) au titre de la première subvention d'un montant maximum de 12,5 millions de livres sterling, qui soutiendrait le développement lié à la fabrication du vaccin contre la COVID-19 de Valneva. Valneva n'a reçu aucun paiement en 2022 au titre de la deuxième subvention d'un montant maximum de 7,5 millions de livres sterling, qui soutiendra le développement lié aux procédés de fabrication de Valneva pour d'autres vaccins. Les fonds

reçus ont été classés en passifs courants au 31 décembre 2022. Conformément aux termes des subventions, Valneva pourrait avoir à rembourser les fonds reçus en cas de non-respect de certaines conditions, notamment les conditions relatives aux salariés du site de Livingston. En outre, en 2020, la Scottish Enterprise a accordé à Valneva Écosse un financement pouvant atteindre 0,9 million de livres sterling pour le développement du vaccin contre le chikungunya. Sur ce montant total, 0,5 million d'euros (0,4 million de livres sterling) a été reçu en 2022. Les fonds reçus ont été classés en passifs courants au 31 décembre 2022.

En avril 2022, Valneva a signé un amendement pour augmenter le montant principal de son accord de financement de la dette existant de 54,1 millions d'euros (60 millions de dollars) avec des fonds gérés par des sociétés d'investissement de premier plan dans le secteur de la santé aux États-Unis, Deerfield et OrbiMed. L'accord de prêt initial a été signé en février 2020. L'avenant d'avril 2022 a permis à Valneva d'accéder immédiatement à 18,2 millions d'euros (20 millions de dollars), avec 20 millions de dollars supplémentaires disponibles en cas d'une éventuelle approbation de VLA2001 par l'EMA. Ces 20 millions de dollars supplémentaires ont été tirés en septembre 2022 à hauteur de 19,9 millions d'euros. Le financement accru sera utilisé pour investir davantage dans des projets de recherche et développement, y compris les préparatifs d'accès au marché pour VLA1553. Le taux d'intérêt est de 9,95 % (équivalent à 10,09 % sur une base annuelle). La période de paiement des intérêts a été prolongée du deuxième trimestre 2023 au troisième trimestre 2024, et le prêt arrivera désormais à échéance au premier trimestre 2027 au lieu du premier trimestre 2026. Au 31 décembre 2022, 92,3 millions d'euros (100,0 millions de dollars) avaient été tirés et la valeur comptable était de 89,2 millions d'euros (95,0 millions de dollars). Au 31 décembre 2021, 54,1 millions d'euros (60,0 millions de dollars) étaient tirés et la valeur comptable était de 49,7 millions d'euros (56,3 millions de dollars). L'emprunt est garanti par tous les actifs de Valneva, y compris la propriété intellectuelle, et est garanti par Valneva SE et certaines de ses filiales.

En juin 2022, Valneva a signé un Accord de souscription d'actions avec Pfizer. Aux termes de l'Accord de souscription d'actions, Pfizer a investi 90,6 millions d'euros (95 millions de dollars) dans Valneva, soit 8,1 % du capital social existant de Valneva au prix de 9,49 euros par action. Le prix d'achat par action a été déterminé sur la base de la moyenne des cours de clôture de l'action de la Société sur Euronext Paris lors des 10 jours de bourse précédant la date de l'Accord de Souscription d'actions. La prise de participation a été réalisée le 22 juin 2022.

En octobre 2022, Valneva a annoncé la clôture d'une offre globale à destination de catégories spécifiques d'investisseurs portant sur un total de 21 000 000 nouvelles actions ordinaires. Le produit net de l'offre globale s'est élevé à 95,5 millions d'euros.

Note 2 Résumé des principales règles comptables

Les principales règles comptables mises en œuvre pour la préparation des présents états financiers consolidés sont décrites ci-après. Lesdites règles ont été systématiquement appliquées à l'ensemble des exercices présentés.

2.1 Référentiel comptable

Les états financiers consolidés pour l'exercice 2022 ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière, qui comprennent les IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les IAS (*International Accounting Standard*), ainsi que leurs interprétations SIC (*Standards Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretation Committee*), telles qu'adoptées par l'Union européenne.

L'établissement des états financiers conformément aux Normes IFRS adoptées par l'Union européenne implique d'avoir recours à un certain nombre d'estimations

comptables déterminantes. La Direction du Groupe est aussi amenée à exposer son appréciation pour l'application des règles comptables du Groupe. Les domaines exigeant un plus haut degré d'appréciation ou présentant une plus grande complexité, ou ceux dans lesquels les hypothèses et les estimations ont une incidence significative sur les états financiers consolidés, sont indiqués en Note 3.

Pour faciliter la présentation, les chiffres ont été arrondis et, lorsque cela est précisé, mentionnés en milliers d'euros. Les calculs reposent toutefois sur des chiffres exacts. Par conséquent, la somme des chiffres d'une colonne d'un tableau peut différer de la valeur totale mentionnée dans la colonne.

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés par le directoire le 21 mars 2023 et vérifiés par le conseil de surveillance le 22 mars 2023.

2.2 Impact des nouvelles normes, révisées ou modifiées et interprétations

(a) Nouvelles normes et amendements adoptés par le Groupe

Normes - Interprétations - Amendements		Date d'entrée en vigueur	Effets
Amendements à l'IFRS 3, l'IAS 16 et l'IAS 37	Référence au Cadre conceptuel, Produits avant utilisation prévue et Contrats déficitaires - Coût d'exécution d'un contrat	1 ^{er} janvier 2022	Aucune
Amendements à l'IFRS 1, l'IFRS 9, l'IFRS 16 et l'IAS 41	Cycle 2018-2020 des améliorations annuelles des IFRS	1 ^{er} janvier 2022	Aucune

Aucune décision à l'ordre du jour du comité d'interprétation des IFRS n'a eu d'impact significatif sur les montants comptabilisés au cours des périodes antérieures et ne devrait pas affecter de manière significative les périodes en cours ou futures.

- amendements à l'IAS 8 - Définition des estimations comptables;
- amendements à l'IAS 12 - Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction.

Ces normes et amendements ne devraient pas avoir d'impact significatif sur l'entité pour les périodes de *reporting* actuelles ou futures et sur les transactions futures prévisibles.

(b) Nouvelles normes, amendements et interprétations publiés, mais non d'application obligatoire pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2022 et non adoptés par anticipation

Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer par anticipation les nouvelles normes, amendements et interprétations suivants qui ont été publiés par l'IASB, mais non obligatoires au 1^{er} janvier 2022 :

- IFRS 17 incluant les amendements à l'IFRS 17 - Contrats d'assurance;
- amendements à l'IAS 1 et l'IFRS PS 2 - Informations à fournir sur les principes comptables;

2.3 Consolidation

Filiales

Les filiales désignent toute entité contrôlée par la Société. La Société contrôle une entité lorsqu'elle est exposée à, ou détient des droits sur, des retours variables sur son investissement dans ladite entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces retours via les pouvoirs qu'elle détient sur cette entité. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date de prise de contrôle. Elles cessent d'être consolidées à la date à laquelle ce contrôle cesse.

Le Groupe applique la méthode dite d'acquisition pour la comptabilisation des groupements d'entreprises. La contrepartie transférée pour l'acquisition de la filiale représente la juste valeur des actifs transférés, des passifs repris et des parts sociales émises par la Société. La contrepartie transférée comprend la juste valeur de tous les actifs et passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle. Les coûts associés à l'acquisition, autres que ceux relatifs à l'émission de titres d'emprunt ou de capitaux propres, sont passés en charge au moment de leur engagement. Les actifs identifiables acquis, ainsi que les passifs et passifs éventuels identifiables repris lors d'un regroupement d'entreprises, sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'excédent de contrepartie transférée sur la juste valeur de la part de la Société dans les actifs nets identifiables acquis est comptabilisé comme goodwill. Si la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise excède la contrepartie, la différence est comptabilisée directement dans le compte de résultat comme profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses. Les transactions intra-groupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont constituées de toutes les entités sur lesquelles la Société exerce une influence notable.

2.4 Conversion des devises étrangères

(a) Devise fonctionnelle et de présentation

Les éléments figurant dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont enregistrés dans la devise de l'environnement économique au sein duquel l'entité exerce principalement ses activités (devise fonctionnelle). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, devise fonctionnelle et de présentation du Groupe.

(b) Transactions et soldes

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle à l'aide des taux de change applicables à la date des transactions. Les gains et pertes de change générés par le règlement de ces transactions et par la conversion, aux taux de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères, sont constatés en compte de résultat.

(c) Filiales

La situation et les états financiers de toutes les filiales (aucune d'entre elles n'ayant la devise d'une économie hyper-inflationniste) qui ont une devise fonctionnelle différente de la devise de présentation sont convertis dans la devise de présentation comme suit :

- les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au taux de change applicable à la date de clôture;
- à partir de 2021, les produits et charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens mensuels (sauf si cette moyenne ne constitue pas une approximation raisonnable de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et charges sont convertis aux dates des transactions). En 2020, les produits et charges de chaque compte de résultat ont été convertis aux taux de change en vigueur à la date des transactions; et

- les différences de change qui en résultent sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et figurent au poste «Autres réserves».

Lors de la cession de tout ou partie d'une entité étrangère, les écarts de change constatés en capitaux propres sont repris en résultat et pris en compte dans la détermination de la plus ou moins-value de cession.

2.5 Gestion des risques financiers

Les activités du Groupe l'exposent à toute une série de risques financiers : le risque de marché (incluant le risque lié au change et celui lié au taux d'intérêt), le risque de crédit et le risque de liquidité. La politique générale de gestion des risques financiers du Groupe est axée sur l'imprévisibilité des marchés financiers et cherche à minimiser les éventuelles répercussions négatives sur les performances financières du Groupe.

La gestion des risques financiers est assurée par le Directeur Financier, sous l'étroite supervision du directoire. Les systèmes de gestion des risques du Groupe évaluent et gèrent les risques financiers. Le directoire soumet régulièrement au Comité d'audit du conseil de surveillance des rapports sur ses systèmes de gestion de risques, notamment la gestion des risques financiers.

(a) Risque de marché

Risque de change

Le Groupe opère à l'international et se trouve dès lors exposé aux risques de change à l'égard de plusieurs devises, principalement de la Livre Sterling (GBP), du Dollar canadien (CAD), de la Couronne suédoise (SEK) et du Dollar américain (\$). Les risques de change à l'égard d'autres devises, telles que la Couronne danoise, le Franc suisse et la couronne norvégienne, restent relativement limités. Les risques de change proviennent des transactions commerciales ou d'investissements nets devant être opérés à l'étranger, mais également d'actifs et de passifs à comptabiliser pour des opérations effectuées à l'étranger.

L'objectif du Groupe est de limiter l'impact négatif potentiel des variations des taux de change, en procédant par exemple à la conversion des espèces et quasi-espèces libellées en devise étrangère et en utilisant des options sur devises étrangères.

Le Groupe a réalisé certains investissements dans des opérations réalisées à l'étranger pour lesquels les actifs nets sont exposés au risque de conversion de devises.

Le tableau ci-dessous détaille la sensibilité du Groupe à une augmentation et une diminution de 10 % des unités monétaires par rapport aux devises concernées. Le taux de sensibilité utilisé lors du *reporting* interne du risque de change aux cadres dirigeants est de 10 % et représente l'évaluation par la direction d'une variation raisonnablement possible des taux de change. L'analyse de sensibilité ne tient compte que des éléments monétaires résiduels libellés en devises étrangères et ajuste leur conversion à la clôture de l'exercice pour intégrer une variation de taux de change de 10 %. L'analyse de sensibilité couvre les prêts externes ainsi que les prêts liés aux activités à l'étranger au sein du Groupe lorsque la devise du prêt est différente de celle du prêteur ou de l'emprunteur. Ci-dessous, un nombre positif indique une augmentation du résultat avant impôt ou une réduction de la perte avant impôt.

En supposant que toutes les autres variables restent constantes, l'impact des variations des taux de change sur le résultat avant impôt serait le suivant :

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2022	2021
EUR/\$ + 10 %	13 873	6 818
EUR/\$ - 10 %	(16 956)	(8 334)
EUR/GBP + 10 %	(6 605)	(11 986)
EUR/GBP - 10 %	8 073	14 650
EUR/SEK + 10 %	(2 761)	(2 884)
EUR/SEK - 10 %	3 374	3 525
EUR/CAD + 10 %	(616)	(557)
EUR/CAD - 10 %	753	681

- Au 31 décembre 2022, l'augmentation du risque de change en USD est principalement due à une hausse importante des créances intra-groupe (IG) libellées en dollars au niveau de l'entité Valneva Austria GmbH ;
- Au 31 décembre 2022, la baisse du risque de change en GBP est due au recul des engagements de remboursement libellés en GBP au niveau de l'entité Valneva Austria GmbH liés au programme de vaccin contre la COVID-19 (voir Note 1) ;
- Au 31 décembre 2022, on ne note pas de changement significatif au niveau du risque de change en SEK, ce qui est en ligne avec le niveau stable des créances intra-groupe libellées en SEK.

Bien que le Groupe ait eu recours à une stratégie de couverture pour réduire son exposition aux devises autres que l'euro, l'activité courante requiert de pouvoir disposer à tout moment d'un certain niveau de fonds en devises autres que l'euro afin de couvrir les obligations de paiement libellées en GBP ou en USD. En outre, la réévaluation de certains soldes de trésorerie non libellés en euros est compensée par la réévaluation du passif au titre de remboursement futur non libellé en euros dans le bilan du Groupe (voir Note 29).

Risques de taux d'intérêt

Le Groupe est exposé à des risques de marché liés à la couverture de ses liquidités et de ses dettes et emprunts à moyen et long terme soumis à des taux d'intérêts variables.

Les emprunts à taux variable exposent le Groupe à des risques de variation des flux de trésorerie dus à l'évolution des taux d'intérêt, lesquels sont toutefois compensés par de la trésorerie et des actifs financiers eux-mêmes détenus à taux variable. En 2022, ainsi qu'en 2021 et 2020, les investissements et emprunts du Groupe sur lesquels un taux d'intérêt variable a été appliqué ont été effectués/conclus en €, SEK, \$, CAD et GBP.

Le Groupe analyse son exposition au risque de taux d'intérêt selon une approche dynamique. Se fondant sur cette approche, le Groupe évalue l'incidence d'une variation déterminée du taux d'intérêt sur son résultat. La même variation de taux d'intérêt est utilisée pour toutes les devises. Le calcul prend en compte les investissements dans des instruments financiers ainsi que les fonds déposés auprès d'établissements bancaires, soit les positions les plus génératrices d'intérêts. Au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, aucun risque d'intérêt important n'a été identifié. En cas d'augmentation des taux d'intérêt, l'effet positif des liquidités en banque sera plus important que l'effet négatif des dettes à intérêt variable. En cas de baisse des taux d'intérêt, il n'y aura pas d'impact négatif important sur les intérêts des liquidités tant que les banques ne facturent pas d'intérêts négatifs pour les dépôts.

(b) Risques de crédit

Le Groupe est par ailleurs exposé à des risques de crédit. Valneva possède des comptes bancaires, des soldes de trésorerie ainsi que des valeurs mobilières au sein d'institutions financières de qualité, dont la cote de crédit est élevée. Afin de contrôler la qualité de la cote de crédit de ses partenaires, le Groupe s'appuie sur les notations publiées par des agences spécialisées telles que Standard & Poor's, Moody's, et Fitch. Le Groupe met en œuvre une politique visant à limiter l'importance des risques de crédit pour chacune des institutions financières partenaires. Le Groupe est également exposé aux risques de crédit de ses clients, dans la mesure où ses autres revenus proviennent d'un petit nombre de transactions. Le Groupe ne conclut de telles transactions commerciales qu'avec des partenaires hautement réputés et financièrement fiables. Si des clients sont évalués par des organismes indépendants, le Groupe prend également en compte ces évaluations. Pour le cas où aucune évaluation indépendante n'existe, une évaluation de risques sur la qualité de crédit du client est réalisée, en tenant compte de sa situation financière et de son historique de paiements, parmi d'autres facteurs pertinents. Des limites de crédit sont définies au cas par cas en fonction de notations internes et externes, et sont soumises, au besoin, à autorisation du directoire, conformément aux règles internes de délégations de signature. La plupart des créances commerciales sont des créances auprès d'institutions gouvernementales ayant une notation de crédit élevée (pays AAA ou AA). La qualité de crédit des actifs est précisée en Note 17.3.

(c) Risques de liquidité

Le Groupe est exposé à des risques de liquidité en raison des variations de sa trésorerie opérationnelle et de l'arrivée à échéance de ses dettes financières, mais également en raison de la mise en œuvre possible de clauses de remboursement anticipé de contrats de prêt ou de subventions. Par ailleurs, les risques de liquidité résultent du fait que le flux de trésorerie est sujet aux fluctuations du cours d'un exercice comptable. Par conséquent, une gestion prudente des risques de liquidité implique de maintenir un niveau de trésorerie (et d'équivalents de trésorerie) ainsi que des dépôts à court terme suffisants afin de pouvoir répondre aux besoins opérationnels courants, et d'être en mesure de liquider ses positions de marché. Des conditions exceptionnelles sur certains marchés financiers pourraient cependant restreindre temporairement la possibilité de liquider certains actifs financiers.

Bien qu'il soit difficile de prévoir les besoins futurs de liquidités, le Groupe considère que la trésorerie existante au 31 décembre 2022 sera suffisante pour financer les opérations pendant au moins les 12 prochains mois à compter de la date d'autorisation de publication des états financiers consolidés. En ce qui concerne l'accord de prêt existant assorti de clauses restrictives, des modifications ont été convenues pour prévenir d'une violation des clauses restrictives (voir Note 24.1).

Le tableau ci-après analyse les passifs financiers du Groupe en les regroupant par échéance définie en fonction de la durée restant à courir entre la date de clôture et la date d'échéance contractuelle. Les montants figurant au tableau représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

AU 31 DÉCEMBRE 2021 (en milliers d'euros)	Moins d'un an	Comprise entre 1 et 3 ans	Comprise entre 3 et 5 ans	Comprise entre 5 et 10 ans	Comprise entre 10 et 15 ans	Au-delà de 15 ans	Total
Emprunts	7 121	48 560	20 534	1 765	—	—	77 980
Passifs de location	4 060	29 011	5 761	12 798	9 928	1 905	63 464
Engagements de remboursement	101 070	132 355	55 000	12 720	—	—	301 145
Fournisseurs et autres créditeurs	68 119	—	—	—	—	—	68 119
Dettes fiscales et sociales ⁽¹⁾	10 101	—	—	—	—	—	10 101
Autres passifs	27	25	—	—	—	—	52
	190 499	209 952	81 295	27 282	9 928	1 905	520 861

(1) Les prestations sociales et autres taxes dues sont exclues du passif du bilan lié aux dettes fiscales et sociales, dans la mesure où cette présentation comptable n'est requise que pour les instruments financiers.

AU 31 DÉCEMBRE 2022 (en milliers d'euros)	Moins d'un an	Comprise entre 1 et 3 ans	Comprise entre 3 et 5 ans	Comprise entre 5 et 10 ans	Comprise entre 10 et 15 ans	Au-delà de 15 ans	Total
Emprunts	11 629	74 815	44 859	939	—	—	132 242
Passifs de location	26 674	5 915	5 706	11 620	9 568	80	59 563
Engagements de remboursement	140 098	—	7 000	—	—	—	147 098
Fournisseurs et autres créditeurs	41 491	—	—	—	—	—	41 491
Dettes fiscales et sociales ⁽¹⁾	10 778	—	—	—	—	—	10 778
Autres passifs	87	—	—	—	—	—	87
	230 756	80 731	57 565	12 559	9 568	80	391 260

(1) Les prestations sociales et autres taxes dues sont exclues du passif du bilan lié aux dettes fiscales et sociales, dans la mesure où cette présentation comptable n'est requise que pour les instruments financiers.

Les justes valeurs et valeurs comptables des emprunts du Groupe figurent en Note 24. Afin de gérer le risque de liquidité, le Groupe détient suffisamment de liquidité, équivalents de trésorerie et dépôts à court terme.

2.6 Gestion du risque en matière de fonds propres

En ce qui concerne la gestion du risque en matière de fonds propres, l'objectif du Groupe est de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin de fournir des avantages à ses actionnaires et autres parties prenantes et de maintenir une structure du capital optimale pour en réduire le coût. Le Groupe gère ses fonds de manière active pour assurer en premier lieu ses besoins en liquidité et la préservation de son capital tout en cherchant à en maximiser le rendement. Le Groupe a placé sa trésorerie et ses investissements à court terme dans différents établissements financiers. Afin de conserver ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut être amené à émettre de nouvelles actions ou à céder des actifs afin de réduire sa dette.

Pour lui permettre de poursuivre sa stratégie et devenir un Groupe indépendant leader de l'industrie du vaccin, en conjuguant croissance organique et opérations de fusion-acquisition opportunes, le Groupe peut s'appuyer sur un financement par capitaux propres et emprunts. Le poste « capitaux propres » figurant au bilan consolidé représente les fonds propres.

2.7 Estimation de la juste valeur

La valeur comptable, diminuée des provisions pour perte de valeur, des créances et dettes commerciales est considérée comme étant proche de leur juste valeur, étant donné que ces instruments ont une échéance à relativement court terme.

Note 3 Estimations et hypothèses comptables déterminantes

Dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Groupe, qui sont décrites à la Note 2 Résumé des principales règles comptables, la Direction est tenue de porter des jugements (autres que ceux impliquant des estimations) qui ont un impact significatif sur les montants comptabilisés, et de faire des estimations et des hypothèses sur les valeurs comptables des actifs et des passifs qui ne sont pas évidentes à partir d'autres sources. Les estimations et hypothèses associées sont fondées sur l'expérience historique et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues en permanence. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'affecte que cette période, ou dans la période de la révision et des périodes futures si la révision affecte à la fois la période en cours et les périodes futures.

3.1 Jugements critiques dans l'application des règles comptables du Groupe

Les jugements critiques, à l'exception de ceux qui impliquent des estimations (qui sont présentées séparément ci-dessous), que la Direction a porté lors du processus d'application des méthodes comptables du Groupe et qui ont l'effet le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont les suivants :

- Note 5.2 et Note 29 : Comptabilisation des autres revenus/engagements de remboursement : le jugement de la Direction est requis pour déterminer l'identification et la séparation des obligations de performance (notamment pour déterminer si la licence est distincte, ce qui est le cas lorsque le client peut bénéficier de la licence sans une implication plus poussée), la détermination du prix de transaction (y compris le jugement des dettes envers les clients) et l'affectation du prix de la transaction aux obligations de performance sur le prix de vente autonome relatif. Le prix de vente autonome n'est parfois pas disponible ou est basé sur des actifs incorporels difficiles à évaluer, de sorte que diverses techniques d'évaluation sont utilisées. En outre, le jugement de la Direction est requis pour déterminer si les produits tirés des collaborations, des contrats de licence et des contrats de service sont comptabilisés progressivement ou à un moment donné. L'entité ne doit inclure dans le prix de transaction tout ou partie du montant de contrepartie variable estimé que dans la seule mesure où il est hautement probable que la levée ultérieure de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulé des produits comptabilisés, ce qui requiert l'exercice du jugement de la direction. En particulier, la Note 5.2 souligne les jugements exercés lors de l'application des règles comptables pour les contrats suivants dans le contexte des résiliations et de l'évaluation des obligations de remboursements :
 - l'Accord de fourniture pour le Royaume-Uni,
 - l'APA de la CE,
 - les accords d'alliance stratégique entre Valneva et GlaxoSmithKline (GSK) terminés au cours de l'exercice 2019, et
 - l'Accord de collaboration et de licence pour la recherche conclu avec Pfizer et plusieurs de ses avenants;

- Notes 8 et 31 : Autres produits/autres passifs : le Groupe reçoit des fonds de la CEPI, qui comprennent des obligations de résultat et de remboursement. Le jugement de la Direction du Groupe est nécessaire pour déterminer si les éléments d'un tel accord sont des revenus liés à des contrats avec un client ou s'ils relèvent de la norme de comptabilisation des subventions publiques. La CEPI est un partenariat mondial entre des organisations publiques, privées, philanthropiques et de la Société civile. La CEPI étant une organisation non gouvernementale et agissant comme le ferait une organisation gouvernementale, elle a été comptabilisée selon la norme IAS 20 (Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique). L'évaluation et les différents éléments doivent aussi être soumis au jugement de la Direction du Groupe ;
- Note 13 : Durée du bail : Lorsqu'il détermine la durée des contrats de location, le Groupe évalue s'il est raisonnablement certain d'exercer les options de renouvellement ou de résiliation anticipée.

3.2 Principales sources d'incertitude d'estimation

Les principales hypothèses concernant l'avenir, ainsi que les autres sources principales d'incertitude en matière d'estimation au moment de la période de *reporting*, qui sont réellement susceptibles d'entraîner un ajustement significatif des valeurs comptables des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant, sont présentées ci-dessous :

- Note 5.1 : Reconnaissance des revenus des ventes de produits : estimation du chiffre d'affaires attendu et fourniture de produits à titre gratuit;
- Note 5.2 : Autres revenus : évaluation des incertitudes relatives aux contreparties variables et évaluation du degré d'avancement à hauteur des coûts qui ont été encourus au regard des coûts que l'entité s'attend à récupérer;
- Notes 8 et 31 : Autres produits/autres passifs : estimations des produits comptabilisés et des remboursements des subventions, mesurés en fonction des coûts engagés comparés au budget;
- Note 10 : Comptabilisation des actifs d'impôts différés : existence de bénéfices imposables futurs sur lesquels les différences temporaires déductibles et les pertes fiscales reportées peuvent être utilisées et si des preuves suffisantes sont fournies pour les entités;
- Note 12 : Immobilisations incorporelles : durée d'amortissement des frais de développement et des technologies acquises. Les critères les plus importants pris en compte pour la détermination de la durée d'utilité comprennent la durée de vie du brevet ainsi que la période estimée pendant laquelle Valneva peut bénéficier de cette Immobilisation incorporelle. Ces hypothèses sont considérées comme une source clé d'incertitude d'estimation, car des changements relativement faibles dans les hypothèses utilisées peuvent avoir un effet significatif sur les états financiers du Groupe au cours de l'année suivante;
- Note 14 : Immobilisations corporelles : durée d'amortissement – évaluation de la durée d'utilité;

- Note 15 Test de dépréciation des immobilisations incorporelles, corporelles et des droits d'utilisation des actifs : hypothèses clés sous-jacentes aux valeurs recouvrables. Les budgets sont constitués de prévisions de chiffre d'affaires, de charges de personnel et de frais généraux basées sur les conditions de marché actuelles et anticipées, qui ont été examinées et approuvées par le directoire. Les prévisions de revenus sont intrinsèquement incertaines en raison de la nature à court terme de l'activité et des conditions instables du marché. Si le Groupe ne parvient pas à développer avec succès les candidats vaccins et à obtenir l'approbation des autorités réglementaires, ou si Valneva ne parvient pas à fabriquer ou à commercialiser les candidats vaccins s'ils sont approuvés, une dépréciation pourrait être nécessaire. Pour les principales estimations et sensibilités liées au test de dépréciation de chaque UGT, voir Note 15;
- Note 18 : Analyse de la dépréciation des stocks : Pour l'évaluation de la dépréciation des matières premières, les plans de production actuels ont été pris en compte. Les matières premières qui ne seront pas utilisées avant leur date d'expiration ont été dépréciées. Pour cette évaluation, l'état des dates d'expiration à la date du bilan a été utilisé. Pour l'évaluation des dépréciations des travaux en cours, des produits finis et des marchandises achetées, les plans de vente prévus pour 2023 et une durée de vie minimale au moment de la prévision de vente la plus récente ont été pris en compte. En outre, ces stocks ont été évalués en fonction de la probabilité de mise sur le marché de ces produits ; compte tenu de l'évolution significative des volumes commandés de VLA2001 et la demande future attendue, le stock correspondant qui ne devrait pas être utilisé avant la date d'expiration a été intégralement déprécié ;
- Note 23 : Paiements fondés sur des actions et coûts connexes prévus de la contribution de l'employeur : pour la détermination de la juste valeur de l'instrument ainsi que l'hypothèse liée à une potentielle acquisition accélérée des droits en cas de changement de contrôle (considéré comme peu probable) ;
- Note 29 : (1) Au 31 décembre 2022, la contrepartie payable au gouvernement du Royaume-Uni, sous la forme de redevances, au titre de l'accord de fourniture du candidat vaccin contre la COVID-19, a été estimée pour un montant quasi nul. (2) Au 31 décembre 2022, la direction a évalué la probabilité de rembourser les paiements reçus au titre de l'accord de fourniture du candidat vaccin contre la COVID-19 avec le gouvernement du Royaume-Uni et utilisés pour financer des dépenses d'investissement, comme faible. (3) En 2022, la société a mis à jour l'estimation du prix de transaction avec Pfizer, afin de présenter une image

fidèle des modifications de l'accord de collaboration et de licence pour le candidat vaccin contre la maladie de Lyme, survenues au cours de la période. (4) Au 31 décembre 2022, la direction a estimé que la probabilité de remboursement des pré-paiements reçus dans le cadre de l'accord d'achat anticipé avec la Commission européenne était faible ;

- Notes 30 et 33 : Comptabilisation et évaluation des provisions et des risques : hypothèses clés concernant la probabilité et l'ampleur d'une sortie de ressources. En estimant la provision pour contrats déficitaires, la Direction a fait des hypothèses concernant la probabilité de coûts de résiliation de certains accords.

3.3 Évaluation des justes valeurs

Un certain nombre de conventions comptables et d'informations à fournir par le Groupe exigent l'évaluation des justes valeurs, tant pour les actifs et passifs financiers que non financiers.

Pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe utilise autant que possible des données observables sur le marché. Les justes valeurs sont classées en différents niveaux dans une hiérarchie des justes valeurs basée sur les données utilisées dans les techniques d'évaluation, comme suit :

- niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c'est-à-dire sous forme de prix), soit indirectement (c'est-à-dire dérivées de prix) ;
- niveau 3 : données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif se situent à différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, l'évaluation de la juste valeur est alors classée dans son intégralité au même niveau de la hiérarchie des justes valeurs que la donnée du niveau le plus bas qui est significative pour l'ensemble de l'évaluation.

Le Groupe constate les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs à la fin de la période de *reporting* au cours de laquelle le changement est intervenu.

Les Notes suivantes contiennent des informations complémentaires sur les hypothèses utilisées pour mesurer la juste valeur :

- Note 17 : instruments financiers ; et
- Note 23 : accords de paiement fondés sur des actions.

Note 4 Informations sectorielles

Le directoire de la Société, en tant que principal décideur, considère l'activité d'un point de vue produit plutôt que géographique et a identifié quatre secteurs pouvant faire l'objet d'un *reporting*. Les indicateurs clés de performance comprennent les revenus et la rentabilité opérationnelle.

Les secteurs d'activité distincts se décomposent comme suit :

- « Vaccins commercialisés » (comprenant les vaccins du Groupe IXIARO, DUKORAL, ainsi que les vaccins vendus pour le compte de tiers);
- « COVID » (développement, fabrication et distribution liés au VLA2001);
- « Candidats vaccins » (programmes de R&D visant à générer de nouveaux produits afin de générer des flux de trésorerie futurs provenant de la vente de produits ou de la commercialisation via des partenariats avec des sociétés pharmaceutiques, à l'exclusion du candidat

vaccin contre la COVID-19, qui est présenté séparément). Avec le transfert de la licence du candidat vaccin VLA15 contre la maladie de Lyme de Valneva à Pfizer en décembre 2020, l'ensemble du chiffre d'affaires et des coûts de ce candidat vaccin ont été déplacés du segment « Candidats vaccins » au segment « Technologies et services »;

- « Technologies et services » (services et inventions prêtes à la commercialisation, c'est-à-dire des revenus générés grâce à des accords de collaborations, de services et de licences). Avec le transfert de la licence du candidat vaccin VLA15 contre la maladie de Lyme de Valneva à Pfizer en décembre 2020, l'ensemble du chiffre d'affaires et des coûts de ce candidat vaccin ont été déplacés du segment « Candidats vaccins » au segment « Technologies et services ».

4.1 Compte de résultat par segment

Compte de résultat par secteurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

(En milliers d'euros)	Vaccins commercialisés	COVID	Candidats vaccins	Technologies et services	Frais de structure	Total
Revenus de la vente de produits	65 938	—	—	—	—	65 938
Autres revenus	1	—	31 604	12 779	—	44 383
CHIFFRE D'AFFAIRES	65 939	—	31 604	12 779	—	110 321
Coûts des produits et services	(41 830)	—	(3 305)	(9 167)	—	(54 302)
Frais de recherche et développement	(2 711)	(18 962)	(62 140)	(640)	—	(84 454)
Frais de marketing et de distribution	(17 554)	—	(638)	(72)	—	(18 264)
Frais généraux et administratifs	(13 412)	(2 374)	(7 781)	(2 274)	(1 697)	(27 539)
Autres produits et charges opérationnels, net	1 101	1 578	14 073	117	2 248	19 117
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(8 466)	(19 759)	(28 189)	743	551	(55 120)

Compte de résultat par secteurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

(En milliers d'euros)	Vaccins commercialisés	COVID	Candidats vaccins	Technologies et services	Frais de structure	Total
Revenus de la vente de produits	62 984	—	—	—	—	62 984
Autres revenus	18	253 314	3 257	28 512	—	285 101
CHIFFRE D'AFFAIRES	63 002	253 314	3 257	28 512	—	348 086
Coûts des produits et services	(40 017)	(122 843)	—	(25 061)	—	(187 920)
Frais de recherche et développement	(2 094)	(113 907)	(53 181)	(4 101)	—	(173 283)
Frais de marketing et de distribution	(18 455)	(1 182)	(3 811)	(194)	—	(23 643)
Frais généraux et administratifs	(6 102)	(23 003)	(8 323)	(5 495)	(4 684)	(47 606)
Autres produits et charges opérationnels, net	2 196	11 546	7 033	2 458	(257)	22 976
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(1 469)	3 927	(55 025)	(3 881)	(4 941)	(61 390)

Compte de résultat par secteurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

(En milliers d'euros)	Vaccins commercialisés	COVID	Candidats vaccins	Technologies et services	Frais de structure	Total
Revenus de la vente de produits	85 228	29 568	—	—	—	114 797
Autres revenus	23	280 010	5 565	(39 091)	—	246 506
CHIFFRE D'AFFAIRES	85 251	309 578	5 565	(39 091)	—	361 303
Coûts des produits et services	(46 475)	(267 113)	(1 112)	(9 742)	—	(324 441)
Frais de recherche et développement	(1 067)	(72 762)	(29 907)	(1 186)	—	(104 922)
Frais de marketing et de distribution	(13 107)	(2 773)	(7 334)	(57)	(238)	(23 509)
Frais généraux et administratifs	(5 137)	(19 392)	(3 910)	(1 919)	(3 715)	(34 073)
Autres produits et charges opérationnels, net	105	9 625	4 811	1 111	(3 454)	12 199
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	19 570	(42 836)	(31 888)	(50 884)	(7 406)	(113 443)

4.2 Ventilation par zones géographiques

Pour la présentation des informations basées sur la segmentation géographique, les produits sont identifiés en fonction du lieu final de vente des produits par le distributeur partenaire ou du lieu où se situe le client/partenaire. Les actifs sectoriels sont, pour leur part, identifiés en fonction de la localisation géographique de ces actifs.

Ventes de produits par segment géographique

(En milliers d'euros)	Exercice clos au 31 décembre		
	2022	2021	2020
États-Unis	21 992	40 339	36 414
Canada	18 904	4 226	8 965
Autriche	13 749	9 341	3 333
Royaume-Uni	10 901	2 707	1 847
Pays Nordiques	8 560	2 436	2 866
Allemagne	20 341	726	7 060
France	2 625	999	734
Autres pays d'Europe	6 245	2 076	1 334
Reste du monde	11 480	134	3 384
REVENUS DE LA VENTE DE PRODUITS	114 797	62 984	65 938

Les pays nordiques comptent la Finlande, le Danemark, la Norvège et la Suède.

Actif non courant par segment géographique

(En milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2021
États-Unis	64	66
Canada	183	239
Autriche	52 199	61 237
Pays Nordiques	40 250	53 020
Royaume-Uni	84 843	87 387
Autres pays d'Europe	5 211	4 582
ACTIF NON COURANT	182 749	206 531

Les actifs d'exploitation non courants concernés se composent d'actifs incorporels, d'actifs de droit d'utilisation et d'immobilisations corporelles. Les principaux actifs d'exploitation non courants sont affectés sur les sites où sont réalisées les activités en matière de production et de recherche et développement. Les

activités de vente des sites de distribution ne nécessitent pas d'actifs opérationnels non courants importants. Le chiffre d'affaires est structuré en fonction de la localisation du client final. Dans certains pays, il y a des clients, mais aucun actif.

4.3 Informations relatives aux principaux clients

La vente de produits au principal client a généré 16,0 millions d'euros en 2022 (41,8 millions d'euros en 2021 et 33,8 millions d'euros en 2020). Les autres revenus conclus avec le principal client se sont élevés à 169,2 millions d'euros en 2022 (253,3 millions d'euros en

2021 et deux principaux clients avec des produits de 31,6 millions d'euros et 7,5 millions d'euros en 2020). Aucun autre client n'a apporté de contribution supérieure à 10 % du chiffre d'affaires annuel.

Note 5 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Au sein du Groupe, les sources de revenus suivantes ont été identifiées :

- a. Ventes de produits ;
- b. Autres revenus.

5.1 Ventes de produits

Les contrats de vente de produits du Groupe comportent généralement une nature d'obligation de type performance. Le chiffre d'affaires est comptabilisé au moment où l'obligation de performance identifiée est transférée au client, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle des marchandises au moment de l'expédition ou lorsque le produit est reçu par le client, selon les termes de

l'accord, ce qui se produit généralement en quelques jours. Les contrats de vente avec les distributeurs et avec le département américain de la défense (DoD) aux États-Unis sont présentés comme des « ventes directes de produits », tandis que les ventes aux distributeurs sont comptabilisées comme des « ventes indirectes - ventes par l'intermédiaire de distributeurs ».

Canaux de vente

Les produits commercialisés (hors ventes de produits VLA2001) sont vendus par les canaux de vente suivants :

Canaux des ventes (En milliers d'euros)	Au 31 décembre		
	2022	2021	2020
Vente directe de produits	75 968	60 325	54 160
Ventes indirectes de produits (Ventes par l'intermédiaire de distributeurs)	9 260	2 678	11 778
TOTAL DES VENTES DE PRODUITS	85 228	63 002	65 938

Certains des accords de vente de produits du Groupe comprennent des rabais rétroactifs, des clauses de rétrocession, des remises et, sous certaines conditions, des droits de retour qui donnent lieu à une contrepartie variable selon la norme IFRS 15. La contrainte sur la contrepartie variable (rabais, remises et contreparties prévus pour les retours de produits) est prise en compte, constatée selon la méthode de comptabilité d'exercice et comptabilisée en engagements de remboursement ou en passifs contractuels (pour des doses de remplacement) dans le bilan consolidé.

Dans la plupart des cas, Valneva vend les produits par l'intermédiaire de tiers. Lorsque plusieurs parties sont impliquées dans la fourniture ou la distribution de biens ou de services, la norme exige qu'une entité détermine si elle-même et les tiers sont mandataires ou agissent pour leur propre compte dans ces transactions en évaluant la nature de ses promesses au client. Une entité agit pour son propre compte si elle contrôle un bien ou un service promis avant de le transférer au client. Une entité est un mandataire si son rôle est de faire en sorte qu'une autre entité fournisse les biens ou les services. Les indicateurs de transfert de contrôle sont les suivants : a) le distributeur est principalement responsable de la réalisation de la promesse faite à ses clients, b) le distributeur a un risque lié aux stocks et c) le distributeur a le pouvoir discrétionnaire d'établir le prix de vente à ses clients. L'un

des distributeurs de Valneva dispose de droits de retour étendus et n'a donc pas le pouvoir d'établir le prix des ventes à ses clients. Par conséquent, ce détaillant agit en tant que mandataire et non pour son propre compte. Tous les autres détaillants de Valneva agissent pour leur propre compte. Alors que le chiffre d'affaires des entreprises agissant pour leur propre compte est reconnu lorsque le contrôle est transféré à celles-ci, le chiffre d'affaires des ventes de produits aux mandataires est reconnu lorsque le contrôle est transféré au client final, lorsque les biens sont livrés au client final. Les coûts de distribution et autres montants dus aux clients sont déduits du chiffre d'affaires des entreprises agissant pour leur propre compte, et les coûts payés aux mandataires sont comptabilisés en « Frais de marketing et de distribution ».

Valneva vend également des produits acquis auprès de tiers. Valneva considère que l'entreprise agit pour son propre compte étant donné qu'elle contrôle les produits avant de les transférer au client final. Plus précisément, Valneva supporte le risque de stock avant que les marchandises ne soient transférées aux clients et dispose d'un pouvoir discrétionnaire dans la fixation des prix. Les produits sont comptabilisés lorsqu'ils sont livrés aux clients. Les produits achetés à des tiers sont comptabilisés en « stocks » au bilan et lorsqu'ils sont vendus en « coût des produits et des services » dans les comptes de résultat.

5.2 Autres revenus

Le Groupe génère des revenus à partir d'accords de licence et de services pour ses candidats vaccins et pour l'utilisation de ses technologies propriétaires. Les contrats actuels comprennent souvent plusieurs services distincts, tels que des licences de recherche, des licences commerciales et d'autres services de recherche et développement (R&D). Les termes de ces accords comprennent les droits de licence reçus en tant que droits initiaux, les droits annuels de maintien de licence et les

droits à payer à l'atteinte d'étapes clés, ainsi que les droits d'option de licence et les droits pour l'exécution de services de recherche. En outre, les accords de licence du Groupe prévoient généralement des redevances à payer sur les ventes futures de produits développés dans le cadre de l'accord de licence. Le chiffre d'affaires reconnu en raison de la résiliation des accords est comptabilisé en tant qu'autres revenus.

Les accords de licence du Groupe en place prévoient des licences de droit d'utilisation, de sorte que le chiffre d'affaires est comptabilisé au moment où le titulaire de la licence est en mesure d'en diriger l'utilisation et d'en tirer profit. La contrepartie des contrats de licence peut être constituée de parties fixes et variables. Dans le cas des licences de droit d'utilisation, la partie fixe de la contrepartie est comptabilisée également au moment où le client est en mesure d'en diriger l'utilisation et d'en tirer profit. Pour toute contrepartie contrepartie variable, les produits sont comptabilisés au moment où la contrepartie variable est levée.

Le chiffre d'affaires des prestations de recherche et développement dans le cadre des contrats en cours du Groupe est reconnu progressivement. Les degrés d'avancement sont mesurés sur la base des intrants (coûts encourus par rapport aux coûts totaux attendus). Cette méthode est considérée comme une mesure appropriée de la progression vers la satisfaction complète de ces obligations de performance en vertu de la norme IFRS 15. L'entité ne doit inclure dans le prix de transaction tout ou partie du montant de contrepartie variable estimé que dans la seule mesure où il est hautement probable que la levée ultérieure de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulé des produits des activités ordinaires comptabilisés. À la fin de chaque période de reporting, l'entité doit mettre à jour le prix de transaction estimé (et donc son appréciation quant à savoir si une limitation s'applique à l'estimation d'une contrepartie variable). Les montants affectés à une obligation de performance satisfaite sont comptabilisés comme des revenus, ou comme une réduction des revenus, dans la période au cours de laquelle le prix de transaction change. Les revenus issus des redevances d'utilisation de licence sont comptabilisés lorsque les ventes sous-jacentes ont lieu.

Accord de fourniture de vaccin avec l'Autorité britannique

L'Accord de fourniture pour le Royaume-Uni imposait à l'Autorité britannique de verser des avances non remboursables pour financer certaines dépenses liées à la fabrication des vaccins pendant la durée du projet. Ainsi, au 31 décembre 2021, Valneva avait perçu un montant total de 369,7 millions de livres sterling (420,6 millions d'euros) au titre de l'Accord de fourniture pour le Royaume-Uni. Valneva n'a reçu aucun financement supplémentaire de la part de l'Autorité britannique en 2022.

Pour plus d'informations, voir Note 1.

L'impact de la résiliation de l'Accord de fourniture pour le Royaume-Uni a été évalué. Les paiements reçus, pour lesquels la probabilité de remboursement est faible, s'élèvent à 253,3 millions d'euros et ont été comptabilisés en revenus en 2021. Pour les montants présentant des incertitudes et une probabilité de remboursement plus

élevée, un engagement de remboursement de 166,9 millions d'euros a été comptabilisé pour la redevance sur les ventes et d'autres obligations certaines qui restent en vigueur après la résiliation de l'accord de fourniture pour le Royaume-Uni.

En juin 2022, Valneva et l'Autorité britannique ont signé un accord transactionnel (voir Note 1).

Au 31 décembre 2022, la contrepartie payable au gouvernement du Royaume-Uni, au titre de l'accord de fourniture du candidat vaccin contre la COVID-19, a été estimée pour un montant quasi nul. Ainsi aucun passif au titre de remboursement futur n'a été comptabilisée au 31 décembre 2022, et la Société a comptabilisé en autres revenus un montant de 169,2 millions d'euros (dont 80,0 millions d'euros liés à l'obligation d'investissement et 89,2 millions d'euros liés à l'obligation de redevance). Les revenus ont été déclarés en tant qu'autres revenus car ils étaient dus à la dénonciation des accords.

À la fin de chaque période de reporting, l'entité mettra à jour le prix de transaction estimé.

Pour plus d'informations, voir Notes 30.2 et 18.

Accord d'achat anticipé avec la Commission européenne

L'APA de la CE a été modifié en juillet 2022 pour réduire la quantité de doses de VLA2001 commandées. Pour plus d'informations, voir Note 1. Au moment de la modification, Valneva avait reçu des avances pour le volume de la commande initiale. Selon les termes de l'APA, Valneva n'est pas tenue de rembourser les pré-paiements déjà dépensés ou engagés. Au 31 décembre 2022, Valneva a rempli ses obligations de performance restantes au titre du contrat et a évalué que le risque de remboursement des pré-paiements était faible. En conséquence, le passif des contrats a été intégralement repris en chiffre d'affaires, dont 6,0 millions d'euros au titre des ventes de produits (à titre d'avance partielle pour la livraison de 1,25 million de doses de VLA2001) et 110,8 millions d'euros au titre des autres revenus des contrats avec les clients. Par conséquent, les ventes de produits présentent la part directement liée à la vente de vaccins avec le prix de la dose d'origine conformément à l'accord.

Accord de collaboration et de licence Lyme - Pfizer

En avril 2020, Valneva a signé un Accord de collaboration et de licence avec Pfizer pour codévelopper et commercialiser le candidat vaccin du Groupe contre la maladie de Lyme (VLA15). Pour plus d'informations, se référer à la Note 1. Il s'agit d'un contrat conclu avec un client qui entre dans le champ d'application de la norme IFRS 15. Par conséquent, les montants reçus ou à devant être payés par Valneva au titre de l'Accord de collaboration et de licence sont comptabilisés en chiffre d'affaires du Groupe.

En 2020, trois obligations de prestation (OP) du contrat ont été identifiées et le prix de la transaction a été affecté à chaque obligation de prestation distincte. Les obligations de prestation identifiées étaient les suivantes : a) transfert d'une licence (y compris le transfert technologique), b) remise d'équipements, c) travaux de R&D (travaux dits de phase II, des études complémentaires et des services d'assistance). Le prix initial de la transaction de 34,1 millions d'euros a été alloué à ces trois obligations de prestation à hauteur de 73,8 %, 0,5 % et 25,8 % respectivement, sur la base des prix de vente séparés. Alors que les deux premières obligations de prestation ont été reconnus à un moment précis, le service de R&D est réalisé progressivement. Le prix de la transaction comprend également la refacturation de prestations de services comptabilisé en chiffres d'affaires au fur et à mesure de la réalisation des travaux de R&D. En 2021 et 2022, plusieurs modifications du prix de transaction ont eu lieu via des avenants à l'Accord de collaboration et de licence. La société a réparti les modifications du prix de

transaction entre les obligations de prestation prévues au contrat selon la même base de répartition que lors de la passation du contrat.

Au 31 décembre 2022, la société a mis à jour l'estimation du prix de transaction avec Pfizer (et son appréciation quant à savoir si une limitation s'applique à l'estimation de la contrepartie variable que constituent le montant des contreparties payables par Valneva à Pfizer, afin de présenter une image fidèle des modifications de l'accord de collaboration et de licence pour le candidat vaccin contre la maladie de Lyme, survenues au cours de la période. En raison de l'incertitude relative à l'estimation de la contrepartie variable, le montant cumulé des produits des activités ordinaires comptabilisé, a été ramené à zéro.

Le tableau suivant présente le chiffre d'affaires comptabilisé au titre de l'accord de collaboration avec Pfizer :

(En milliers d'euros)	2020	2021	2022	Total depuis l'origine
Licence incluant le transfert de la technologie	25 173	(1 613)	(40 060)	(16 500)
Remise d'équipement	—	177	(277)	(100)
Travaux de R&D (pour la Phase 2 et les études supplémentaires de la Phase 2) et services d'assistance - y compris les remboursements liés directement à cette OP	6 431	15 701	(5 532)	16 600
TOTAL DES REVENUS RECONNUS	31 604	14 265	(45 869)	—

L'annulation du chiffre d'affaires pour 45,9 millions d'euros comptabilisé en 2022 est principalement due à une diminution du prix de transaction, reflétant une augmentation des contributions attendues de Valneva au financement des coûts de développement à engager par Pfizer.

Alors que les chiffres d'affaires relatifs aux obligations de prestation relatives aux transferts de licence et d'équipements a été comptabilisé au cours des périodes précédentes, le chiffre d'affaires relatif aux travaux de R&D et aux services complémentaires rendus par Valneva sont en cours jusqu'en 2024 et sera reconnu progressivement.

Au cours des prochains exercices, Valneva financera 40 % des coûts de développement partagés restants. Les contreparties à recevoir par Valneva non incluses dans le prix de transaction au 31 décembre 2022 comprennent (i) 143 millions de dollars de paiements d'étapes liés à des

objectifs de commercialisation, (ii) des redevances, allant de 14 % à 22 % et (iii) des paiements d'étape pouvant atteindre 100 millions de dollars, payables à Valneva sur la base des ventes cumulées, qui seront inclus dans le prix de transaction que dans la seule mesure où il est hautement probable que la levée ultérieure de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du des produits des activités ordinaires comptabilisé. Au 31 décembre 2022, le passif au titre de remboursement futur actualisé s'est élevé à 135,5 millions d'euros (79,6 millions d'euros au 31 décembre 2021), dont aucun (75,2 millions d'euros au 31 décembre 2021) n'a été comptabilisé en passif au titre de remboursement futur non courant. Au 31 décembre 2022, 3,7 millions d'euros de coûts marginaux d'obtention du contrat ont été inclus dans les autres actifs non-courants (3,0 millions d'euros au 31 décembre 2021). Pour plus de détails, voir Note 29.

5.3 Répartition du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires tel que présenté dans le compte de résultat consolidé et dans l'information sectorielle (voir Note 4) comprend à la fois le chiffre d'affaires des contrats avec les clients et les autres revenus (principalement des sous-locations), qui ne sont pas couverts par la norme IFRS 15 :

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2020 <i>(en milliers d'euros)</i>	Vaccins commercialisés	COVID	Candidats vaccins	Technologies et services	Total
Produits des contrats avec les clients	65 938	—	—	—	65 938
Autres revenus provenant des contrats avec les clients	—	—	31 604	11 814	43 419
Autres revenus hors IFRS 15	—	—	—	965	965
CHIFFRE D'AFFAIRES	65 938	—	31 604	12 779	110 321

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021 <i>(en milliers d'euros)</i>	Vaccins commercialisés	COVID	Candidats vaccins	Technologies et services	Total
Produits des contrats avec les clients	62 984	—	—	—	62 984
Autres revenus provenant des contrats avec les clients	18	253 314	3 257	27 613	284 202
Autres revenus hors IFRS 15	—	—	—	899	899
CHIFFRE D'AFFAIRES	63 002	253 314	3 257	28 512	348 086

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2022 <i>(en milliers d'euros)</i>	Vaccins commercialisés	COVID	Candidats vaccins	Technologies et services	Total
Produits des contrats avec les clients	85 228	29 568	—	—	114 797
Autres revenus provenant des contrats avec les clients	23	280 010	5 565	(39 888)	245 709
Autres revenus hors IFRS 15	—	—	—	797	797
CHIFFRE D'AFFAIRES	85 251	309 578	5 565	(39 091)	361 303

Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

Les revenus du Groupe provenant des contrats avec les clients sont ventilés comme suit :

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2020 <i>(en milliers d'euros)</i>	Vaccins commercialisés	COVID	Candidats vaccins	Technologies et services	Total
IXIARO®	48 480	—	—	—	48 480
DUKORAL®	13 300	—	—	—	13 300
Produits de tiers	4 158	—	—	—	4 158
Lyme VLA15	—	—	31 604	—	31 604
Services liés au matériel d'essai clinique	—	—	—	7 997	7 997
Autres	—	—	—	3 817	3 817
PRODUITS DES CONTRATS AVEC LES CLIENTS	65 939	—	31 604	11 814	109 357

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021 <i>(en milliers d'euros)</i>	Vaccins commercialisés	COVID	Candidats vaccins	Technologies et services	Total
IXIARO®	45 118	—	—	—	45 118
DUKORAL®	2 444	—	—	—	2 444
Produits de tiers	15 440	—	—	—	15 440
COVID VLA2001	—	253 314	—	—	253 314
Chikungunya VLA1553	—	—	3 257	—	3 257
Lyme VLA15	—	—	—	14 265	14 265
Services CTM	—	—	—	10 001	10 001
Autres	—	—	—	3 346	3 346
PRODUITS DES CONTRATS AVEC LES CLIENTS	63 002	253 314	3 257	27 613	347 186

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2022 <i>(en milliers d'euros)</i>	Vaccins commercialisés	COVID	Candidats vaccins	Technologies et services	Total
IXIARO®	41 371	—	—	—	41 371
DUKORAL®	17 335	—	—	—	17 335
Produits de tiers	26 545	—	—	—	26 545
COVID VLA2001	—	309 578	—	—	309 578
Chikungunya VLA1553	—	—	5 565	—	5 565
Lyme VLA15	—	—	—	(45 869)	(45 869)
Services CTM	—	—	—	3 205	3 205
Autres	—	—	—	2 776	2 776
PRODUITS DES CONTRATS AVEC LES CLIENTS	85 251	309 578	5 565	(39 888)	360 506

Le chiffre d'affaires du segment « Candidats vaccins » en 2020 est lié au candidat vaccin contre la maladie de Lyme et s'élève à 31,6 millions d'euros, alors qu'en 2021, le chiffre d'affaires s'élève à 3,3 millions d'euros et résulte de la nouvelle collaboration avec l'Instituto Butantan pour le vaccin contre le chikungunya. Le candidat vaccin contre la maladie de Lyme ayant fait l'objet d'une licence à la fin de l'année 2020, les revenus de ce candidat vaccin sont inclus dans le segment « Technologies et services » à compter de 2021.

En 2021, le chiffre d'affaires du segment COVID, totalisant 253,3 millions d'euros, est lié à la résiliation de l'accord avec le Royaume-Uni. Pour plus de détails, voir plus haut dans la présente Note. Le chiffre d'affaires du segment « Technologies et services » s'élève à 27,6 millions d'euros,

contre 11,8 millions d'euros en 2020. En 2021, ce chiffre d'affaires incluait 14,3 millions d'euros liés à la collaboration avec Pfizer dans le cadre du candidat vaccin contre la maladie de Lyme.

En 2022, le chiffre d'affaires du segment COVID s'élève à 309,6 millions d'euros. Sur ce montant, 29,6 millions d'euros sont liés au VLA2001, 169,2 millions d'euros sont liés à la résiliation de l'accord avec le Royaume-Uni et 110,8 millions d'euros sont liés à la résiliation de l'APA avec la CE. Pour plus de détails, voir plus haut dans la présente Note. Le chiffre d'affaires négatif lié aux technologies et services s'élève à 39,9 millions d'euros et inclut une reprise de chiffre d'affaires de 45,9 millions d'euros provenant d'avenants à l'Accord de collaboration et de licence conclu avec Pfizer. Pour plus de détails, voir la Note 5.2.

Marchés géographiques

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2020 (en milliers d'euros)	Vaccins commercialisés	COVID	Candidats vaccins	Technologies et services	Total
États-Unis	36 414	—	31 604	341	68 359
Canada	8 965	—	—	—	8 965
Autriche	3 333	—	—	6 928	10 261
Royaume-Uni	1 848	—	—	1 038	2 886
Pays Nordiques	2 866	—	—	5	2 871
Allemagne	7 060	—	—	200	7 260
France	712	—	—	907	1 620
Autres pays d'Europe	1 356	—	—	1 465	2 821
Reste du monde	3 384	—	—	930	4 314
PRODUITS DES CONTRATS AVEC LES CLIENTS	65 939	—	31 604	11 814	109 357

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021 (en milliers d'euros)	Vaccins commercialisés	COVID	Candidats vaccins	Technologies et services	Total
États-Unis	40 339	—	—	14 452	54 791
Canada	4 226	—	—	—	4 226
Autriche	9 341	—	—	8 376	17 718
Royaume-Uni	2 721	253 314	—	40	256 075
Pays Nordiques	2 440	—	—	—	2 440
Allemagne	726	—	—	240	966
France	999	—	—	280	1 279
Autres pays d'Europe	2 076	—	—	2 930	5 006
Reste du monde	134	—	3 257	1 294	4 684
PRODUITS DES CONTRATS AVEC LES CLIENTS	63 002	253 314	3 257	27 613	347 186

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2022 (en milliers d'euros)	Vaccins commercialisés	COVID	Candidats vaccins	Technologies et services	Total
États-Unis	21 992	—	—	(45 795)	(23 803)
Canada	18 904	—	—	—	18 904
Autriche	11 330	7 347	—	2 433	21 109
Royaume-Uni	10 901	169 188	—	1 040	181 129
Pays Nordiques	7 096	4 916	—	—	12 012
Allemagne	4 328	64 031	—	170	68 529
France	2 644	42 617	—	1 263	46 525
Autres pays d'Europe	6 084	11 923	—	733	18 740
Reste du monde	1 972	9 556	5 565	268	17 360
PRODUITS DES CONTRATS AVEC LES CLIENTS	85 251	309 578	5 565	(39 888)	360 506

5.4 Actifs et passifs liés aux contrats avec des clients

Voir Note 19 pour le détail des créances clients, Note 20 pour le détail des coûts d'obtention d'un contrat, Note 28 pour le détail des passifs sur contrats et Note 29 pour le détail des engagements de remboursement.

Note 6 Charges par nature

Les coûts générés par la vente de produits et services, les dépenses de Recherche et Développement, les frais de marketing et de distribution et les frais généraux et administratifs classés par nature de coût :

(En milliers d'euros)	Note	Exercice clos le 31 décembre		
		2022	2021	2020
Honoraires et autres prestations de services		141 631	169 158	65 212
Coût des services et variation des stocks		190 086	105 648	10 778
Charges de personnel autres que la rémunération en actions	7	56 393	85 334	58 264
Charge de rémunération en actions	7	(5 215)	14 678	6 328
Matières premières et consommables utilisés		12 723	14 676	12 434
Dépréciation, dotations aux amortissements et perte de valeur	12/13/14	44 285	14 281	9 939
Coûts d'énergie et d'entretien des bâtiments		14 696	10 960	8 140
Coûts des fournitures de bureaux et d'informatique		11 739	7 409	3 333
Droits de licence et redevances		6 830	4 865	4 384
Coûts de publicité		7 343	2 176	2 496
Coûts de stockage et de distribution		1 898	1 419	1 898
Frais de déplacement et de transport		2 208	538	529
Autres charges		2 329	1 309	822
CHARGES D'EXPLOITATION		486 945	432 452	184 558

L'augmentation des charges d'exploitation de 54,5 millions d'euros en 2022 par rapport à 2021 s'explique principalement par la dépréciation des stocks de vaccins contre la COVID-19 ainsi que par l'augmentation des charges d'amortissement des immobilisations, y compris la dépréciation d'équipements de production inutilisés. Cela

a été partiellement compensé par une réduction des charges liées au personnel, y compris les produits sans effet de trésorerie, provenant de la réévaluation des programmes de rémunération fondée sur des actions résultant d'une réduction du cours de l'action Valneva d'une année sur l'autre (voir Note 5.2).

Honoraires et services des commissaires aux comptes :

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre,											
	PricewaterhouseCoopers						Deloitte & Associés					
	2022	%	2021	%	2020	%	2022	%	2021	%	2020	%
Certification des comptes individuels et consolidés	1 612	84 %	630	51 %	316	41 %	1 411	83 %	621	52 %	316	41 %
Fournis par le Commissaire aux Comptes	1 107	—	445	—	226	—	1 110	—	447	—	226	—
Fournis par les membres du réseau du Commissaire aux Comptes	505	—	185	—	90	—	302	—	174	—	90	—
Services autres que la certification des comptes	305	16 %	608	49 %	461	59 %	280	17 %	578	48 %	461	59 %
Fournis par le Commissaire aux Comptes	280	—	578	—	416	—	280	—	578	—	416	—
Fournis par les membres du réseau du Commissaire aux Comptes	25	—	30	—	45	—	—	—	—	—	45	—
TOTAL	1 916	100 %	1 238	100 %	777	100 %	1 691	100 %	1 199	100 %	777	100 %

Les services autres que la certification des comptes fournis par PricewaterhouseCoopers et Deloitte & Associés, tels que les procédures de revue des documents déposés auprès de la SEC et de l'AMF.

Note 7 Charges sociales

Les charges de personnel incluent les éléments suivants :

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2022	2021	2020
Salaires	57 272	47 717	38 515
Cotisations sociales	(3 035)	35 923	18 555
Charge de rémunération en actions	(5 215)	14 678	6 328
Formation	840	603	351
Autres avantages accordés au personnel	1 317	1 091	842
TOTAL DE PERSONNEL	51 178	100 012	64 592

Les charges sociales incluaient un produit de 23,2 millions d'euros résultant de la reprise de la provision pour charges patronales sur les programmes fondés sur des actions en raison de la baisse du cours de bourse. Cette provision est passée de 26,5 millions d'euros (2020 : 7,4 millions d'euros) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à

3,3 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

En 2022, le Groupe a compté en moyenne 778 salariés (722 salariés en 2021 et 532 salariés en 2020).

Note 8 Autres produits et charges, net

Les autres produits et charges opérationnels, net, comprennent les éléments suivants :

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2022	2021	2020
Crédit d'impôt pour la recherche et le développement	15 348	21 949	9 937
Subventions	191	1 684	7 680
Gains/(pertes) sur cession d'actifs immobilisés et actifs incorporels, nets	(38)	(42)	(10)
Gains/(pertes) de la réévaluation des contrats de location	(32)	—	1 584
Impôts, droits de douane, redevances et taxes autres que l'impôt sur le résultat	(217)	(212)	(168)
Revenus/(charges) divers, net	(3 054)	(403)	95
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS, NET	12 199	22 976	19 117

Pour plus d'informations sur les revenus/(charges) divers, net, voir Note 30.2.

8.1 Subventions d'exploitation

Les subventions versées par les pouvoirs publics et organisations non gouvernementales sont comptabilisées lorsque leur perception par le Groupe, ainsi que le respect par ce dernier de l'ensemble des conditions posées, sont raisonnablement envisageables.

Les subventions reçues à titre de remboursement des frais de recherche et développement approuvés sont constatées en autres produits lorsque les dépenses respectives ont été engagées et qu'il existe une assurance raisonnable que les fonds seront reçus. Les pré-paiements d'avance reçus au titre de ces subventions sont différés et comptabilisés lorsque ces conditions sont remplies. Les pré-paiements reçus devant être remboursés sont comptabilisés en emprunts (voir Note 24.1).

Les subventions accordées par les pouvoirs publics pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont enregistrées en passifs non courants en qualité de subventions publiques différées et sont créditées au compte de résultat, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie estimée des actifs correspondants.

En 2019, le Groupe a signé un accord de financement avec la Coalition pour les Innovations en Préparation aux Épidémies (CEPI). Valneva recevra jusqu'à 24,6 millions de

dollars pour la fabrication de vaccins et le développement clinique avancé d'un vaccin vivant atténué à dose unique contre le chikungunya (VLA1553). Conformément à l'engagement de la CEPI en faveur d'un accès équitable, le financement permettra de soutenir un effort de partenariat visant à accélérer l'approbation réglementaire du vaccin contre le chikungunya de Valneva pour une utilisation dans les régions où des épidémies se produisent et à soutenir la préqualification de l'Organisation mondiale de la santé pour faciliter un accès plus large dans les pays aux revenus faibles et intermédiaires. Valneva doit rembourser une partie de cette subvention, à la réalisation de certains objectifs. La contrepartie remboursable est comptabilisée comme un prêt et évaluée conformément à la norme IFRS 9 (voir Note 24.1). La différence entre le produit du CEPI et la valeur comptable du prêt est traitée selon la norme IAS 20 et présentée comme « Emprunts ». Le montant pour lequel Instituto Butantan bénéficie de la subvention CEPI est comptabilisé en chiffre d'affaires (voir Note 1). En 2022, 0,2 million d'euros de subventions liés à la CEPI sont comptabilisés en autres produits (un montant négatif de 0,9 million d'euros en 2021 en raison d'un changement d'estimation de la contrepartie remboursable) et 3,9 millions d'euros sont comptabilisés en autres revenus I. Pour plus d'informations, voir Note 24.

8.2 Crédits d'impôt pour la R&D

Les crédits d'impôt au titre de la Recherche & Développement accordés par les autorités fiscales sont comptabilisés en tant que subventions en application d'IAS 20. En conséquence, la part du crédit d'impôt recherche couvrant les frais d'exploitation est

comptabilisée au compte de résultat sous la rubrique « Autres produits et charges nets » et la part couvrant les frais de développement immobilisés sous la rubrique « Immobilisations incorporelles » est comptabilisée en déduction des actifs relatifs aux immobilisations.

Note 9 Produits/(charges) financier(e)s, nets

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés au *pro rata temporis* selon le taux d'intérêt effectif.

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2022	2021	2020
PRODUITS FINANCIERS			
• Intérêts reçus d'autres parties	260	249	119
• Gains de juste valeur sur des instruments financiers dérivés	—	—	397
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	260	249	516
CHARGES FINANCIÈRES			
• Charges d'intérêts sur emprunts	(8 238)	(7 273)	(6 162)
• Charges d'intérêts sur les engagements de remboursement	(9 597)	(8 478)	(3 640)
• Charges d'intérêts sur les passifs de location	(955)	(903)	(907)
• Autres charges d'intérêts	(264)	(309)	(30)
• Pertes de juste valeur sur des instruments financiers dérivés	—	—	—
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	(19 054)	(16 964)	(10 738)
GAINS/(PERTES) DE CHANGE, NETS	(12 587)	8 130	173
RÉSULTAT FINANCIER	(31 381)	(8 584)	(10 049)

Le résultat financier net s'élève à une perte de 31,4 millions d'euros pour l'exercice 2022, contre une perte de 8,6 millions d'euros pour l'exercice 2021 et une perte de 10,0 millions d'euros pour l'exercice 2020. Les gains/pertes de change nets sont principalement dus à des réévaluations sans incidence sur la trésorerie des positions du bilan non libellées en euros.

En 2021, la baisse des charges financières nettes s'explique principalement par des gains nets de change partiellement

compensés par l'augmentation des charges d'intérêts sur les engagements de remboursement non courants. En 2020, l'augmentation des charges financières était principalement due à la hausse des charges d'intérêts sur emprunts et des charges d'intérêts sur les engagements de remboursement non courants.

Note 10 Impôt Produit/(charge) d'impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat correspond à la somme totale des impôts sur le résultat exigibles et différés. L'impôt sur le résultat est comptabilisé au compte de résultat à l'exception des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est également comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, respectivement. L'impôt courant exigible est calculé sur la base des réglementations fiscales adoptées ou quasiment adoptées à la date de clôture dans les pays où les filiales de la Société exercent leurs activités et génèrent des bénéfices imposables. La Direction évalue périodiquement les positions prises dans le cadre des déclarations fiscales relatives aux situations pour lesquelles l'application de la réglementation fiscale est sujette à interprétation. Elle établit des provisions, selon le cas, sur la base des sommes que l'on prévoit de régler aux autorités fiscales.

L'impôt sur le résultat différé est calculé suivant la méthode du report variable sur les différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable telle qu'elle figure dans les états financiers. L'impôt sur le résultat différé est calculé sur la base des taux d'imposition (et réglementations fiscales) adoptés ou quasiment adoptés à la date de clôture et dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou l'obligation de règlement de l'impôt différé aura été remplie.

Les actifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des produits futurs imposables seront disponibles pour y imputer les différences temporaires.

Des impôts différés sur le résultat sont constatés au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de renversement de ces différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce renversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

10.1 Impôt courant sur les résultats

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt courant exigible et l'impôt différé.

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2022	2021	2020
IMPÔT EXIGIBLE			
Charge d'impôt exigible	(1 029)	(32)	(69)
Ajustements au titre de l'impôt sur le revenu de l'exercice précédent	97	(19)	109
IMPÔTS DIFFÉRÉS			
Relatif à l'origine et à la résorption des différences temporelles	2 468	(3 395)	869
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	1 536	(3 446)	909

Les réconciliations d'impôt des entités individuelles – préparées sur la base des taux d'imposition applicables dans chaque pays et en prenant en compte les procédures de consolidation – ont été résumées dans le tableau de réconciliation ci-après. La charge fiscale estimée a été réconciliée avec la charge fiscale effective comptabilisée.

La charge d'impôts sur le résultat avant impôts du Groupe diffère du montant théorique qui serait obtenu en utilisant le taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéficiaires des sociétés consolidées, comme suit :

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2022	2021	2020
Résultat avant impôt	(144 815)	(69 979)	(65 302)
Impôt calculé en fonction du taux d'imposition national applicable aux bénéficiaires dans les différents pays concernés	37 203	18 824	16 675
Produits non assujettis à l'impôt	7 435	10 739	2 612
Charges non déductibles fiscalement	(26)	(2 509)	(1 789)
Actif fiscal différé non comptabilisé	(45 955)	(26 902)	(15 852)
Utilisation des pertes fiscalement reportables non reconnues précédemment	2 628	—	—
Crédit d'impôt sur le revenu	101	(459)	109
Effet du changement de taux d'imposition applicable	586	(3 291)	(771)
Variations de change	(526)	296	(105)
Impôt sur le résultat des exercices antérieurs	90	(64)	170
Imposition forfaitaire	(2)	(80)	(141)
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	1 536	(3 446)	909
Taux d'imposition effectif	—	—	—

Bien que le Groupe soit déficitaire, il existe des entités rentables.

10.2 Impôts différés

Au 31 décembre 2022, les impôts différés actifs d'un montant de 199,5 millions d'euros (153,8 millions d'euros au 31 décembre 2021) n'ont pas été comptabilisés dans la mesure où il est peu probable de disposer de suffisamment de profits fiscaux futurs pour imputer une partie de ces pertes fiscales reportées. Les actifs d'impôt différé n'ont été comptabilisés que pour les entités ayant fourni des preuves suffisantes attestant qu'elles disposeront d'un bénéfice imposable suffisant pour utiliser les pertes fiscales inutilisées dans un avenir proche.

Au 31 décembre 2022, le Groupe a un report déficitaire de 821,6 millions d'euros (628,3 millions d'euros au 31 décembre 2021) dont 272,1 millions d'euros proviennent de Valneva SE (234,9 millions d'euros au 31 décembre 2021), 521,7 millions d'euros proviennent de Valneva Austria GmbH (380,0 millions d'euros au 31 décembre 2021), 0 million d'euros proviennent de Valneva USA Inc. (0,4 million d'euros au 31 décembre 2021), 19,6 millions d'euros proviennent de Valneva Scotland Ltd. (0,8 million d'euros au 31 décembre 2021) et 8,2 millions d'euros sont liés à Valneva Sweden AB (12,6 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Les déficits fiscaux reportables en France, en Autriche, au Royaume-Uni et en Suède n'ont pas de date d'expiration.

La variation brute des impôts différés est la suivante :

(En milliers d'euros)	2022	2021	2020
Début de l'année	2 292	5 158	4 988
Variations de change	171	529	(699)
Charge/(crédit) en compte de résultat	2 480	(3 395)	869
CLÔTURE	4 943	2 292	5 158

Les actifs et passifs d'impôt différé sont affectés aux différents postes de bilan comme suit :

(En milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2021
ACTIF D'IMPÔT DIFFÉRÉ GÉNÉRÉ PAR		
Report des pertes fiscales	203 852	156 470
Immobilisations	3 541	2 007
Stocks	3 306	1 837
Emprunts et intérêts courus	1 526	1 284
Provisions	1 659	1 611
Autres postes	2 502	2 891
Non reconnaissance d'actifs d'impôts différés	(199 493)	(153 836)
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	16 893	12 264
PASSIF D'IMPÔT DIFFÉRÉ GÉNÉRÉ PAR		
Immobilisations	(4 789)	(2 359)
Actifs incorporels	(6 229)	(6 855)
Autres postes	(932)	(758)
TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	(11 950)	(9 972)
IMPÔTS DIFFÉRÉS, NET	4 943	2 292

Le taux d'impôt sur les sociétés au Royaume-Uni s'établit à 19 % et sera porté à 25 % en 2023.

Le taux d'impôt sur les sociétés en France était de 26,5 % en 2021 et a été réduit à 25 % à partir de 2022 sur le montant total des bénéfices imposables.

Les évaluations et passifs d'impôts différés présentés ci-dessus au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 ont été ajustés pour tenir compte de ces changements de taux d'imposition.

Note 11 Résultat par action

(a) Base

Le résultat par action de base est calculé en divisant le bénéfice attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exception des actions rachetées par la Société et détenues en tant qu'actions propres (voir Notes 22 et 23).

	Exercice clos le 31 décembre		
	2022	2021	2020
Résultat net des activités poursuivies attribuable aux actionnaires de la Société (en milliers d'euros)	(143 279)	(73 425)	(64 393)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	115 473 914	97 619 320	90 757 173
RÉSULTAT PAR ACTION DE BASE LIÉ AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES (en euros par action)	(1,24)	(0,75)	(0,71)

(b) Dilué

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte de la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. La Société a des options d'achat d'actions comme actions ordinaires potentielles dilutives. Pour les options sur actions, un calcul est effectué pour déterminer le nombre d'actions qui auraient

pu être acquises à leur juste valeur (déterminée comme la moyenne annuelle du cours des actions de la Société) sur la base de la valeur monétaire des droits de souscription attachés aux options sur actions en circulation. Le nombre d'actions ainsi calculé est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises en supposant l'exercice des options sur actions.

	Exercice clos le 31 décembre		
	2022	2021	2020
Résultat servant à déterminer le bénéfice dilué par action (en milliers d'euros)	(143 279)	(73 425)	(64 393)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour le bénéfice dilué par action (1)	115 473 914	97 619 320	90 757 173
RÉSULTAT DILUÉ DES ACTIVITÉS POURSUIVIES PAR ACTION (en euros par action)	(1,24)	(0,75)	(0,71)

(1) Titres potentiellement dilutifs (1 504 892 actions diluées en 2022 ; en 2021 5 846 267 ; en 2020 ; 5 481 763 ; options sur actions ont été exclues du calcul de la moyenne pondérée diluée des actions en circulation, car ces titres avaient un effet antidilutif en raison des pertes déclarées.

Note 12 Immobilisations incorporelles

Logiciels informatiques

Les licences sur logiciels informatiques acquises sont inscrites à l'actif sur la base des coûts engagés pour acquérir et mettre en service le logiciel considéré. Les coûts y afférents sont amortis par application de la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, généralement entre trois et six ans.

Les coûts associés au développement et à l'entretien des logiciels informatiques sont comptabilisés en charge au moment de leur réalisation.

Les coûts des logiciels informatiques faisant l'objet d'un contrat SaaS (Software as a Service Agreement) sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Technologies et projets acquis

Les technologies de recherche et développement acquises sont capitalisées. L'amortissement de l'actif incorporel correspondant, sur sa durée d'utilité, débute lorsque le produit a été intégralement développé et est prêt à être utilisé. Les coûts correspondants sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie. Cette durée d'utilité est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique. Le principal projet de recherche et développement technologique est amorti sur des périodes de 24 ans, ce qui est fondé sur la durée de vie du brevet et le remplacement technologique d'une génération de vaccins plus récente.

Dépenses de développement

Les dépenses de recherches sont comptabilisées en charges au compte de résultat. Les dépenses de développement engagées sur des projets cliniques (liés à la conception et à l'essai de nouveaux produits ou de produits améliorés de manière significative) sont enregistrées en actifs incorporels si elles répondent aux critères suivants :

- il est techniquement possible d'achever l'actif incorporel en vue de sa mise en service ou de sa vente ;

- la Direction entend achever l'actif incorporel en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'actif incorporel ;
- il est possible de démontrer de quelle manière l'actif incorporel générera des avantages économiques futurs probables ;
- des ressources techniques, financières et/ou d'autres ressources sont disponibles pour achever le développement et mettre en service l'actif incorporel ; et
- les dépenses attribuables à l'actif incorporel au cours de son développement peuvent être déterminées de manière fiable.

Les dépenses de développement qui ne remplissent pas l'ensemble des critères susmentionnés sont comptabilisées en charge au moment de leur engagement. Les coûts de développement ayant été préalablement comptabilisés en charge ne sont pas comptabilisés en actif lors d'une période ultérieure. Les coûts de développement capitalisés sont comptabilisés en actifs incorporels et amortis à partir du moment où l'actif est prêt à être mis en service, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur sa durée de vie d'utilisation, en principe entre 10 et 15 ans. En 2022 et 2021, aucune dépense de développement n'a été capitalisée.

Amortissement

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé selon la méthode linéaire afin de répartir les montants de leur coût sur leur valeur résiduelle en fonction de leur durée d'utilité estimée, comme suit :

- logiciels - 3 à 6 ans ;
- technologies et projets de R&D acquis - 1 à 15 ans ;
- dépenses de développement - 1 à 24 ans.

La durée d'utilité est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique. Le principal projet actuel de technologie de recherche et développement acquise est amorti sur des périodes de 24 ans (selon une durée d'utilité résiduelle de 10 ans), ce qui est basé sur la période estimée pendant laquelle Valneva bénéficie du brevet.

	Logiciels	Technologies et projets acquis	Dépenses de développement	Immobilisations incorporelles en cours de construction	Total
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021					
Valeur nette comptable à l'ouverture de l'exercice	1 112	32 423	1 737	137	35 409
Acquisitions	802	140	—	—	942
Charge d'amortissement	(719)	(2 919)	(178)	—	(3 816)
Cessions	—	—	—	—	—
Variation du taux de change	22	123	21	(2)	165
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	1 217	29 768	1 581	134	32 700
AU 31 DÉCEMBRE 2021					
Valeur brute	6 254	80 724	9 895	134	97 007
Amortissements et dépréciations cumulés	(5 037)	(50 956)	(8 314)	—	(64 307)
VALEUR NETTE COMPTABLE	1 217	29 768	1 581	134	32 700

	Logiciels	Technologies et projets acquis	Dépenses de développement	Immobilisations incorporelles en cours de construction	Total
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2022					
Valeur nette comptable à l'ouverture de l'exercice	1 217	29 768	1 581	134	32 700
Acquisitions	201	1	—	—	201
Charge d'amortissement	(792)	(2 957)	(171)	—	(3 920)
Cessions	—	—	(2)	(125)	(127)
Variation du taux de change	(41)	(80)	(14)	(9)	(144)
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	585	26 731	1 394	—	28 711
AU 31 DÉCEMBRE 2022					
Valeur brute	6 240	80 514	7 304	—	94 058
Amortissements et dépréciations cumulés	(5 655)	(53 783)	(5 910)	—	(65 347)
VALEUR NETTE COMPTABLE	585	26 731	1 394	—	28 711

Au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, il n'existe pas d'actifs de projets de recherche et développement acquis à durée de vie définie qui ne sont pas encore amortis.

Les immobilisations incorporelles significatives (incluses dans les technologies et projets de R&D acquis ainsi que dans les dépenses de développement) à durée de vie

définie sont principalement constituées du vaccin déjà commercialisé contre l'encéphalite japonaise (IXIARO), avec des coûts d'acquisition s'élevant à 78,7 millions d'euros (79,0 millions d'euros au 31 décembre 2021) et une valeur comptable nette s'élevant à 27,7 millions d'euros (30,6 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Pour le test de dépréciation, voir Note 15.

Note 13 Contrats de location (Actifs de droit d'utilisation et Dettes de location)

Le Groupe loue divers locaux, équipements et véhicules. Les contrats de location sont généralement conclus pour des périodes fixes de quelques mois à cinq ans. Les contrats de location des locaux en Suède (10 et 20 ans) et en Autriche (15 ans) comprennent une période fixe nettement plus longue. En général, les contrats de location ne prévoient pas d'option de résiliation anticipée ou de prolongation de la période de location. Les contrats de location des locaux à Solna, Suède prévoient la possibilité de résilier les accords plus tôt. Le délai de préavis est de un à six ans. À la date d'entrée en vigueur, il n'était pas raisonnablement certain que ces options de résiliation anticipée seraient exercées, de sorte qu'elles n'ont pas été incluses dans l'évaluation des dettes locatives et des actifs de droit d'utilisation.

Les contrats peuvent contenir des éléments de location et des éléments non liés à la location. Le Groupe répartit la contrepartie du contrat entre les éléments de location et les éléments non liés à la location en fonction de leurs prix relatifs autonomes.

Les conditions de location sont négociées sur une base individuelle et contiennent un large éventail de conditions différentes. Les contrats de location n'imposent pas d'autres engagements que les sûretés sur les actifs loués qui sont détenues par le bailleur. Les biens loués ne peuvent pas être utilisés comme garantie pour les emprunts.

Le passif de location est initialement mesuré à la valeur actuelle des paiements non reçus à la date d'entrée en vigueur du contrat de location. Le passif est actualisé en utilisant le taux implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut être facilement déterminé, ce qui est généralement le cas pour les contrats de location du Groupe, le Groupe utilise son taux d'emprunt marginal. Le taux d'emprunt marginal dépend de la durée, de la devise et de la date de début du contrat de location et est déterminé sur la base d'une série de données, notamment : le taux sans risque basé sur les taux des obligations d'État ; un ajustement du risque spécifique au pays ; un ajustement du risque de crédit basé sur le rendement des obligations ; et un ajustement spécifique à l'entité lorsque le profil de risque de l'entité qui conclut le contrat de location est différent de celui du Groupe et que le contrat de location ne bénéficie pas d'une garantie du Groupe. Valneva utilise

des taux d'emprunt progressifs entre 0,013 % et 6,523 %, en fonction de la devise et de la durée restante jusqu'à l'échéance. Pour les contrats de location des locaux en Suède, des taux d'intérêt de 2,493 % et 3,401 % ont été déterminés, suite à des hausses importantes des actifs faisant l'objet d'un droit d'utilisation en Suède

Le Groupe est exposé à d'éventuelles augmentations futures des paiements variables au titre de la location sur la base d'un indice ou d'un taux, qui ne sont pas inclus dans le passif au titre de la location jusqu'à ce qu'ils prennent effet. Lorsque les ajustements des paiements de location basés sur un indice ou un taux prennent effet, la dette de location est réévaluée et ajustée par rapport à l'actif du droit d'utilisation. Cela concerne également les principaux contrats pour les locaux en Autriche et en Suède, qui contiennent des paiements variables basés sur les taux d'inflation ou sur les taux d'intérêt publiés.

Les paiements au titre de la location sont répartis entre le principal et le coût financier. Le coût financier est imputé au résultat sur la période de location de manière à produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au titre de chaque période.

Les actifs faisant l'objet d'un droit d'utilisation sont généralement amortis de manière linéaire sur la durée la plus courte entre la durée de vie utile de l'actif et la durée de bail. Si le Groupe est certain d'exercer une option d'achat, l'actif du droit d'utilisation est amorti sur la durée de vie utile de l'actif sous-jacent.

Les paiements liés aux contrats de location à court terme de matériel et de véhicules et à tous les contrats de location d'actifs de faible valeur (moins de 5 milliers d'euros) sont comptabilisés linéairement en charge dans le compte de résultat. Les contrats de location à court terme sont des contrats de location d'une durée de 12 mois ou moins et sans option pour le preneur de prolonger le contrat à plus de 12 mois ou il n'y a pas de certitude raisonnable qu'une telle option sera exercée. Les actifs de faible valeur comprennent principalement du matériel informatique et de petits éléments de mobilier de bureau.

Le Groupe ne dispose pas de garanties de valeur résiduelle dans les contrats de location.

13.1 Variation des actifs de droit d'utilisation et des dettes de location

(En milliers d'euros)	Droit d'utilisation des biens			Total	Dettes de location
	Terrains, bâtiments et agencements	Fabrication et équipement de laboratoire	Meubles, accessoires et autres		
SITUATION AU 1^{ER} JANVIER	43 121	37	216	43 374	52 088
Acquisitions	7 642	—	231	7 874	7 873
Amortissement	(2 628)	(22)	(135)	(2 784)	—
Réévaluation due aux paiements variables	199	—	3	202	202
Résiliation des contrats	—	—	(41)	(41)	(44)
Paievements de location	—	—	—	—	(3 601)
Frais d'intérêt	—	—	—	—	802
Variation du taux de change	(341)	—	3	(339)	(496)
31 DÉCEMBRE 2021	47 993	15	278	48 285	56 822

(En milliers d'euros)	Droit d'utilisation des biens			Total	Dettes de location
	Terrains, bâtiments et agencements	Fabrication et équipement de laboratoire	Meubles, accessoires et autres		
SITUATION AU 1^{ER} JANVIER	47 993	15	278	48 285	56 822
Acquisitions	1 482	—	147	1 629	1 629
Amortissement	(2 944)	(15)	(145)	(3 103)	—
Charge de dépréciation	(4 178)	—	—	(4 178)	—
Réévaluation due aux paiements variables	859	—	—	859	859
Résiliation des contrats	—	—	(32)	(32)	—
Paievements de location	—	—	—	—	(3 900)
Frais d'intérêt	—	—	—	—	833
Variation du taux de change	(1 847)	—	(10)	(1 857)	(2 669)
31 DÉCEMBRE 2022	41 365	—	238	41 603	53 574

La réévaluation des actifs de droit d'utilisation des terrains, des bâtiments et des agencements et des engagements de location en 2020 se réfère principalement à la résiliation anticipée partielle du contrat de location en Suède.

Pour le test de dépréciation, voir Note 15.

Au 31 décembre 2022, les actifs de droit d'utilisation ont diminué à 41,6 millions d'euros contre 48,3 millions d'euros au 31 décembre 2021, principalement en raison des amortissements, de charge de dépréciation et de change, mais partiellement compensés par un nouveau contrat de location de bureaux en France qui s'élevait à 1,0 million d'euros. Les principaux contrats de location portent sur les locaux situés en Autriche (23,1 millions d'euros au 31 décembre 2022, €24,0 million d'euros au 31 décembre 2021) et en Suède (16,3 millions d'euros au 31 décembre 2022, €22,1 million d'euros au 31 décembre 2021).

Pour plus de détails sur les dettes de location, voir Note 27. Pour plus de détails sur la charge de dépréciation, voir Note 15.

13.2 Autres montants comptabilisés dans le compte de résultat consolidé

Les charges relatives aux baux de courte durée et aux contrats de location d'actifs de faible valeur, ainsi que les charges relatives à la résiliation des contrats de location n'ont pas été significatives en 2022, 2021 et 2020. Les produits liés à la réévaluation des passifs de location s'élèvent à 1,6 million d'euros en 2020 en raison de la résiliation partielle anticipée du contrat de location en Suède, alors qu'il n'y a pas eu de réévaluation substantielle en 2022 et 2021.

Note 14 Immobilisations corporelles

Les actifs corporels comprennent essentiellement des installations de production et des agencements effectués au niveau des bureaux et des laboratoires loués. L'ensemble des actifs corporels figurent à leur coût historique, déduction faite des amortissements et des pertes de valeur le cas échéant. Le coût historique comprend les charges directement attribuables à l'acquisition des éléments concernés.

Des coûts ultérieurs sont intégrés à la valeur comptable de l'actif ou constatés comme actif distinct, selon le cas, uniquement lorsque les avantages économiques futurs associés à cet élément sont susceptibles de revenir au Groupe et que le coût de cet élément peut être évalué de manière fiable. Tous les autres coûts de réparation et d'entretien sont portés au compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés.

Les actifs corporels incluent des machines nécessitant une validation préalable à leur utilisation opérationnelle. Les coûts de ces opérations de validation sont capitalisés avec le coût de l'actif correspondant. La quote-part des coûts de validation au-delà de coûts de validation habituellement requis est immédiatement comptabilisée en charge. Les coûts de validation habituels sont capitalisés à l'actif et amortis sur la durée de vie restante de l'actif ou jusqu'à la date normalement prévue pour la prochaine validation.

L'amortissement des actifs est opéré en appliquant la méthode de l'amortissement linéaire de manière à imputer leur coût sur leur valeur résiduelle, en fonction de leur durée d'utilité estimée, comme suit :

- immeubles, agencements 5 à 40 ans ;
- machines, équipement de laboratoire 1 à 15 ans ;
- mobilier, installations et équipement de bureau 4 à 10 ans ;

- matériel informatique 3 à 5 ans.

Les améliorations locatives sont amorties sur la durée la plus courte entre leur durée d'utilité ou la durée de bail, sauf si l'entité prévoit d'utiliser les actifs au-delà de la durée du contrat de location.

Les valeurs résiduelles des actifs et leur durée d'utilité sont examinées - et ajustées au besoin - à chaque date de clôture.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif est immédiatement ramenée à sa valeur recouvrable.

Les plus-values et moins-values de cession sont déterminées en comparant le produit de la cession à la valeur nette comptable du bien. Les plus-values et moins-values sont reportées au compte de résultat sous la dénomination « Autres produits et charges opérationnels, net » (voir Note 8).

(En milliers d'euros)

	Terrains, bâtiments et agencement	Équipement de production et de laboratoire	Matériel informatique	Mobilier, matériel de bureau	Actifs en cours	Total
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021						
Valeur nette comptable à l'ouverture de l'exercice	10 651	12 041	726	257	11 105	34 779
Acquisitions	664	14 360	912	16	79 897	95 848
Charge d'amortissement	(1 160)	(6 129)	(333)	(59)	—	(7 681)
Charge de dépréciation	—	—	—	—	—	—
Cessions	—	(19)	(2)	(21)	(4)	(46)
Variation du taux de change	129	813	32	9	1 662	2 645
VALEUR NETTE COMPTABLE	10 284	21 066	1 335	202	92 659	125 545
AU 31 DÉCEMBRE 2021						
Valeur brute	25 554	44 127	3 204	1 454	92 659	166 999
Amortissements et dépréciations cumulés	(15 269)	(23 062)	(1 870)	(1 252)	—	(41 453)
VALEUR NETTE COMPTABLE	10 284	21 066	1 335	202	92 659	125 545

(En milliers d'euros)

	Terrains, bâtiments et agencement	Équipement de production et de laboratoire	Matériel informatique	Mobilier, matériel de bureau	Actifs en cours	Total
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2022						
Valeur nette comptable à l'ouverture de l'exercice	10 284	21 066	1 335	202	92 659	125 545
Reclassement	45 082	16 576	—	—	(61 658)	—
Acquisitions	30 902	24 484	281	552	(29 043)	27 176
Charge d'amortissement	(3 091)	(10 424)	(432)	(64)	—	(14 012)
Charge de dépréciation	(4 453)	(14 618)	—	—	—	(19 071)
Cessions	—	(43)	(2)	—	—	(45)
Variation du taux de change	(4 230)	(2 497)	(42)	(14)	(375)	(7 158)
VALEUR NETTE COMPTABLE	74 493	34 544	1 140	675	1 583	112 435
AU 31 DÉCEMBRE 2022						
Valeur brute	96 528	76 315	3 245	1 912	1 583	179 583
Amortissements et dépréciations cumulés	(22 035)	(41 770)	(2 105)	(1 238)	—	(67 148)
VALEUR NETTE COMPTABLE	74 493	34 544	1 140	675	1 583	112 435

Les augmentations enregistrées en 2022 et en 2021 concernent principalement des investissements en Écosse et en Suède lié à la production de VLA2001. Le reclassement en 2022 concernait principalement des actifs en Écosse dont la construction s'est achevée en 2022.

Sur le total de 44,3 millions d'euros (14,3 millions en 2021, 9,9 millions en 2020) de charges d'amortissement et de dépréciation, 39,5 millions d'euros (8,9 millions en 2021, 5,0 millions en 2020) ont été imputés au coût des produits et services, 3,6 millions d'euros (4,7 millions en 2021, 4,1 millions en 2020) ont été imputés aux frais de

recherche et développement, 0,7 million d'euros (0,4 million en 2021, 0,5 millions en 2020) ont été imputés aux frais de marketing et de distribution et 0,6 million d'euros (0,3 million en 2021, 0,3 millions en 2020) ont été imputés aux frais généraux et administratifs. L'augmentation des amortissements imputés aux coûts des produits et des services est due aux investissements réalisés en Écosse et en Suède en 2022 et 2021.

Concernant les dépréciations comptabilisées en 2022, voir Note 15.

Note 15 Test de dépréciation

À la fin de chaque période de reporting, Valneva évalue s'il existe une indication de dépréciation d'un actif. Les indicateurs de la nécessité d'un test de dépréciation sont, entre autres, les baisses réelles ou prévues des ventes ou des marges et les changements significatifs de l'environnement économique ayant un effet négatif sur les activités de Valneva. Une perte de valeur est comptabilisée pour le montant par lequel la valeur comptable de l'actif dépasse sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif moins les coûts de vente et la valeur d'utilisation. Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas pour lesquels il existe des flux de trésorerie identifiables séparément (unités génératrices de trésorerie). Les unités génératrices de trésorerie correspondent aux vaccins et aux candidats vaccins. Les actifs non financiers, autres que le goodwill, qui ont subi une dépréciation sont examinés pour une éventuelle reprise de la dépréciation à chaque date de reporting.

Au 31 décembre 2022, les tests de dépréciation ont été adaptés aux changements, entraînant la décomptabilisation de l'UGT COVID, car aucun flux de trésorerie futur important ne devrait être généré par cette UGT suite à la décision de la Société de mettre fin au programme COVID-19, et l'utilisation des actifs dédiés a été examinée. Par ailleurs, les flux de trésorerie futurs générés par le candidat vaccin contre le chikungunya ont été pris en compte, étant donné que les immobilisations qui devaient être utilisées par l'UGT COVID sont désormais utilisées par les UGT IXIARO, DUKORAL et chikungunya.

Un indicateur de perte de valeur a été identifié en décembre 2022 pour les UGT impactées par l'arrêt de la fabrication du VLA 2001 et des tests de dépréciation ont été réalisés au 31 décembre 2022.

Au cours des années 2021 et 2022, la Société a investi dans des installations de fabrication en Écosse et en Suède afin de répondre à la demande de vaccins contre la COVID-19 dans le cadre de contrats avec le gouvernement britannique, la CE et le Royaume de Bahreïn. Compte tenu des changements importants apportés aux volumes commandés dans le cadre de l'APA de la CE et de l'absence présumée de demande future pour le VLA2001, aucun flux de trésorerie lié à la COVID-19 n'a été pris en compte dans les tests de dépréciation au 31 décembre

2022 pour tous les actifs acquis pour la fabrication du VLA2001.

- La nouvelle installation de production d'Almeida en Écosse est fonctionnelle. Cependant, à ce jour, aucun vaccin VLA2001 ou autre vaccin n'a été fabriqué dans cette installation. La direction a l'intention d'utiliser l'installation à l'avenir pour fabriquer l'IXIARO et le vaccin contre le chikungunya. Les flux de trésorerie futurs générés par l'utilisation de cette installation ont été pris en compte dans le calcul de la valeur d'usage.
- Du fait de la suspension du remplissage et du conditionnement du VLA2001 en Suède, le test de dépréciation a uniquement pris en compte les flux de trésorerie futurs liés à l'utilisation de l'équipement pour la fabrication de DUKORAL.

Les tests de dépréciation ont été effectués uniquement sur l'utilisation de la capacité établie à travers les vaccins existants et futurs du Groupe en phase de commercialisation.

Un test de dépréciation a également été réalisé sur l'unité matériel pour les essais cliniques (CTM) en Suède, qui se consacre à la fabrication à petite échelle de matériel d'essai pour les clients. L'unité CTM a été exploitée en tant qu'UGT distincte pendant plusieurs années et était principalement impliquée dans la fabrication de matériaux d'essais cliniques pour des clients tiers et, plus récemment, a également fourni des services au sein du Groupe Valneva. Un indicateur de perte de valeur a été identifié, car aucun contrat client actif n'est actuellement en place.

Dépréciation de l'équipement de production

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des charges de dépréciation d'un montant de 23,2 millions d'euros ont été comptabilisées au regard de l'équipement de production dédié à la fabrication du vaccin contre la COVID de la Société, le VLA2001, devenu inactif suite à l'arrêt de la fabrication du VLA2001. Des estimations ont été faites sur l'utilisation future des capacités existantes, y compris le transfert des procédés de fabrication en tenant compte des ventes futures de produits attendues dans le cadre du plan d'affaires à long terme de la Société.

Installation de production d'Almeida en Écosse

La nouvelle installation de production basée en Écosse est disponible pour les opérations de production. Au 31 décembre 2022, la valeur nette comptable de tous les actifs, y compris les actifs faisant l'objet d'un droit d'utilisation, s'élève à 83,2 millions d'euros. Le modèle d'affaires à long terme de la Société au regard d'IXIARO et du candidat vaccin contre le chikungunya inclut des hypothèses sur la taille de marché/part de marché, les ventes de produits et la rentabilité qui en résulte sur une période de cinq ans, ainsi qu'une valeur terminale pour la période au-delà de cinq ans. Ce modèle d'affaires a servi de base au calcul de la valeur d'usage.

Les flux de trésorerie devraient être générés après le transfert des activités de production en 2024. Une valeur d'usage significative devrait être générée sur cinq ans ainsi qu'à travers la valeur terminale pour la période au-delà de l'horizon de planification de cinq ans. Au total, la valeur d'usage est largement supérieure à la valeur comptable actuelle de 83,7 millions d'euros. Le calcul a utilisé des projections de flux de trésorerie ajustées au risque après impôt et un taux d'actualisation de 8,3 % pour IXIARO et de 8,3 % pour le vaccin contre le chikungunya.

Le taux d'actualisation de 8,3 % lié à IXIARO était basé sur un taux sans risque de 2,2 %, une prime de risque de marché de 7,8 %, une prime de risque pays négative de 0,6 %, un risque de change de 0,3 %, un bêta d'endettement de 1,20 et un ratio des fonds propres propre au secteur.

Le taux d'actualisation de 8,3 % lié au vaccin contre le chikungunya était basé sur un taux sans risque de 2,2 %, une prime de risque de marché de 7,7 %, une prime de risque pays négative de 0,6 %, un risque de change de 0,1 %, un bêta d'endettement de 1,20 et un ratio des fonds propres propre au secteur.

Pour les tests de dépréciation de l'installation de production basée en Écosse, tous les flux de trésorerie futurs liés à l'utilisation de l'installation par les UGT IXIARO et chikungunya ont été pris en compte dans le calcul de la valeur d'usage. Cela inclut également l'utilisation de la nouvelle installation par ces UGT. Le test de dépréciation n'a donné lieu à aucune charge de dépréciation.

Il a été déterminé que après le transfert prévu des activités de fabrication dans l'installation de production Almeida, l'équipement de fabrication et un actif de droit d'utilisation n'auraient plus d'utilisation. Une charge de dépréciation d'un montant de 11,5 millions d'euros a été comptabilisée en décembre 2022, qui s'ajoute aux charges de dépréciation prises sur les équipements de fabrication d'un CMO d'un montant de 3,3 millions d'euros en juin 2022, entraînant des charges de dépréciation totales pour 2022 de 14,8 millions d'euros.

Installation de remplissage et de conditionnement et unité CTM en Suède

La production de VLA2001 a été suspendue dans la nouvelle installation de remplissage et de conditionnement en Suède. L'installation sera préparée afin d'être utilisée dans le cadre du procédé de fabrication du DUKORAL. Au 31 décembre 2022, la valeur comptable des immobilisations corporelles associées et des actifs faisant l'objet d'un droit d'utilisation s'élève à 48,6 millions d'euros. Le modèle d'affaires à long terme de la Société au regard de DUKORAL inclut des hypothèses sur la taille de marché/part de marché, les ventes de produits et la rentabilité qui en résulte sur une période de cinq ans, ainsi qu'une valeur terminale pour la période au-delà de cinq ans. Des scénarios ont été développés et le test de dépréciation a utilisé une moyenne pondérée de deux scénarios pour le calcul de la valeur d'usage.

Pour le test de dépréciation de l'installation de fabrication basée en Suède, certains actifs et passifs qui n'étaient pas directement attribuables à une UGT spécifique ont été répartis entre les UGT DUKORAL et Unité CTM Suède sur une base qui reflète de manière raisonnable l'utilisation réelle des actifs par l'UGT spécifique, l'occupation de l'espace et l'effectif étant les principaux indicateurs appliqués.

Pour DUKORAL, la valeur comptable excédait la valeur d'usage de 8,3 millions d'euros et une charge de dépréciation du même montant a été comptabilisée en décembre 2022 et s'est traduite par une dépréciation de 5,2 millions d'euros des immobilisations corporelles et 3,2 millions d'euros des actifs faisant l'objet d'un droit d'utilisation.

Le test de dépréciation de l'unité CTM n'a donné lieu à aucune charge de dépréciation.

Le calcul a utilisé des projections de flux de trésorerie ajustées au risque après impôt et un taux d'actualisation de 8,3 % pour DUKORAL et de 9,5 % pour l'Unité CTM Suède.

Le taux d'actualisation de 8,3 % lié à DUKORAL était basé sur un taux sans risque de 2,2 %, une prime de risque de marché de 7,8 %, une prime de risque pays négative de 0,7 %, un risque de change de 0,3 %, un bêta d'endettement de 1,06 et un ratio des fonds propres propre au secteur.

Le taux d'actualisation de 9,5 % de l'Unité CTM Suède était basé sur un taux sans risque de 2,2 %, une prime de risque de marché de 9,1 %, une prime de risque pays négative de 0,6 %, un risque de change de 0,7 %, un bêta d'endettement de 1,21 et un ratio des fonds propres propre au secteur.

Sensibilité aux changements d'hypothèses

Les calculs afférents à la valeur actuelle nette sont les plus sensibles aux hypothèses suivantes :

- taux d'actualisation;
- réduction des revenus prévus.

Le calcul de la valeur actuelle nette est basé sur un taux d'actualisation de 8,3 % pour DUKORAL (2021 : 7,2 %), 8,3 % pour IXIARO (2021 : 7,5 %), 8,3 % pour le vaccin contre le chikungunya et 9,5 % pour l'unité CTM. La valeur recouvrable des UGT serait égale à leur valeur comptable si les principales hypothèses devaient changer comme suit : une augmentation du taux d'actualisation de 8,3 % à 56,3 % entraînerait une perte de valeur pour IXIARO (contre 4 560 points de base, de 7,5 % à 53,1 %, en 2021), une augmentation de 100 points de base, de 8,3 % à 9,3 %, entraînerait une perte de valeur pour DUKORAL de 5,1 millions d'euros (contre 590 points de base, de 7,2 % à 13,1 %, acceptable sans entraîner de perte de valeur, en 2021). Une augmentation du taux d'actualisation de 9,5 % à 15,0 % entraînerait une perte de valeur pour l'unité CTM.

Le calcul de la valeur actuelle nette est basé sur des hypothèses concernant la taille de marché, le volume de ventes prévu et donc des prévisions de valeurs de ventes

ou de redevances. Une baisse du chiffre d'affaires lié à IXIARO, au vaccin contre le chikungunya et à DUKORAL de 10 % ne donnerait lieu à aucune perte de valeur pour IXIARO et le vaccin contre le chikungunya et entraînerait une perte de valeur de 4,0 millions d'euros pour DUKORAL (aucune perte de valeur en 2021 et 2020). Une réduction du chiffre d'affaires de l'unité CTM de 10 % entraînerait une perte de valeur de 0,9 million d'euros.

Au 31 décembre 2022, les charges de dépréciation s'élevaient à 23,1 millions d'euros, dont 8,3 millions d'euros liées aux actifs DUKORAL (dont 3,2 millions d'euros d'actifs faisant l'objet d'un droit d'utilisation, 2,5 millions d'euros d'aménagement des locaux et 2,7 millions d'euros d'équipement de production) et celles liées aux actifs COVID s'élèvent à 14,8 millions d'euros (dont 1,0 million d'euros d'actifs faisant l'objet d'un droit d'utilisation, 1,9 million d'euros d'aménagement des locaux et 11,9 millions d'euros d'équipement de production) (voir les Notes 13 et 14).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, les charges de dépréciation s'élèvent à 0,1 million d'euros et concernent des actifs en cours de construction (voir la Note 14).

	2022				2021	
	IXIARO	DUKORAL	Chikungunya	CTM	IXIARO	DUKORAL
Taux d'actualisation	8,3 %	8,3 %	8,3 %	9,5 %	7,5 %	7,2 %
Seuil à partir duquel une dépréciation serait comptabilisée (taux d'actualisation)	56,3 %	7,6 %	113,6 %	15,0 %	53,1 %	13,1 %
Dépréciation si le taux d'actualisation augmente de 1 % (en milliers d'euros)	NO	5,1	NO	NO	NO	NO
Dépréciation si les ventes diminuent de 10 % (en milliers d'euros)	NO	4,0	NO	0,9	NO	NO

Note 16 Titres mis en équivalence/Actifs classés comme détenus pour la vente

Une entreprise associée (ou affiliée) est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable. L'influence notable désigne le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue sans toutefois exercer un contrôle sur cette dernière.

Les résultats et les actifs et passifs des entreprises associées sont comptabilisés dans les états financiers consolidés selon la méthode de la mise en équivalence sauf lorsque la participation ou une partie de celle-ci est comptabilisée comme un actif détenu en vue de la vente dans le cadre de la norme IFRS 5. Selon la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée dans les états consolidés au coût d'acquisition des titres puis ajustée pour comptabiliser la part de gain ou de perte de la Société et autres éléments du résultat global de l'entreprise associée. Lorsque la quote-part de la Société dans les pertes d'une entreprise associée excède sa participation dans cette entreprise (qui inclut toute part d'intérêt à long terme qui en substance constitue une part de sa participation nette dans l'entreprise associée), la

Société cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir. Toute autre perte n'est constatée que si la Société a encouru des obligations légales ou implicites ou effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Les dispositions de l'IAS 28 sont appliquées pour déterminer s'il existe une preuve objective que la participation nette dans l'entreprise associée s'est dépréciée après la comptabilisation initiale de la participation nette (un « indice de perte de valeur »). Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, et seulement lorsqu'il existe, qui a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de la participation nette et qui peut être estimé de manière fiable, la totalité de la valeur comptable de la participation est testée pour dépréciation conformément à la norme IAS 36 en tant qu'actif unique en comparant sa valeur recouvrable (la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur moins les coûts de cession) avec sa valeur comptable. Toute perte de valeur comptabilisée fait partie de la valeur comptable de la participation. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée selon IAS 36 dans la mesure où la valeur recouvrable de la participation augmente par la suite.

Au 31 décembre 2022, la participation dans les entreprises associées (BliNK) a été reclassée en actif détenu en vue de la vente dans le cadre de la norme IFRS 5, alors qu'au 31 décembre 2021, cette participation a été comptabilisée en participation dans les entreprises associées et comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence conformément à l'IAS 28. L'intention de la direction de vendre la participation au plus tard le 30 juin 2023 a

déclenché le changement de classification. La valeur comptable de la participation s'élève à 2,1 millions d'euros au 31 décembre 2021 et a augmenté de 9 milliers d'euros pour la période close le 30 juin 2022. Il n'y a pas eu d'impact sur le compte de résultat consolidé du second semestre 2022 et aucun indicateur de perte de valeur n'a été identifié au cours de l'exercice 2022.

Les détails de l'entité associée du Groupe sont les suivants :

Nom de l'entité associée	Lieu d'activité	Méthode de mesure	% de participation détenue au 31 décembre	
			2022	2021
BliNK Biomedical SAS	FR	2021: Méthode de mise en équivalence 2022: le plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de vente	48,9 %	48,9 %

En janvier 2015 la Société et la Société britannique BliNK Therapeutics Ltd. ont créé BliNK Biomedical SAS, une société privée spécialisée dans la découverte d'anticorps monoclonaux innovants. La Société a apporté les actifs et passifs liés à la technologie VIVA | Screen® à la Société BliNK Biomedical SAS. À partir de 2018, BliNK a réduit ses activités de recherche et a licencié sa technologie.

BliNK Biomedical SAS est une société privée dont les actions ne sont pas cotées en bourse.

En 2022, la Société a enregistré une perte de 0,0 million d'euros liée à sa participation dans BliNK (perte de 0,0 million d'euros en 2021). Le total des capitaux propres de BliNK s'élève à 4,6 millions d'euros au 31 décembre 2022 (4,3 millions d'euros au 31 décembre 2021), voir Note 15 sur le test de dépréciation.

16.1 Informations financières résumées

Les informations financières résumées présentées ci-dessous reprennent les montants indiqués dans les états financiers de l'entité associée préparés conformément aux

normes IFRS (ajustés par le Groupe pour les besoins de la mise en équivalence).

(En milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2021
BLINK BIOMEDICAL SAS		
Actif non courant	1	2
Actif courant	4 903	4 782
Passif non courant	209	209
Passif courant	28	93
Chiffre d'affaires	792	267
Résultat net de l'exercice	212	(16)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	212	(16)

16.2 Réconciliation de la valeur comptable

(En milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2021
Actifs nets de l'entité associée	4 557	4 344
Participation de la Société dans BliNK Biomedical SAS	49 %	49 %
SOLDE	2 228	2 121

Note 17 Instruments financiers

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date où ils sont contractés et sont réévalués par la suite à leur juste valeur à chaque date de clôture.

Les techniques d'estimation utilisées pour établir les justes valeurs des actifs et des passifs sont basées sur des données observables et non observables. Les données observables reflètent les données aisément obtenues à partir de sources indépendantes tandis que les données

non observables reflètent les hypothèses du marché issues de la Direction.

Les justes valeurs des instruments qui sont cotés sur les marchés actifs sont déterminées en utilisant les cotations représentant des opérations de marché régulières et récentes. Le Groupe utilise aussi des techniques d'estimation pour établir la juste valeur des instruments pour lesquels les cotations sur les marchés actifs ne sont pas disponibles.

17.1 Instruments financiers par catégorie

31 DÉCEMBRE 2021 (en milliers d'euros)	Actifs à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	Actifs au coût amorti	Total
ACTIFS AU BILAN			
Clients et autres débiteurs	—	44 013	44 013
Autres actifs ⁽¹⁾	—	11 522	11 522
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	346 686	346 686
ACTIFS	—	402 221	402 221

(1) Les paiements anticipés et les créances fiscales et autres actifs non financiers sont exclus du solde des autres actifs, car cette analyse n'est requise que pour les instruments financiers.

31 DÉCEMBRE 2021 (en milliers d'euros)	Passifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Passifs au coût amorti	Total
PASSIFS AU BILAN			
Emprunts	—	57 834	57 834
Fournisseurs et autres créditeurs	—	68 119	68 119
Dettes fiscales et sociales ⁽¹⁾	—	10 101	10 101
Passifs liés aux contrats de location-financement	—	56 822	56 822
Engagements de remboursement	—	254 581	254 581
Autres passifs ⁽²⁾	—	44	44
PASSIFS	—	447 502	447 502

(1) Les prestations sociales et autres taxes dues sont exclues du passif du bilan lié aux dettes fiscales et sociales, dans la mesure où cette présentation comptable n'est requise que pour les instruments financiers.

(2) Les produits différés sont exclus du solde des autres passifs, car cette analyse n'est requise que pour les instruments financiers.

31 DÉCEMBRE 2022 (en milliers d'euros)	Actifs à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	Actifs au coût amorti	Total
ACTIFS AU BILAN			
Clients et autres débiteurs	—	23 912	23 912
Autres actifs ⁽¹⁾	—	11 988	11 988
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	289 430	289 430
ACTIFS	—	325 330	325 330

(1) Les paiements anticipés et les créances fiscales et autres actifs non financiers sont exclus du solde des autres actifs, car cette analyse n'est requise que pour les instruments financiers.

31 DÉCEMBRE 2022 (en milliers d'euros)	Passifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Passifs au coût amorti	Total
PASSIFS AU BILAN			
Dettes financières	—	98 806	98 806
Fournisseurs et autres créditeurs	—	41 491	41 491
Dettes fiscales et sociales ⁽¹⁾	—	10 778	10 778
Passifs liés aux contrats de location-financement	—	53 574	53 574
Engagements de remboursement	—	143 085	143 085
Autres passifs ⁽²⁾	—	32	32
PASSIFS	—	347 767	347 767

(1) Les prestations sociales et autres taxes dues sont exclues du passif du bilan lié aux dettes fiscales et sociales, dans la mesure où cette présentation comptable n'est requise que pour les instruments financiers.

(2) Les produits différés sont exclus du solde des autres passifs, car cette analyse n'est requise que pour les instruments financiers.

17.2 Évaluation de la juste valeur

Au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, la Société n'avait pas d'actifs et de passifs évalués par le biais du compte de résultat.

En 2020, le Groupe a conclu divers contrats d'options sur devises afin de limiter le risque de pertes de change sur les flux de trésorerie futurs attendus. Le montant en devise

sous-jacente et la durée des options dépendent du montant et de l'échéance des flux de trésorerie futurs prévus.

Au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, la Société n'avait pas d'options de change ouvertes ni de contrats de change à terme.

17.3 Qualité de crédit des actifs financiers

La qualité de crédit des actifs financiers qui ne sont pas dépréciés peut être évaluée au vu des cotations externes (si disponibles) ou par référence aux données historiques sur le taux de défaillance des contreparties comme suit :

(En milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2021
CRÉANCES CLIENT		
Créances sur les pouvoirs publics (Pays AAA)	757	289
Créances sur les pouvoirs publics (Pays AA)	3 620	23 086
Créances sur les pouvoirs publics (Pays A)	—	606
AA	—	2
A	4 861	3 442
Contreparties sans cotation de crédit externe	14 674	16 589
CRÉANCES CLIENT	23 912	44 013
AUTRES ACTIFS		
A	11 296	11 296
Actifs provenant des pouvoirs publics (Pays AA)	151	199
Contreparties sans cotation de crédit externe ou ayant une cotation inférieure à A	541	27
AUTRES ACTIFS	11 988	11 522
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
AA	11 557	3 457
A	272 719	332 361
Contreparties sans cotation de crédit externe ou ayant une cotation inférieure à A	5 154	10 868
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	289 430	346 686

Les données de cotation font référence à la cotation de crédit long terme telle que publiée par l'agence Standard & Poor's ou d'un autre organisme de cotation (équivalent à la cotation de Standard & Poor's).

À la date de clôture, le risque maximum d'exposition au risque de crédit équivaut à la juste valeur des actifs financiers.

17.4 Dépréciations des immobilisations financières

Clients et autres débiteurs

Selon l'IFRS 9.5.5.15, l'approche simplifiée (évaluer la provision pour pertes à un montant égal à la perte de crédit attendue à maturité) doit être utilisée pour les créances commerciales qui ne contiennent pas de composante de financement significative. C'est le cas pour le Groupe Valneva : toutes les créances commerciales étant à court terme et ayant une échéance inférieure à 12 mois.

Les provisions pour pertes doivent être établies pour chaque créance commerciale sur la base des pertes de crédit attendues. Par conséquent à chaque arrêté comptable, les comptes clients sont ajustés au moyen d'une provision pour pertes en fonction du dénouement attendu.

Selon IFRS 9.5.5.17 les probabilités de défaut doivent être déterminées sur la base de données historiques, mais

doivent être ajustées à la date du bilan sur la base d'informations actualisées et d'informations prospectives. L'analyse des données historiques a montré, tant au 31 décembre 2022 qu'au 31 décembre 2021, que les pertes encourues sont négligeables, compte tenu du nombre limité de clients ainsi que des contrôles de crédit mentionnés dans la Note 2.5. Par conséquent aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée tant au 31 décembre 2022 qu'au 31 décembre 2021.

Autres actifs et trésorerie et équivalents de trésorerie

Historiquement aucune perte n'a été enregistrée sur les autres actifs évalués au coût amorti et sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, la perte sur créances prévue était calculée en fonction du taux de défaillance attendu fondé sur les notations des contreparties, et était immatérielle.

Note 18 Stocks

Les stocks sont enregistrés au plus bas du prix de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le coût des produits finis et des travaux en cours comprend les matières premières, la main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et les frais généraux de production y afférents (sur la base d'une capacité opérationnelle normale) évalués aux coûts standards. Les différences entre les coûts réels et les

coûts standards sont calculées de façon mensuelle et affectées à la catégorie de stock correspondante afin qu'il n'y ait pas de différence entre les coûts réels et les coûts standards. Les stocks excluent les coûts d'emprunt. Les provisions pour les lots qui ne répondent pas aux exigences de qualité et qui ne peuvent être vendus (lots non conformes) sont déduites de la valeur des stocks.

(En milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2021
Matières premières	86 452	102 082
Travaux en cours	114 218	55 681
Produits finis	11 783	8 135
Produits achetés (produits tiers)	3 518	7 362
VALEUR BRUTE	215 970	173 260
Moins : provision pour dépréciation	(180 866)	(49 162)
STOCKS (VALEUR NETTE)	35 104	124 098

L'augmentation des encours et produits finis bruts est principalement liée à la production de VLA2001. Sur la provision pour dépréciation des stocks de 180,9 millions d'euros au 31 décembre 2022 (49,2 millions d'euros au 31 décembre 2021), 176,9 millions d'euros concernent les stocks de VLA2001 (41,6 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Les dépréciations de stocks résultant d'excédents, d'obsolescence, de rebuts ou d'autres raisons sont comptabilisées comme des éléments constitutifs du coût des produits et des services dans notre compte de résultat consolidé.

En 2022, les coûts de produits liés aux stocks s'élevaient à 257,8 millions d'euros (145,3 millions d'euros en 2021), dont 157,7 millions d'euros (127,1 millions d'euros en 2021) liés aux stocks non utilisables, aux lots défectueux qui ont été

dépréciés et aux produits dont la vente n'est pas prévue. En 2022, 159,4 millions d'euros (121,4 millions d'euros) de ces dépenses concernent le VLA2001 et résultent de dépréciations de matières non utilisables, de lots défectueux et de lots à risque de défaillance ainsi que de produits dont la vente n'est pas prévue. L'évaluation des vaccins commercialisés (hors VLA2001) a donné lieu à une reprise des dépréciations de périodes antérieures de 2,8 millions d'euros en raison des prévisions de ventes plus élevées. En 2021, 5,7 millions d'euros de ces coûts se rapportent à des produits commercialisés et résultent de dépréciations dues à des prévisions de ventes plus faibles et à la durée d'utilisation limitée des produits. En outre, en 2022, 66,6 millions d'euros des coûts de produits se rapportent à des provisions pour contrats déficitaires et également des coûts de résiliation de contrat.

Les provisions pour dépréciations concernent les catégories de stocks suivantes :

(En milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2021
Matières premières	79 939	29 751
Travaux en cours	99 089	15 096
Produits finis	1 417	3 974
Produits achetés (produits tiers)	421	342
TOTAL PROVISION POUR DÉPRÉCIATION	180 866	49 162

En 2022, Valneva a suspendu la fabrication de VLA2001. En conséquence, les matières premières acquises pour produire VLA2001 qui ne pouvaient pas être reconverties et utilisées pour d'autres produits ont été dépréciées. Les travaux en cours liés au VLA2001 ont été dépréciés en raison de la réduction des volumes de ventes attendus. Au 31 décembre 2022, 176,9 millions d'euros de la dépréciation des stocks concernaient VLA2001 (41,6 millions d'euros au 31 décembre 2021), dont 78,8 millions d'euros concernaient les matières premières (29,8 millions d'euros au 31 décembre 2021) et 98,1 millions d'euros aux travaux en cours (11,8 millions d'euros au 31 décembre 2021). En 2021, la provision pour dépréciation était liée à des produits défectueux ou avec des délais de peremption court.

Au 31 décembre 2022, le solde de la provision pour dépréciation concernait les vaccins commercialisés de Valneva, IXIARO et DUKORAL, ainsi que des produits de tiers qui ne devraient pas être vendus. Les stocks commerciaux qui, sur la base des prévisions de vente les plus récentes, n'auront pas au moment estimé de leur vente une durée de vie résiduelle suffisante, ont été dépréciés. Ces dépréciations s'élèvent à 2,9 millions d'euros au 31 décembre 2022 (7,6 millions d'euros au 31 décembre 2021). Sur ce montant, 1,4 million d'euros (4,0 millions d'euros au 31 décembre 2021) sont liés aux produits finis, 1,0 million d'euros (3,3 millions d'euros au 31 décembre 2021) sont liés aux travaux en cours et 0,4 million d'euros (0,3 million d'euros au 31 décembre 2021) sont liés aux produits achetés à des tiers.

Note 19 Créances clients

Les créances clients et autres créances sont initialement comptabilisées à leur juste valeur.

La valeur comptable de la créance client est réduite par utilisation d'un compte de dépréciation. Lorsqu'une créance client est considérée comme n'étant plus recouvrable, elle est annulée en contrepartie de la reprise de la dépréciation. Les recouvrements ultérieurs de montants préalablement annulés sont crédités en compte de résultat en contrepartie du compte de dépréciation. Les variations de la valeur comptable de la dépréciation sont reconnues en compte de résultat.

Les créances client incluent les éléments suivants :

(En milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2021
Créances client	23 997	44 030
Moins : dépréciation des créances	(84)	(17)
CRÉANCES CLIENT, NET	23 912	44 013

Au cours des exercices 2022 et 2021, aucune perte de valeur pour dépréciation n'a été constatée. Au 31 décembre 2022, le montant des créances clients échues s'élève à 4,4 millions d'euros (21,2 millions d'euros en 2021). Les créances client échues en 2021 concernaient principalement des créances sur des administrations gouvernementales (avec des notations de crédit A+), principalement liées à l'APA avec la CE.

Au cours du mois de janvier 2023, le montant des créances client échues a été réduit de 4,4 millions d'euros

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils résultent de la mise à disposition directe par la Société de fonds de biens ou de services à un créancier sans intention de les négocier.

Les prêts et créances sont inclus dans les actifs courants hormis ceux dont l'échéance est supérieure à 12 mois après la date de clôture. Ils sont alors classés en actifs non courants. Les prêts et créances sont classés au bilan en « créances clients et autres actifs ».

à 2,7 millions d'euros en raison des paiements reçus ce mois-là.

En raison de la nature à court terme des créances, leur valeur comptable est considérée comme étant identique à leur juste valeur.

Au 31 décembre 2022, les créances commerciales comprennent 23,9 millions d'euros (40,9 millions d'euros au 31 décembre 2021) de créances résultant de contrats avec des clients.

Note 20 Autres actifs

La rubrique « Autres actifs » comprend les éléments suivants :

(En milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2021
Crédits d'impôt recherche à recevoir	49 174	35 390
Avances	1 672	27 375
Créances fiscales	9 066	6 145
Charges constatées d'avance	4 939	5 131
Coûts des contrats	3 710	3 010
Consommables et fournitures en stock	1 380	1 722
Actifs courants divers	451	23
AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS	70 391	78 796
Dépôts	11 822	11 339
Actifs financiers non courants	165	183
AUTRES ACTIFS FINANCIERS	11 988	11 522
AUTRES ACTIFS	82 378	90 318
Moins : part non courante	(8 299)	(19 282)
PART COURANTE	74 079	71 036

En raison de la nature à court terme des instruments financiers inclus dans les autres actifs, leur valeur comptable est considérée comme étant identique à leur juste valeur.

L'augmentation des crédits d'impôt R&D à recevoir est principalement liée à l'augmentation des dépenses de recherche et développement, essentiellement en rapport avec les candidats vaccins contre la COVID-19, le chikungunya et la maladie de Lyme.

Au 31 décembre 2022, les dépôts concernent principalement un dépôt lié à un contrat de location, qui a été reclassé de la part non courante à la part courante en raison de l'échéance du contrat à moins d'un an par rapport à 2021.

Au 31 décembre 2021, les avances d'un montant de 16,4 millions d'euros sont liées à l'accord avec IDT Biologika pour la production du vaccin contre la COVID-19. Les avances d'un montant de 7,2 millions d'euros liées à

l'accord de collaboration avec Dynavax ont été conclus pour la fourniture de l'adjuvant CpG 1018 de Dynavax destiné à être utilisé dans le VLA2001. Ces paiements d'avance de 2021 ont été libérés en 2022 en raison de l'arrêt des activités COVID.

Les coûts contractuels sont essentiellement liés à la collaboration avec Pfizer (voir Note 1) et concernent les coûts pour obtenir un contrat. Ils seront amortis selon le schéma de reconnaissance des revenus.

Note 21 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les comptes bancaires, les espèces en caisse et les dépôts à vue auprès des banques. Les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts bancaires à court terme et les billets à moyen terme qui peuvent être cédés ou vendus à très court terme et qui

sont soumis à un risque négligeable de variation de valeur suite aux fluctuations des taux d'intérêt avec une échéance maximale de trois mois.

(En milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2021
Caisses	3	3
Banques	286 530	346 639
Dépôts à court terme (échéance inférieure à trois mois)	—	—
Trésorerie non disponible	2 898	44
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	289 430	346 686

Au 31 décembre 2022, la trésorerie soumise à restriction est principalement constituée d'un compte bancaire immobilisé au titre d'une garantie bancaire donnée à IDT en garantie d'un paiement relatif à l'accord transactionnel annoncé en septembre 2022. À la suite d'un paiement effectué en février 2023, cette restriction a été levée. Au 31 décembre 2021, la trésorerie non disponible représentait un certificat de dépôt avec un accès limité pour garantir la

limite de crédit de la carte commerciale de la Société. En 2021 et pendant une partie de 2022, l'exigence minimale de liquidités pour le Groupe selon l'accord de financement de la dette avec les fonds de santé américains Deerfield et OrbiMed (voir Note 24.1) était de 50,0 millions d'euros. Un avenant à cette convention daté d'avril 2022 a fixé l'exigence minimale de liquidité à 35,0 millions d'euros.

Note 22 Capitaux propres

Les actions ordinaires et les actions privilégiées convertibles sont classées dans les fonds propres.

Sauf nombre d'actions	Au 31 décembre	
	2022	2021
Actions ordinaires émises (0,15 € de nominal par action)	138 346 968	105 190 223
Actions privilégiées convertibles nominatives	20 514	48 862
TOTAL NOMBRE D'ACTIONNAIRES ÉMIS	138 367 482	105 239 085
Moins : actions propres	(124 322)	(124 322)
ACTIONS EN CIRCULATION	138 243 160	105 114 763

Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission de nouvelles actions figurent en capitaux propres, en déduction du produit de l'émission, pour leur montant net d'impôts, si applicable.

Lorsque la Société rachète ses propres actions (actions propres), les sommes payées en contrepartie, y compris les coûts supplémentaires directement attribuables à l'opération (net d'impôts le cas échéant), sont déduites du total des fonds propres attribuables aux actionnaires, jusqu'à ce que les actions soient annulées, réémises ou

cédées de quelque manière que ce soit. Lorsque les actions susmentionnées sont cédées ou réémises, les fonds reçus, nets des éventuels coûts marginaux directement attribuables à la transaction et des incidences fiscales, sont inclus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société.

Les gains et les pertes sur l'exercice sont intégralement compris dans le résultat net, alors que les autres éléments du résultat affectent uniquement le report à nouveau et les autres réserves.

La Société a émis des options de souscription d'actions aux salariés dans le cadre de divers plans d'options de souscription d'actions mis en place en 2013, 2015 et 2016. En janvier 2022, 1 114 963 options de souscription d'actions (dont 615 918 attribuées à partir de l'ESOP 2013, 478 845 attribuées à partir de l'ESOP 2015 et 20 200 à partir de l'ESOP 2016) ont été exercées au cours de l'exercice ouvert en janvier 2022, ce qui a donné lieu à une augmentation de 1 176 391 actions ordinaires. Par ailleurs, 28 348 actions de préférence pour les dirigeants du Groupe issues du plan d'actions préférentielles gratuites (FCPS) de 2017-2021 ont été converties en 772 070 actions ordinaires. 636 648 actions ordinaires gratuites au profit des membres du directoire et du comité de direction du plan d'actions gratuites de 2019-2023 ont été définitivement acquises et transférées à leurs bénéficiaires le 25 mars 2022.

En juin 2022, Pfizer a investi 90,6 millions d'euros (95 millions de dollars) nets représentant 9 549 761 actions au prix de 9,49 euros par action dans le cadre d'une augmentation de capital réservée. Le coût des opérations sur capitaux propres d'un montant de 0,1 million d'euros, directement attribuable à l'émission de nouvelles actions, est présenté dans les capitaux propres comme une déduction, nette d'impôt, du produit de l'émission. Pour plus de détails, voir Note 1.

En octobre 2022, la Société a annoncé le règlement-livraison de son offre globale (l'Offre globale) de 21 000 000 nouvelles actions ordinaires des catégories d'investisseurs spécifiques, comprenant une offre d'actions ordinaires sous la forme de 375 000 d'*American Depositary Shares* (les ADS), chacun représentant deux actions ordinaires, aux États-Unis et à un prix de souscription unitaire de 9,51 dollars, et d'un placement privé concomitant de 20 250 000 actions ordinaires en Europe (y compris en France) et dans d'autres pays en dehors des États-Unis à un prix de souscription unitaire de

4,90 euros par action ordinaire. Le produit brut total de l'Offre globale, après exercice complet de l'Option, avant déduction des commissions de souscription et des dépenses estimatives dues par la Société, s'élève à environ 102,9 millions de dollars (99,9 millions d'euros). Le coût des opérations sur capitaux propres d'un montant de 7,4 millions d'euros, directement attribuable à l'émission de nouvelles actions, est présenté dans les capitaux propres comme une déduction, nette d'impôt, le cas échéant, du produit de l'émission.

Capital autorisé, mais non émis

Au 31 décembre 2022, la Société disposait de 7 267 281 actions de capital non émis en lien avec (voir Note 23) :

- l'éventuelle levée d'options de souscription d'actions ;
- l'éventuelle levée de bons de souscription d'actions (BSAs) ;
- l'éventuelle acquisition définitive d'actions ordinaires gratuites existantes ;
- l'éventuelle acquisition définitive et conversion d'actions de préférence convertibles.

Conformément à la résolution n° 28 de l'Assemblée Générale Combinée du 23 juin 2022, le montant global maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, avec effet immédiat ou à terme, en vertu des résolutions 20 à 27 de ladite assemblée, ne pourra excéder 5 175 000 euros, étant précisé qu'à ce montant global maximum s'ajoutera le montant nominal supplémentaire des actions ou des valeurs mobilières à émettre conformément aux dispositions légales ou réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société.

22.1 Autres réserves

	Autres réserves réglementées	Autres éléments du résultat global	Actions propres	Capital provenant de la rémunération en actions	Autres réserves	Total
SITUATION AU 1^{ER} JANVIER	52 820	(2 474)	(898)	12 368	(9 474)	52 342
Écarts de conversion	—	(2 877)	—	—	—	(2 877)
Régimes à prestations définies - Pertes actuarielles	—	205	—	—	—	205
Charges de rémunération à base d'actions :						
• Valeur des services	—	—	—	2 632	—	2 632
Acquisition/Cession des actions propres	—	—	253	—	(43)	209
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021	52 820	(5 146)	(645)	15 000	(9 517)	52 512

	Autres réserves réglementées	Autres éléments du résultat global	Actions propres	Capital provenant de la rémunération en actions	Autres réserves	Total
SITUATION AU 1^{ER} JANVIER	52 820	(5 146)	(645)	15 000	(9 517)	52 512
Écarts de conversion	—	(73)	—	—	—	(73)
Bénéfices liés aux régimes à prestations définies	—	178	—	—	—	178
Charges de rémunération à base d'actions :						
• Valeur des services	—	—	—	2 635	—	2 635
Acquisition/Cession des actions propres	—	—	—	—	—	—
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2022	52 820	(5 041)	(645)	17 636	(9 517)	55 252

La réserve réglementée non distribuable concerne une réserve légale obligatoire issue de la fusion avec Intercell AG.

La Société n'a pas obtenu de dividendes de ses filiales ou société mise en équivalence ni versé de dividendes à ses actionnaires en 2022 et 2021.

Note 23 Paiements fondés sur des actions

La Société gère plusieurs plans de rémunération en actions réglés en instruments de capitaux propres. Le compte de résultat comprend les charges suivantes résultant des paiements fondés sur des actions :

(En milliers d'euros)	Au 31 décembre		
	2022	2021	2020
Plans d'options de souscription d'actions	1 916	646	1 182
Plan d'attribution gratuite d'actions de préférence convertibles	—	652	1 266
Programme d'actions ordinaires gratuites	719	1 334	1 563
Bons de souscription d'actions	—	—	—
Actions fictives	(11 291)	11 877	2 317
CHARGE DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS	(8 656)	14 509	6 328

23.1 Plans d'options de souscription d'actions

La juste valeur dudit plan réglé en instruments de capitaux propres est comptabilisée en charge pour services rendus par les salariés en contrepartie de l'attribution des options. La charge totale constatée sur la période d'acquisition des droits est déterminée en se référant à la juste valeur de l'option octroyée, hors effet de conditions d'acquisition ne dépendant pas du marché. Les conditions d'acquisition des droits ne dépendant pas du marché sont prises en compte dans les hypothèses concernant le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le Groupe révisé annuellement ses estimations relatives au nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Il comptabilise, le cas échéant, l'incidence de la révision des estimations initiales au compte de résultat et procède à l'ajustement correspondant des capitaux propres.

Les produits perçus, nets des éventuels coûts directement attribuables à la transaction, sont crédités au capital (pour la valeur nominale des actions) et aux primes d'émission (pour le montant dépassant la valeur nominale) au moment où les options sont exercées.

Depuis 2013, la Société a octroyé des options d'achat d'actions aux employés et aux cadres par le biais de six plans successifs.

Les options accordées de 2013 à 2017 peuvent être levées pour la première fois en deux parts égales après avoir été détenues pendant deux et quatre ans (périodes d'acquisition), tandis que les options sur actions attribuées en 2019 sont exerçables en trois tranches égales après avoir été détenues pendant un, deux et trois ans. Les options de souscription d'actions accordées en 2019 sont soumises à des conditions de performance.

Toutes les options expirent au plus tard 10 ans après avoir été accordées. Les options ne sont ni cessibles ni négociables et elles deviennent caduques sans droit à indemnisation si elles ne sont pas définitivement acquises au moment de la cessation de la relation de travail avec le Groupe (caduque). Les options accordées à compter de 2013 deviennent exerçables en cas de prise de contrôle effectif de plus de 50 % des droits de vote en circulation de la Société. Cet événement de changement de contrôle étant considéré comme peu probable, il n'a pas été pris en compte dans la détermination de la période d'acquisition des droits.

Les modifications intervenues dans le nombre d'options de souscription d'actions en circulation et leur prix d'exercice moyen pondéré s'établissent comme suit :

	2022			2021		
	Nombre d'options	Nombre d'actions disponibles	Prix d'exercice moyen pondéré (en € par action)	Nombre d'options	Nombre d'actions disponibles	Prix d'exercice moyen pondéré (en € par action)
En circulation au 1 ^{er} janvier	3 933 385	3 996 588	3,11	4 911 410	4 975 831	3,06
Attribuée	3 152 751	3 152 751	6,47	—	—	—
Caduque	(196 834)	(196 834)	3,05	(187 950)	(189 168)	3,07
Exercée	(1 114 963)	(1 176 391)	3,32	(790 075)	(790 075)	2,79
EN CIRCULATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	5 774 339	5 776 114	4,90	3 933 385	3 996 588	3,11
Exerçable à la clôture de l'exercice	2 621 588	2 623 363	3,02	3 203 817	3 267 020	3,12

1 114 963 options de souscription d'actions de salariés (dont 615 918 attribuées à partir de l'ESOP 2013, 478 845 attribuées à partir de l'ESOP 2015 et 20 200 à partir de l'ESOP 2016) ont été exercées en janvier 2022, alors que 790 075 options de souscription d'actions de salariés (dont 363 050 attribuées à partir de l'ESOP 2016 et 427 025 à partir de l'ESOP 2017) ont été exercées en janvier 2021.

Les dates d'expiration et les prix d'exercice des options de souscription d'actions en circulation à la fin de la période sont les suivants :

Date d'expiration	Prix d'exercice (en euros par action)	Nombre d'options au 31 décembre (présentation en nombre d'actions convertibles)	
		2022	2021
2023	2,92	19 557	696 903
2025	3,92	43 655	522 500
2026	2,71	14 500	36 200
2027	2,85	551 475	552 725
2029	3,05	1 994 176	2 188 260
2032	6,47	3 152 751	—
EN CIRCULATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE		5 776 114	3 996 588

En 2022, 3 152 751 options de souscription d'actions ont été attribuées (aucune en 2021). La juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution des options attribuées au cours de l'exercice 2022 était de 3,77 euros. La juste valeur des options de souscription d'actions a été déterminée par application du modèle d'évaluation Black-Scholes.

Les données significatives ayant servi à l'application du modèle ont été :

	Au 10 octobre 2022
Volatilité attendue (%)	70,36 %
Taux d'intérêt sans risque (%)	1.70 - 1.75

23.2 Actions ordinaires gratuites

En 2022, le directoire de la Société a attribué gratuitement des actions ordinaires au profit des membres du directoire et du comité de direction. L'objectif de ce plan d'actions gratuites 2022-2025 est de fournir un programme d'incitation à long terme pour les cadres supérieurs de la

Société. Par ailleurs, 27 521 actions gratuites ont été attribuées à l'un des membres du directoire, qui seront définitivement acquises le 6 décembre 2024. Aucune action ordinaire gratuite n'a été attribuée en 2021 et 2020.

Le nombre d'actions ordinaires gratuites ainsi attribuées était le suivant :

	Nombre d'actions ordinaires attribuées gratuitement
Directoire	196 855
Groupe des cadres supérieurs	205 056
ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS ORDINAIRES	401 911

Conformément à ce qui précède, l'évolution des actions ordinaires gratuites en cours d'acquisition est la suivante :

	Nombre d'actions gratuites	
	2022	2021
En cours d'acquisition au 1 ^{er} janvier	1 842 404	1 842 404
Attribuée	401 911	–
Caduques	(120 000)	–
Exercée	(636 648)	–
EN CIRCULATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	1 487 667	1 842 404

Sous réserve de conditions d'acquisition (conditions de service), les actions gratuites seront définitivement attribuées à chacun des bénéficiaires en trois tranches. Chaque tranche représente un tiers de l'attribution individuelle totale. Si un tiers n'est pas un nombre entier, le montant est arrondi à la baisse pour les deux premières tranches et à la hausse pour la dernière.

La première tranche et la deuxième tranche seront acquises le 10 octobre 2024, et la troisième tranche sera acquise le 10 octobre 2025.

Aucune période de conservation n'est applicable aux actions ordinaires attribuées gratuitement dans le cadre du plan.

Le plan prévoit également une acquisition accélérée des actions ordinaires gratuites en cas de Changement de Contrôle (tel que défini dans le règlement de plan applicable) survenant au plus tôt le 10 octobre 2024. Comme cette hypothèse est envisagée comme peu probable à la date d'attribution, elle n'a pas été considérée pour la détermination de la période d'acquisition. En outre, le plan prévoit la possibilité de conserver un droit à un montant proportionnel d'actions, pour toute tranche non acquise, en cas de départ à la retraite d'un bénéficiaire avant l'acquisition complète. Cette option est toutefois soumise à la satisfaction des conditions de performance définies pour le plan. Enfin, les règles applicables au plan d'attribution d'actions ordinaires gratuites prévoient que si un Changement de Contrôle intervient avant le 10 octobre 2024, et que l'article L. 225-197-1, III du Code de commerce ne s'applique pas, le plan sera annulé et la Société indemniserà les participants pour la perte des actions ordinaires gratuites non encore acquises, et, pour les membres du directoire, de l'obtention de toutes les

approbations requises des actionnaires. Le montant brut de cette indemnité sera calculé comme si ces actions ordinaires gratuites avaient été définitivement acquises au moment du Changement de Contrôle. Les conditions et les limitations énoncées dans le règlement de plan s'appliqueront à ce calcul, mutatis mutandis.

Conformément à l'article L. 225-197-1, II, 4^o du Code de commerce, le conseil de surveillance a décidé le 21 novembre 2019 que les membres du directoire devront conserver au moins 20 % des actions gratuites acquises pour chaque tranche jusqu'à la cessation de leur mandat de membre du directoire ou de mandataire social.

23.3 Plan d'attribution gratuite d'actions de préférence convertibles

En 2017, le programme d'actions privilégiées convertibles gratuites (FCPS) 2017-2021, un plan d'incitation à long terme pour les cadres dirigeants du Groupe a été mis en place. Avant de pouvoir participer au programme, chaque bénéficiaire potentiel était tenu de réaliser un investissement en numéraire dans la Société via l'achat des actions ordinaires de la Société.

Le « Prix Final de l'Action » (moyenne, pondérée par les volumes, des cours de l'action ordinaire de la Société sur la période de six mois précédant immédiatement la Date de Conversion, arrondie à la deuxième décimale) est de 18,21 euros.

En 2022, 28 348 FCPS ont été convertis en 772 070 actions ordinaires de la Société.

23.4 Actions fictives

En 2017 et 2019, un plan d'actions fictives a été mis en place à l'intention des salariés de nationalité américaine, dans les mêmes conditions que le plan d'options de souscription d'actions (voir ci-dessus); il ne sera pas réglé en actions, mais en numéraire. Il est donc considéré comme un régime à règlement en espèces. Le passif des actions fictives est évalué, initialement et à la fin de

chaque période de *reporting* jusqu'au règlement, à la juste valeur des droits d'options sur actions, en appliquant un modèle de valorisation des options, en tenant compte des conditions d'attribution des droits fictifs et de la mesure dans laquelle les salariés ont rendu des services à ce jour.

En 2021 et 2022, aucune nouvelle action fictive n'a été attribuée mais, en 2022, il a été convenu de passer d'un programme d'actions fictives à un autre pour un employé.

Conformément à ce qui précède, l'évolution des actions ordinaires gratuites en cours d'acquisition est la suivante :

	Nombre d'actions gratuites	
	2022	2021
En cours d'acquisition au 1 ^{er} janvier	841 450	932 200
Attribuée	117 000	—
Caducues	(67 001)	(65 750)
Exercée	(220 949)	(25 000)
EN CIRCULATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	670 500	841 450

La valeur comptable du passif relatif aux actions fictives au 31 décembre 2022 s'élève à 3,0 millions d'euros (14,3 millions d'euros au 31 décembre 2021). La juste valeur des options de souscription d'actions a été déterminée à la date de clôture du bilan par application du modèle d'évaluation Black-Scholes.

Les actions fictives en circulation à la fin de la période ont les dates d'expiration et les prix d'exercice suivants :

Date d'expiration	Prix d'exercice (en euros par action)	Nombre d'actions fictives au 31 décembre	
		2022	2021
2023	2,92	—	4 950
2025	3,92	—	6 000
2026	2,71	—	—
2027	2,85	6 250	6 250
2029	3,05	244 250	134 250
2030	—	420 000	690 000
ACTIONS FICTIVES EN CIRCULATION		670 500	841 450

Les données significatives ayant servi à l'application du modèle ont été :

	2022	2021
Volatilité attendue (en %)	51,07-86,95	72,97
Période d'acquisition attendue (durée en années)	0,25-0,93	0,25 - 4,39
Taux d'intérêt sans risque (en %)	1,32-2,37	(0,78) - (0,64)

23.5 Bons de souscription d'actions

En 2017, la Société a octroyé des bons de souscription d'actions aux membres du conseil de surveillance. Les bons de souscription octroyés en 2017 (BSA 27) étaient exerçables en quatre parts égales après 12, 24, 36 et 48 mois. Le prix de souscription d'une action ordinaire nouvelle dans le cadre du plan 2017 (BSA 27) s'élevait à 2,574 euros.

Les modifications intervenues dans les bons de souscription d'actions s'établissent comme suit :

	Nombre de bons de souscription d'actions	
	2022	2021
En circulation au 1 ^{er} janvier	21 875	43 750
Attribués	—	—
Exercées	(21 875)	(21 875)
Caducs	—	—
EN CIRCULATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	—	21 875

Note 24 Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, si celle-ci peut être déterminée, nets des coûts de transaction engagés. Les emprunts sont par la suite enregistrés au coût amorti. Toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est constatée en compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont comptabilisés en passifs courants, à moins que le Groupe ne dispose d'un droit inconditionnel lui permettant de différer le règlement du passif sur une période d'au moins 12 mois après la date de clôture.

Les emprunts du Groupe à la fin de l'exercice s'établissent comme suit :

(En milliers d'euros)	31 décembre	
	2022	2021
NON COURANT		
Autre prêts	87 227	50 726
EMPRUNTS NON COURANTS	87 227	50 726
COURANTS		
Autre prêts	11 580	7 107
EMPRUNTS COURANTS	11 580	7 107
TOTAL DES EMPRUNTS	98 806	57 834

L'échéance des emprunts non courants s'établit comme suit :

(En milliers d'euros)	31 décembre	
	2022	2021
Comprise entre 1 et 2 ans	29 452	21 102
Comprise entre 2 et 3 ans	28 386	15 502
Comprise entre 3 et 4 ans	23 377	12 306
Comprise entre 4 et 5 ans	5 388	674
Au-delà de 5 ans	624	1 143
EMPRUNTS NON COURANTS	87 227	50 726
Emprunts courants	11 580	7 107
TOTAL DES EMPRUNTS	98 806	57 834

Les valeurs comptables des emprunts contractés par le Groupe sont libellées dans les devises suivantes :

(En milliers d'euros)	31 décembre	
	2022	2021
EUR	4 433	4 708
USD	94 373	53 126
TOTAL DES EMPRUNTS	98 806	57 834

24.1 Autres emprunts

En avril 2022, Valneva a signé un amendement pour augmenter le montant principal de son accord de financement de la dette existant de 54,1 millions d'euros (60 millions de dollars) avec des fonds gérés par des sociétés d'investissement de premier plan dans le secteur de la santé aux États-Unis, Deerfield et OrbiMed. L'accord de prêt initial a été signé en février 2020. L'amendement d'avril 2022 a fourni à Valneva un accès immédiat à 18,2 millions d'euros (20 millions de dollars), avec un montant supplémentaire de 20 millions de dollars disponible en cas d'approbation potentielle du VLA2001 par l'Agence européenne des médicaments. Ces 20 millions de dollars supplémentaires ont été tirés en septembre 2022 à hauteur de 19,9 millions d'euros. Le financement accru sera utilisé pour investir davantage dans des projets de recherche et développement, y compris les préparatifs d'accès au marché pour VLA1553. Le taux d'intérêt est de 9,95 % (équivalent à 10,09 % sur une base annuelle). La période de paiement des intérêts a été prolongée du deuxième trimestre 2023 au troisième trimestre 2024, et le prêt arrivera désormais à échéance au premier trimestre 2027 au lieu du premier trimestre 2026. Au 31 décembre 2022, 92,3 millions d'euros (100,0 millions de dollars) avaient été tirés et la valeur comptable était de 89,2 millions d'euros (95,0 millions de dollars). Au 31 décembre 2021, 54,1 millions d'euros (60,0 millions de dollars) étaient tirés et la valeur comptable était de 49,7 millions d'euros. L'emprunt est garanti par tous les actifs de Valneva, y compris la propriété intellectuelle, et est garanti par Valneva SE et certaines de ses filiales.

Compte tenu de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'industrie du voyage, et après une levée temporaire de l'engagement de revenus minimum au second semestre 2020, Valneva, Deerfield et OrbiMed se sont mis d'accord pour modifier cet engagement en 2021 et 2022, en remplaçant le revenu minimum de 115 millions d'euros sur 12 mois glissants par des revenus trimestriels minimum représentant un total de 64 millions d'euros sur l'exercice 2021 et un total de 103,75 millions d'euros en 2022. Les parties ont également convenu de modifier l'exigence de trésorerie minimale à 50 millions d'euros pour 2021 et 2022. Un avenant à cette convention daté d'avril 2022 a fixé l'exigence minimale de liquidité à 35,0 millions d'euros.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces limitations affectent sa capacité à faire face à ses obligations de trésorerie. Au 31 décembre 2022, la liquidité ou les revenus nets consolidés du Groupe ne sont pas tombés en dessous des valeurs minimales des covenants.

Si la liquidité ou les revenus nets consolidés du Groupe devaient tomber en dessous des valeurs minimales des clauses restrictives, Valneva ne serait pas en mesure de respecter les clauses restrictives financières de l'Accord de prêt, ce qui pourrait entraîner des coûts supplémentaires (jusqu'à 10 %-points d'intérêt supplémentaires sur la durée du défaut) et une obligation de remboursement anticipé (paiement du principal augmenté de 5 % et d'une indemnité représentant les intérêts attendus jusqu'en décembre 2023). Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces limitations affectent sa capacité à faire face à ses obligations de trésorerie.

L'emprunt est inclus dans le poste de bilan « Emprunts ».

(En milliers d'euros)

	2022	2021
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER	49 671	46 190
Produit de l'émission	38 502	—
Coûts de transaction	(255)	—
Intérêts courus	7 521	6 167
Paiement des intérêts	(7 685)	(6 459)
Écart de conversion	1 429	3 774
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE	89 182	49 671
Moins : part non courante	(79 709)	(44 360)
PART COURANTE	9 473	5 311

Au 31 décembre 2022, les autres emprunts incluent également des emprunts liés au financement des dépenses de R&D et au CIR (crédit d'impôt R&D en France) pour un montant de 4,4 millions d'euros (4,7 millions d'euros au 31 décembre 2021), ainsi que le montant lié à la CEPI pour un montant de 5,2 millions d'euros (3,5 millions d'euros au 31 décembre 2021), représentant les paiements reçus dont le remboursement est prévu dans le futur. Pour des informations détaillées, voir Note 8.1.

24.2 Emprunts et autres emprunts garantis

Au 31 décembre 2022, 93,6 millions d'euros (54,4 millions d'euros au 31 décembre 2021) des emprunts et autres emprunts en cours sont garantis, sécurisés ou mis en gage. Ces emprunts et autres prêts étaient liés au financement des dépenses de recherche et développement, des immobilisations et du CIR (crédit d'impôt recherche) et ont des conditions (taux d'intérêt) et des modalités (échéances) diverses.

24.3 Juste valeur des emprunts et autres emprunts

Pour la majorité des emprunts et autres prêts, les justes valeurs ne sont pas sensiblement différentes de leurs valeurs comptables, puisque les intérêts à payer sur ces emprunts sont soit proches des taux actuels du marché, soit les emprunts sont de nature à court terme.

Au 31 décembre 2022, les différences significatives ne sont identifiées que pour les autres emprunts garantis. Sur la base d'un taux d'intérêt estimé à 9,82 %, la juste valeur est de 3,9 millions d'euros (la valeur comptable est de 4,4 millions d'euros).

Note 25 Fournisseurs et autres créditeurs

Le compte fournisseurs correspond aux obligations de payer pour des biens ou services ayant été acquis dans le cours normal de l'activité auprès de fournisseurs. Les comptes créditeurs sont classés en passifs courants si l'échéance du paiement est égale ou inférieure à un an. Les comptes fournisseurs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Les dettes fournisseurs à court terme sont ensuite évaluées à leur valeur de paiement.

Le compte fournisseurs et autres créditeurs comprend les éléments suivants :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2022	2021
Fournisseurs	14 505	16 035
Charges à payer	26 986	52 084
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE	41 491	68 119
Moins : part non courante	—	—
PART COURANTE	41 491	68 119

Les valeurs comptables des fournisseurs et autres créditeurs sont considérées comme identiques à leur juste valeur, en raison de leur nature à court terme.

Note 26 Dettes fiscales et sociales

Le Groupe comptabilise un passif et une charge pour les primes octroyées. Le Groupe comptabilise un passif lorsqu'il a assumé une obligation contractuelle ou que les usages ont créé une obligation implicite.

<i>(En milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2022	2021
Dettes envers le personnel	10 778	10 101
Cotisations sociales et autres taxes	4 960	7 148
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE	15 738	17 249
Moins : part non courante	—	—
PART COURANTE	15 738	17 249

Note 27 Dettes de location

Les dettes de location sont effectivement garanties, car les droits sur les actifs loués reviennent au bailleur en cas de défaillance.

L'évolution des dettes de location est décrite dans la Note 13.

L'échéance des dettes de location à long terme est la suivante :

(En milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2021
Comprise entre 1 et 2 ans	2 341	25 301
Comprise entre 2 et 3 ans	2 232	2 150
Comprise entre 3 et 4 ans	2 286	2 214
Comprise entre 4 et 5 ans	2 322	2 289
Comprise entre 5 et 10 ans	9 905	10 733
Comprise entre 10 et 15 ans	8 998	9 114
Au-delà de 15 ans	80	1 886
PASSIFS DE LOCATION NON COURANTES	28 163	53 687
Passifs de location courantes	25 411	3 135
TOTAL DES PASSIFS DE LOCATION	53 574	56 822

Les valeurs comptables des dettes de location du Groupe sont libellées dans les devises suivantes :

(En milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2021
EUR	24 694	24 650
SEK	27 314	30 657
Autre	1 566	1 515
TOTAL DES EMPRUNTS	53 574	56 822

Note 28 Passifs sur contrat

Un passif sur contrats doit être comptabilisé, lorsque le client a déjà fourni la contrepartie ou une partie de la contrepartie, avant qu'une entité ait rempli son obligation de performance (biens ou services convenus qui devraient être livrés ou fournis), résultant du « contrat ».

L'évolution des passifs :

(En milliers d'euros)	2022	2021
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER	128 758	89 636
Reconnaissance du revenu	(130 678)	(89 364)
Différences du taux de change	498	7
Augmentation	10 833	128 479
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE	9 411	128 758
Moins : part non courante	—	(4 741)
PART COURANTE	9 411	124 017

En 2022, le chiffre d'affaires comptabilisé à hauteur de 116,8 millions d'euros est lié à l'APA avec la Commission européenne (voir Note 1), 2,3 millions d'euros liés à l'APA avec le Royaume de Bahreïn, 2,0 millions d'euros liés à l'accord avec Instituto Butantan et 5,9 millions d'euros liés à l'Accord de collaboration et de licence avec Pfizer.

S'agissant des augmentations comptabilisées en 2020, 4,2 millions d'euros (montants reçus au titre d'obligations de performance futures) sont liés à l'Accord de collaboration et de licence avec Pfizer, 2,0 millions d'euros à Instituto Butantan et 3,8 millions d'euros à l'APA avec le Royaume de Bahreïn.

S'agissant des augmentations comptabilisées en 2021, 116,9 millions d'euros concernent l'APA conclu avec la Commission européenne afin de fournir jusqu'à 60 millions de doses de VLA2001, 3,8 millions d'euros concernent l'APA avec le Royaume du Bahreïn et 4,7 millions d'euros concernent un paiement reçu de l'armée américaine pour IXIARO. Concernant l'évolution de la situation suite au chiffre d'affaires comptabilisé en 2021, le montant de l'accord de fourniture pour le Royaume-Uni s'élève à 87,0 millions d'euros (voir Note 1).

Note 29 Passif au titre de remboursement futur

Un passif au titre de remboursement futur doit être comptabilisé, lorsque le client a déjà fourni une contrepartie qui devrait être remboursée partiellement ou totalement. Il est évalué au montant que le Groupe a l'obligation de rembourser ou aux montants qui n'ont pas

satisfait aux critères de comptabilisation des produits dans le passé, mais il n'y a pas de biens et services restant à fournir dans le futur.

Évolution des Engagements de remboursement :

(En milliers d'euros)	2022	2021
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER	254 581	111 426
Augmentations	52 012	159 179
Paielements	(2 626)	(18 022)
Autres diminutions	(879)	(15 198)
Reconnaissance du revenu	(169 242)	—
Charges d'intérêts capitalisés	9 597	8 478
Différences de taux de change	(357)	8 718
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE	143 085	254 581
Moins : part non courante	(6 635)	(158 970)
PART COURANTE	136 450	95 611

Au 31 décembre 2022, 135,5 millions d'euros (dont 135,5 millions d'euros non courants) sont liés à la collaboration avec Pfizer Inc. (voir Note 1) et 6,6 millions d'euros (dont 6,6 millions d'euros non courants) sont liés au paiement prévu à GSK à la suite de la résiliation des accords d'alliance stratégique en 2019. Le chiffre d'affaires comptabilisé en 2022 correspondait principalement à la décomptabilisation de l'obligation de redevances précédemment incluses envers l'Autorité britannique pour un montant de 89,2 millions d'euros et à la décomptabilisation de l'obligation de CAPEX précédemment incluses vis-à-vis de l'Autorité britannique pour un montant de 80,0 millions d'euros (70,8 millions de livres sterling). Les augmentations incluent le paiement d'étape de 25 millions de dollars (24,5 millions d'euros) lié à l'Accord de collaboration et de licence conclu avec Pfizer ainsi que d'autres paiements reçus et pour lesquels Valneva a une obligation de remboursement.

Au 31 décembre 2021, 79,6 millions d'euros (dont 75,2 millions d'euros non courants) sont liés à la collaboration avec Pfizer Inc. (voir Note 1), 166,9 millions d'euros (dont 77,3 millions d'euros non courants) sont liés à l'Accord de fourniture pour le Royaume-Uni (voir Note 5.2), 6,4 millions d'euros (dont 6,3 millions non courants) sont liés au paiement prévu à GSK à la suite de la résiliation des accords d'alliance stratégique en 2019. Les autres montants sont liés à la réduction des engagements de remboursement qui sont venus augmenter les passifs sur contrats.

Les sorties de trésorerie attendues pour les passifs de remboursement sont indiquées à la Note 2.5.

Note 30 Provisions

30.1 Dispositions relatives aux engagements vis-à-vis des salariés

<i>(En milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2022	2021
Contribution de l'employeur sur les plans de rémunération en actions	3 330	26 520
Actions fictives	2 976	14 267
Indemnités de départ à la retraite	330	422
Indemnités de départ	267	—
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE	6 903	41 210
Moins : part non courante	1 320	8 308
PART COURANTE	5 583	32 901

(a) Provisions basées sur des actions

Les cotisations patronales sur les plans de rémunération en actions et les actions fictives sont calculées à la date de clôture en utilisant le cours de l'action Valneva de 6,22 euros au 31 décembre 2022 (24,5 euros au 31 décembre 2021).

(b) Indemnités de départ à la retraite

Certaines sociétés du Groupe peuvent verser à leurs salariés des indemnités lors de leur départ à la retraite.

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées une fois par an :

- jusqu'au 31 décembre 2020, selon la méthode des unités de crédit projetée où chaque période de service donnait lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et où chacune de ces unités était évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale;
- à compter du 31 décembre 2021, selon la nouvelle méthode de calcul proposée par l'IFRS IC et selon la mise à jour de la recommandation de l'ANC n° 2013-02 au 31 décembre 2021 : selon cette méthode, lorsque le régime prévoit le versement d'une indemnité au salarié,

s'il est présent à la date de son départ en retraite, dont le montant dépend de l'ancienneté et est plafonné à un certain nombre d'années de services, l'engagement doit uniquement être calculé sur les années de services précédant le départ en retraite au titre desquelles le salarié génère un droit à l'avantage.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement les hypothèses suivantes :

- un taux d'actualisation;
- un taux d'augmentation des salaires;
- un taux de rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels résultant des ajustements d'ancienneté et les changements d'hypothèses actuarielles sont débités ou crédités dans les capitaux propres et apparaissent dans le résultat global au titre de la période concernée.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont exigibles, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Hypothèses retenues

	Au 31 décembre	
	2022	2021
Taux d'actualisation	3,60 %	1,00 %
Taux d'augmentation des salaires	2,50 %	2,00 %
Taux de rotation	0 %- 21,35 %	0 %- 21,35 %
Taux de charges sociales	43,00 %- 47,00 %	43,00 %- 47,00 %
Durée de vie active moyenne restante des salariés <i>(en années)</i>	20	22

Variations de l'obligation au titre des prestations définies

Valeur actualisée de l'engagement :

(En milliers d'euros)	2022	2021
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER	422	550
Coût des services rendus	86	77
Réévaluations	(178)	(205)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE	330	422

30.2 Autres provisions

(En milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2021
Non courantes	960	—
Courantes	24 714	15 806
PROVISIONS	25 674	15 806

Au 31 décembre 2022, 18,8 millions d'euros de la provision concernaient principalement des contrats d'achats déficitaires liés à l'arrêt des activités liées à la COVID-19 (13,5 millions d'euros au 31 décembre 2021). Au 31 décembre 2021, le poste comprend 5,2 millions d'euros

provenant d'une provision pour frais de justice et de transactions dans le cadre d'une procédure judiciaire relative à la fusion Intercell AG/Vivalis SA (2,1 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Note 31 Autres passifs

(En milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2022	2021
Produits constatés d'avance	5 519	4 966
Autres passifs financiers	32	44
Dettes diverses	88	8
AUTRES PASSIFS	5 639	5 019
Moins : part non courante	(116)	(69)
PART COURANTE	5 523	4 950

Au 31 décembre 2022, les produits différés comprenaient principalement des avances conditionnées sur des subventions d'entreprises publiques en Écosse, tandis qu'au 31 décembre 2021, les produits différés comprenaient principalement une avance conditionnée de la CEPI (voir Note 8).

Note 32 Informations relatives aux flux de trésorerie

32.1 Trésorerie générée par les opérations courantes

Le tableau ci-après montre les ajustements opérés pour rapprocher la perte nette de l'exercice aux flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation :

(En milliers d'euros)	Note	Exercice clos au 31 décembre		
		2022	2021	2020
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		(143 279)	(73 425)	(64 393)
Ajustements pour :				
• Dépréciation et amortissement	12/13/14	21 036	14 281	9 799
• Amortissement/réduction de valeur des actifs immobilisés/immobilisations incorporelles	12/13/14	23 249	—	140
• Charge de rémunération en actions	23	(8 656)	14 509	6 328
• Charge/(revenu) d'impôt sur les sociétés	10	(1 536)	3 446	(909)
• Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	16	—	—	—
• (Bénéfice)/perte sur la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	8	38	46	10
• Part du (profit)/perte des entités mises en équivalence	16	(9)	5	133
• (Gains)/pertes de juste valeur sur des instruments financiers dérivés		—	—	—
• Provision pour les coûts de contribution de l'employeur sur les plans de rémunération en actions	30.1	(22 933)	19 079	7 351
• Autres (revenus)/dépenses non monétaires		14 088	(11 604)	4 470
• Revenus d'intérêts	9	(260)	(249)	(119)
• Charge d'intérêts	9	19 054	16 964	10 738
Variation des actifs et passifs opérationnels non courants (à l'exclusion des effets des acquisitions et des différences de change) :				
• Autres actifs non courants		10 981	194	(2 303)
• Passifs contractuels à long terme	28	(5 241)	4 662	(674)
• Engagements de remboursement à long terme	29	(154 833)	54 501	90 653
• Autres passifs et provisions non courants		1 379	(3)	795
Variation du besoin en fonds de roulement (à l'exception des effets liés à l'acquisition et aux variations de taux de change des devises sur la consolidation) :				
• Stocks		84 224	(92 373)	(4 196)
• Clients et autres débiteurs		12 401	(21 349)	(24 023)
• Passifs sur contrat	28	(114 603)	34 453	88 801
• Engagements de remboursement	29	33 764	80 160	10 614
• Dettes commerciales, autres dettes et provisions		(14 053)	35 236	6 544
TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR LES OPÉRATIONS COURANTES		(245 189)	78 532	139 759

En 2022, les autres (revenus)/dépenses non monétaires se rapportent essentiellement aux pertes nettes de change. En 2021, les autres (revenus)/dépenses non monétaires se rapportent essentiellement aux gains nets de change.

En 2020, les autres (revenus)/dépenses non monétaires comprennent 3,3 millions d'euros provenant de la cession

de VLA15 (voir Notes 1 et 12), 1,6 million d'euros provenant d'une réévaluation des dettes de location et des actifs de droit d'utilisation et 2,6 millions d'euros provenant des pertes nettes de change.

Le tableau ci-après montre les ajustements opérés pour rapprocher le résultat net de la cession des immobilisations corporelles du produit issu de la cession des actifs corporels :

(En milliers d'euros)	Au 31 décembre		
	2022	2021	2020
Valeur comptable nette	46	46	34
Résultat de la cession d'actifs corporels	(38)	(46)	(10)
PRODUITS DE LA CESSION D'ACTIFS	8	—	24

32.2 Réconciliation des passifs découlant d'activités financières

Le tableau ci-dessous détaille les variations des passifs du Groupe résultant des activités de financement, y compris les variations de trésorerie et les variations hors trésorerie. Les passifs résultant des activités de financement sont ceux pour lesquels les flux de trésorerie étaient, ou seront,

classés dans le tableau des flux de trésorerie consolidés du Groupe comme flux de trésorerie liés aux activités de financement. Pour l'évolution des dettes de location, voir Note 13.

(En milliers d'euros)	Emprunts bancaires	Autre emprunts	Total
AU 1^{ER} JANVIER 2021	—	53 363	53 363
Remboursements	—	(1 956)	(1 956)
Souscriptions, nettes de frais de transaction	—	859	859
Effets de change	—	3 998	3 998
Autres mouvements ⁽¹⁾	—	1 570	1 570
AU 31 DÉCEMBRE 2021	—	57 834	57 834
AU 1^{ER} JANVIER 2022	—	57 834	57 834
Remboursements	—	(1 793)	(1 793)
Souscriptions, nettes de frais de transaction	—	39 331	39 331
Effets de change	—	2 073	2 073
Autres mouvements ⁽¹⁾	—	1 362	1 362
AU 31 DÉCEMBRE 2022	—	98 806	98 806

(1) Les autres mouvements comprennent les paiements et charges d'intérêt.

Note 33 Engagements et autres passifs

Au 31 décembre 2022, 9,9 millions d'euros de dépenses d'investissement ont été contractées, principalement pour les sites de fabrication du nouveau candidat vaccin contre la COVID-19 (23,6 millions d'euros au 31 décembre 2021).

33.1 Autres engagements, promesses et garanties

Les autres engagements consistent en :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2022	2021
Prêts et subventions	49	143
Redevances	8 262	8 941
AUTRES ENGAGEMENTS	8 311	9 084

Les garanties et nantissements s'établissent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2022	2021
Nantissements sur investissements non consolidés	28 247	19 901
Nantissements sur les comptes bancaires	284 889	292 257
Nantissement des créances	219 494	344 519
GARANTIES ET NANTISSEMENTS	532 630	656 677

33.2 Autres passifs et litiges

À la suite de la fusion entre les sociétés Vivalis SA et Intercell AG en 2013, certains anciens actionnaires d'Intercell ont entamé une procédure devant le tribunal de commerce de Vienne pour demander soit une révision du montant de l'indemnité payée aux actionnaires sortants soit une révision du ratio d'échange entre les actions Intercell et Valneva utilisé pour la fusion. En octobre 2021, un expert mandaté par le tribunal a recommandé une augmentation de la rémunération en numéraire ainsi que la poursuite des travaux d'évaluation de la parité d'échange. En avril 2022, cet expert a présenté le résultat de ses travaux sur la parité d'échange ; cependant, le résultat final dépendra de la position du tribunal sur quelques points juridiques. La Société a donc évalué la probabilité de plusieurs scénarios et a décidé de constituer une provision de 5,2 millions d'euros pour couvrir le risque réévalué et les éventuels frais de justice (2,1 millions d'euros au 31 décembre 2021). 3,1 millions d'euros de frais supplémentaires liés à ce litige sont inclus dans les « autres charges » pour la période se terminant le 31 décembre 2022.

En juillet 2016, la Société a reçu une demande de paiement complémentaire, avec menace d'action en justice, en relation avec l'acquisition de la société Humalys SAS en 2009, opération par laquelle Vivalis SA (aujourd'hui Valneva SE) avait acquis une technologie qui a été ensuite combinée avec une autre technologie de découverte d'anticorps et apportée à la société BliNK Biomedical SAS début 2015. Les anciens actionnaires d'Humalys réclament un complément de prix en raison de cette cession. Une décision de première instance dans l'affaire Humalys est attendue au 3^e trimestre 2023. La Société, après consultation de ses conseils externes, considère que cette demande n'est pas fondée et que cette procédure judiciaire a peu de chances d'aboutir. Des informations détaillées sur les conséquences financières spécifiques potentielles susceptibles de résulter d'une action en justice couronnée de succès pourraient nuire à la capacité de Valneva à défendre ses intérêts en l'espèce et ne sont donc pas fournies, conformément à IAS 37.92.

Note 34 Opérations entre parties liées

34.1 Prestation de services

En milliers d'euros	Exercice clos le 31 décembre		
	2022	2021	2020
Prestation de services :			
• Activités d'exploitation	1 200	231	187
• Activités de financement	8	—	—
ACHATS DE SERVICES	1 208	231	187

Les services fournis par Valneva au Groupe Grimaud La Corbière SAS, un actionnaire significatif de Valneva, sont considérés comme des transactions entre parties liées en tant qu'actionnaires de Valneva et consistent en des services dans le cadre d'un accord de collaboration et de licence pour la recherche et en la fourniture de brevets et cellules.

Les activités opérationnelles d'un montant de 1,2 million d'euros incluaient l'accord de Valneva avec la société Vital Meat SAS (filiale du groupe Grimaud La Corbière SAS) selon lequel Valneva a transféré certains actifs (brevets et lignées cellulaires) à la société Vital Meat SAS pour un montant de 1,0 million d'euros.

À compter de juin 2022, Bpifrance est qualifiée de partie liée, Bpifrance étant un actionnaire de Valneva avec une influence notable au sein du Conseil de surveillance de la Société. Un financement de créances de l'Administration Fiscale relative au Crédit Impôt Recherche 2021, précédemment domicilié et cédé à Bpifrance, à hauteur de 80 % du montant des créances cédées, a été accordé en novembre 2022 jusqu'au 31 juillet 2023. Le montant emprunté est de 1,4 million d'euros. Une commission d'engagement de 0,5 % ainsi que des intérêts au taux moyen Euribor 1 mois du mois précédent (le taux mentionné est un taux variable déduit à 0 % s'il était négatif) majoré de 1,7 % l'an ont été facturés pour un montant de 8 000 euros au 31 décembre 2022.

34.2 Rémunération des cadres dirigeants

La rémunération totale des membres du directoire de la Société comprend les éléments suivants :

En milliers d'euros	Exercice clos le 31 décembre		
	2022	2021	2020
Salaires et autres avantages sociaux à court terme ⁽¹⁾	2 821	1 930	2 950
Autres avantages à long terme	45	24	18
Paievements fondés sur actions (charge de l'exercice)	722	856	1 786
RÉMUNÉRATION DES CADRES DIRIGEANTS	3 588	2 809	4 755

(1) En 2020, des indemnités de départ de 0,9 million d'euros ont été incluses.

34.3 Rémunération des membres du conseil de surveillance

En 2022, la rémunération totale des membres du conseil de surveillance de la Société s'est élevée 0,4 million d'euros (0,3 million d'euros en 2021 et 0,2 million d'euros en 2020). En 2017, la Société a accordé des bons de souscription aux membres du conseil de surveillance, qui ont été entièrement exercés en 2022. Pour plus d'informations, voir Note 23.

Note 35 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement susceptible d'avoir un effet significatif sur les états financiers n'est survenu après la période de reporting.

4.1.6 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

À l'Assemblée Générale

VALNEVA SE
6 rue Alain Bombard
44800 Saint-Herblain

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société VALNEVA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et de gouvernance.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Point clé de l'audit

Notre réponse

Chiffre d'affaires – Autres revenus – Modifications et résiliations de contrats significatifs

La Société a comptabilisé en autres revenus l'impact des modifications ou des résiliations intervenues en 2022 au titre :

- de l'avenant à l'Accord d'achat anticipé de doses pour son vaccin contre le SARS-CoV-2 avec la Commission Européenne,
- du règlement amiable de l'Accord de fourniture de vaccins conclu avec l'Autorité britannique, et
- des avenants de l'Accord de collaboration et de Licence avec Pfizer pour codévelopper et commercialiser le vaccin candidat contre la maladie de Lyme.

Au 31 décembre 2022, les autres revenus comptabilisés pour ces modifications de contrat se sont élevés à 234,1 millions d'euros, dont 110,8 millions d'euros et 169,2 millions d'euros liés respectivement aux accords d'achat de vaccins COVID-19 avec la Commission Européenne et l'Autorité britannique. La société a également comptabilisé un ajustement à la baisse des autres revenus pour (45,9) millions d'euros au titre du contrat de collaboration et de licence avec Pfizer.

Au titre de ces contrats, la Société avait reçu des avances ou des paiements d'étape, comptabilisés en tant que Passifs sur contrats ou en Passif au titre de remboursement futur dans les états financiers consolidés de l'exercice précédent.

La société n'inclut dans le prix de la transaction le montant des contreparties variables estimées que dans la seule mesure où il est hautement probable que la levée ultérieure de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulé des produits des activités ordinaires comptabilisé.

La comptabilisation de l'impact de ces modifications ou résiliations de contrat fait appel au jugement, notamment en ce qui concerne l'interprétation des clauses contractuelles et des obligations de performance restantes.

Au 31 décembre 2022, la direction a évalué que :

- le risque d'un remboursement lié à des obligations résiduelles envers l'Autorité britannique a été considéré comme quasi-nulle;
- la probabilité de rembourser les paiements reçus au titre de l'accord de fourniture du candidat vaccin contre la COVID-19 avec la Commission Européenne était quasi-nulle.

Par ailleurs, au regard des avenants à l'Accord de collaboration et de Licence avec Pfizer pour codévelopper et commercialiser le vaccin candidat contre la maladie de Lyme, la société a mis à jour l'estimation du prix de la transaction de ce contrat, et a estimé qu'il n'était plus hautement probable que la levée ultérieure de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulé des produits des activités ordinaires comptabilisé. Par conséquent, la société a comptabilisé un ajustement à la baisse des autres revenus précédemment reconnus.

Nous avons considéré les autres revenus comptabilisés au titre de ces modifications et résiliations de contrats significatifs comme un point clé de notre audit en raison de leurs complexités et des jugements nécessaires à la direction pour évaluer les obligations de performance qui subsistent et les clauses contractuelles retenues pour comptabiliser l'effet de ces modifications ou résiliations de contrats.

Nous avons évalué, avec l'aide de nos spécialistes en normes comptables IFRS, l'analyse réalisée par la direction des avenants et accords conclus en 2022 entre Valneva et Pfizer, l'Autorité britannique et la Commission Européenne afin d'apprécier notamment la conformité des traitements comptables retenus.

Nous avons apprécié le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues par la direction en :

- prenant connaissance et en évaluant l'analyse effectuée par la direction de la Société de l'Accord de règlement amiable conclu avec l'Autorité britannique afin de comprendre les implications sur le risque de remboursement des sommes déjà perçues par Valneva ;
- prenant connaissance des modifications des termes de l'Accord de collaboration et de Licence avec Pfizer, et des procès-verbaux du comité de pilotage du codéveloppement du vaccin, afin de comprendre les implications des modifications de l'accord Lyme-Pfizer sur l'estimation du prix de la transaction ;
- analysant avec nos spécialistes en droit des contrats les implications juridiques de l'utilisation des pré-paiements versés à la Société dans le cadre de l'accord d'achat anticipé de vaccin avec la Commission Européenne et de la résiliation de l'Accord de fourniture de vaccins conclu avec l'Autorité britannique ;
- en obtenant et analysant la correspondance entre la Société et la Commission européenne et l'Autorité britannique, afin d'évaluer le risque éventuel de remboursement des sommes déjà perçues.

Par ailleurs, nous avons vérifié l'exactitude arithmétique de la détermination du prix de transaction avec Pfizer, pour refléter les modifications de l'accord de collaboration et de licence survenues au cours de la période.

Nous avons également vérifié que les notes aux états financiers consolidés « 3.1 Jugements critiques dans l'application des règles comptables du Groupe », « 3.2 Principales sources d'incertitude d'estimation », « 5.2 Autres revenus », « 28 Passifs sur contrats » et « 29 Passif au titre de remboursement futur » fournissent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directoire. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société VALNEVA par votre assemblée générale du 29 juin 2012 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 22 février 2007 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2022, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 11^e année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 16^e année, dont 10 années pour les deux cabinets depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et de gouvernance de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit et de gouvernance

Nous remettons au comité d'audit et de gouvernance un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et de gouvernance figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et de gouvernance la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et de gouvernance des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Bordeaux, le 30 mars 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Cédric MAZILLE

Deloitte & Associés
Stéphane LEMANISSIER